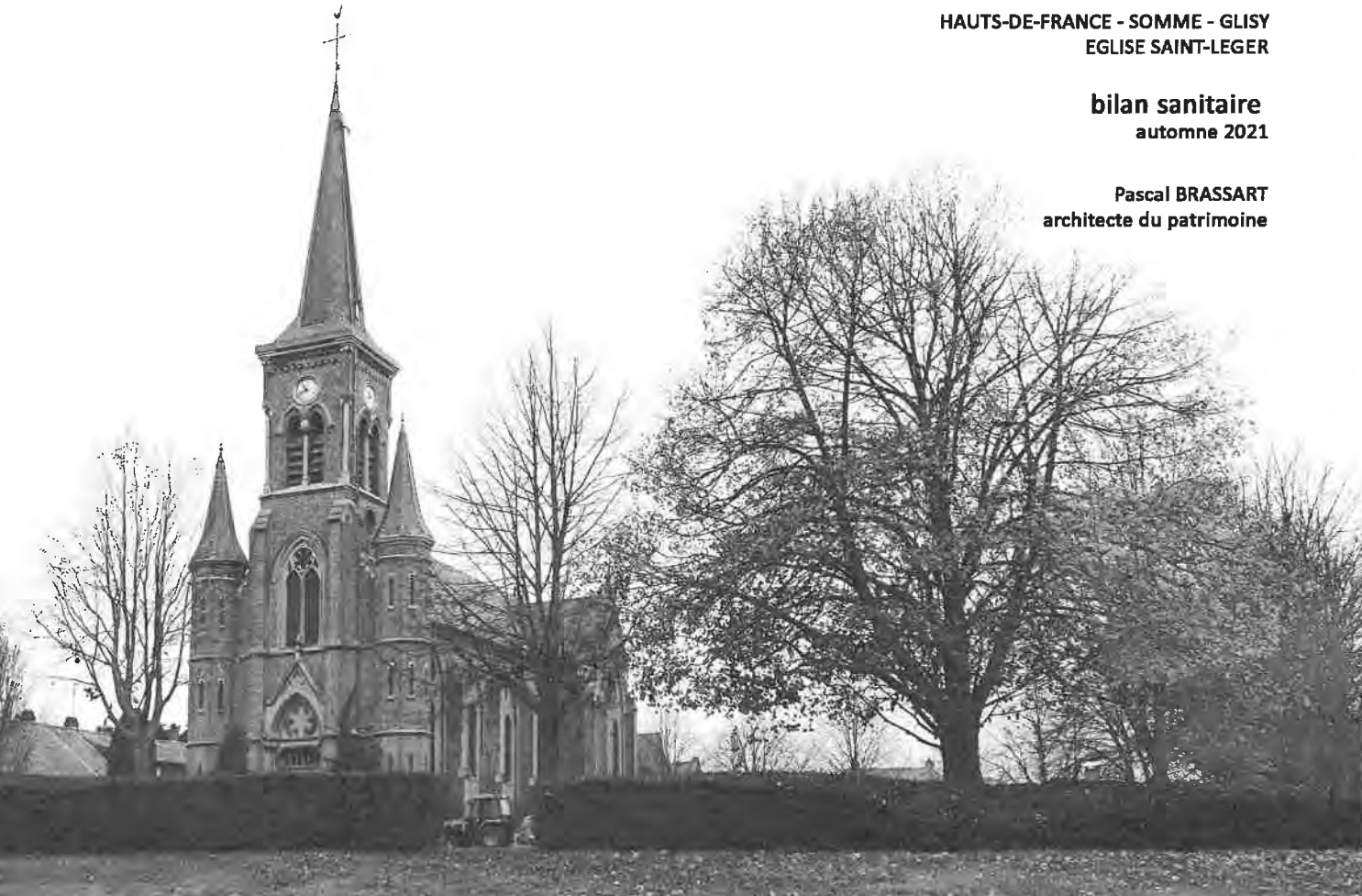


HAUTS-DE-FRANCE - SOMME - GLISY
EGLISE SAINT-LEGER

bilan sanitaire
automne 2021

Pascal BRASSART
architecte du patrimoine



BRASSART

ARCHITECTES

D. P. L. G.

25 RUE DEBRAY

80000 AMIENS

TÉL.: 09 50 08 97 66

brassart.architectes@gmail.com

SIRET : 417 639 093 00034

CODE APE : 71.11 Z

TVA IC : FR. 10417639093

DOCUMENT

Bilan sanitaire de l'église Saint-Léger, à Glisy Automne 2021

SOMMAIRE

1 / PRÉSENTATION DE LA MISSION	page 2
2 / HISTORIQUE SOMMAIRE	page 3
3 / DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE	page 6
4 / BILAN DES CONNAISSANCES ET CONSTATS	page 14
5 / PHASAGE DES TRAVAUX	page 29
6 / PARTIS DE RESTAURATION	page 30
7 / ESTIMATION DES COÛTS DE TRAVAUX	page 38
8 / DOCUMENTS GRAPHIQUES	page 43
9 / FONDS DOCUMENTAIRES	page 85

1 / PRÉSENTATION DE LA MISSION

L'étude concerne l'église Saint-Léger à Glisy, construite entre 1876 et 1879 sur les plans de l'architecte Victor Delefortrie. Établie sur plan en croix latine et de style néogothique, elle est construite en brique et couverte d'ardoise.

Limitée à une approche de l'état sanitaire de l'édifice, l'étude ne relève pas pleinement de l'élément de mission DIAGNOSTIC dans l'acception des dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de maîtrise d'oeuvre confiés par des Maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

En l'absence de protection MH, la mission ne relève pas de la circulaire 2009-022 du 1er décembre 2009 relative à la maîtrise d'oeuvre des travaux sur les monuments historiques classés et inscrits.

Selon les attentes spécifiées au cadrage des dispositifs régional et départemental de restauration du patrimoine rural non-protégé, l'étude vise à renseigner le Maître d'ouvrage sur l'état sanitaire général de l'édifice, sur les travaux à mener en priorité pour sa préservation, et sur le coût approximatif de ces travaux.

Le but est de fournir une information synthétique, utile à la préparation d'un calendrier éventuellement pluriannuel de campagnes de travaux.



2 - Extrait de la Carte de Cassini - XVIIIème siècle
source : <https://remonterletemps.ign.fr/>

2 / HISTORIQUE GÉNÉRAL

La genèse et l'évolution de l'église Saint-Léger sont bien renseignées depuis la construction du monument actuel, surtout à travers l'administration communale conservée aux Archives départementales de la Somme.

Ce fonds documente aussi l'édifice précédent, par le biais des diverses campagnes de travaux aux XVIIIème et XIXème siècles.

2/1 - ORIGINES - XVIII^{ÈME} SIÈCLE

L'ancienne église paroissiale était vraisemblablement l'ancienne chapelle du château. Elle se situait à l'extérieur de l'enceinte.

Inventaire général des Hauts-de-France

- 1710 fourniture et pose d'un banc sacerdotal
- 1715 **reconstruction du mur du pignon du choeur**
- 1724 **pavage du choeur en briques**
- 1726 **construction du clocher de l'église**
- 1792 à 1821 nouveau Conseil de Fabrique qui néglige l'église
- 1793 fonte d'une des deux cloches de l'église à Amiens
Monographie de M. Gaston Poiré, n.d. - fournie par le Maître d'ouvrage

2/2 - XIX^{ÈME} SIÈCLE - ANCIENNE ÉGLISE

- 1823-37 dessins de l'ancienne église de Glisy par Aimé et Louis Duthoit
"En voyage avec ..., quelques cantons de Picardie", Amiens, 1979, pp 45 à 47
- 1825 plus de 1 000 frs de réparations sont nécessaires à la charpente
Monographie de M. Gaston Poiré, n.d. - fournie par le Maître d'ouvrage
- 1827 construction de confessionnaux en bois blanc par M. Edouard Letoit
Inventaire général des Hauts-de-France
- 1836 **restauration de la couverture de l'église par M. Paschal Guérin, couvreur - 298.30 frs**
Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1948
- 1841 acquisition de divers objets nécessaires à l'exercice du culte - 950 frs
projet de construction d'une sacristie par M. Edouard Letoit, au Nord de l'église - 510 frs
"Cette sacristie sera construite à deux toits et un culas, sur le derrière de l'église, jointe au pignon et dans les dimensions qui suivent. Elle aura trois mètres trente trois de toutes faces ; sur une hauteur de trois mètres cinquante : trente cinq mètres de maçonnerie ; 20 mètres de couverture en ardoise avec plomb ; charpente en bois ; le plancher avec ses solives en chêne ; 2 croisées (verrières) portent un mètre trente trois de haut sur 88 centimètre de largeur avec grille et barre en fer ; pavé en brique ; plafond à la bourre et à la chaux ; armoire servant de porte manteaux"
Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1948

- 1842 remplacement du bénitier en plomb par un autre en marbre, scellé dans le mur
Monographie de M. Gaston Poiré, n.d. - fournie par le Maître d'ouvrage
- 1850 restauration de l'autel de l'église - 103.50 frs
Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1948
- 1853-55 **réparation du mur Nord de la nef, de la toiture et du clocher** par MM. Alexis Poiré, maçon, et Paul Guérin, couvreur et plâtrier
Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1948
- 1854 l'église de Glisy est érigée en chapelle vicariale
Monographie de M. Gaston Poiré, n.d. - fournie par le Maître d'ouvrage
- 1854-60 *"les réparations et achats d'ornements d'église y compris un dais, nécessitent de nouveaux crédits. Ainsi réparée, l'église dura quelques années encore, mais le plafond de la nef menace de tomber, et le Préfet invite le maire à interdire l'accès de l'église ; on se contente de faire tomber les parties de voûtes encore existante."*
Monographie de M. Gaston Poiré, n.d. - fournie par le Maître d'ouvrage
- 1871 aquarelle de l'ancienne église de Glisy par Oswald Macqueron
Bibliothèque municipale d'Abbeville - base arkhenum - fonds Macqueron



3 - Aquarelle de l'ancienne église de Glisy par Oswald Macqueron en 1871
Bibliothèque municipale d'Abbeville - base arkhenum - fonds Macqueron

2/3 - XIX^{ème} SIÈCLE - NOUVELLE EGLISE

~1809-1930	une mare existait devant l'église Mairie de Glisy		
1868-80	projet de construction d'une nouvelle église		
1868	le Conseil municipal vote la construction d'une nouvelle église Wikipedia.org	1875	adjudication pour les travaux de la nouvelle église - 40 000 francs Monographie de M. Gaston Poiré, n.d. - fournie par le Maître d'ouvrage
1869	plans et devis de l'architecte Natails Daullé - le projet est implanté dans les jardins du presbytère, au Sud de l'actuelle rue Vert-Debout Wikipedia.org	1876	acquisition de bancs, d'une chaire à prêcher et d'un confessionnal Médiathèque de l'Architecture et du patrimoine - base Palissy
1870	la guerre franco-prussienne interrompt le projet de nouvelle église Wikipedia.org	1876-79	construction de la nouvelle église
	plans et devis des architectes Delefortrie et Fils Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950	1877	vote pour la réfection des verrières en verre de couleur en remplacement du blanc à l'aide de souscriptions volontaires (dépense supplémentaire de 4 580.94 frs) Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950
1874	choix du projet des architectes Delefortrie <i>"La commission considérant que de deux églises de même superficies, celle qui a la plus grande hauteur et la plus grande capacité produit généralement sur la foule une impression plus favorable à l'intelligence des vérités qu'on y enseigne et qu'à conditions égales, elle doit être préférée ; Considérant que sauf certains détails critiqués par M.M. Dusevel et Masse, les dispositions proposées par M. Delefortrie, qui sont celles de diverses églises construites dans le département, paraissent acceptable Considérant que le système de charpente avec tirants en fer correspondant au couronnement des murs latéraux de la nef prévu par M. Daullé assure une plus longue tenue aux édifices que celui avec écharpes obliques proposés par M. Delefortrie et doit lui être préféré toutes les fois qu'il est possible ; Considérant que ce système peut-être appliqué au plan de M. Delefortrie en surélevant les murs latéraux comme la proposé M. Masse, et comme l'a fait M. Delefortrie lui même, d'une manière très heureuse dans le projet de l'église de Breuil, modifié en conformité d'une décision de la commission des bâtiments civils de Paris ; Considérant qu'en tenant compte des diminutions de charpente et de toiture et de l'augmentation des maçonneries qui sont la conséquence du changement de système, l'augmentation de dépense qui en résultera ne dépassera pas 1 500 frs ; Considérant que la retombée des pierres des rampants du pignon ne se faisant pas sur des contreforts ni contre des tours, les redents critiqués par M. Dusevel comme en désaccord avec le style général du projet ne sauraient être supprimés sans inconvénients pour la solidité du pignon ; Considérant qu'aucune raison de même ordre ne s'oppose à la suppression des pierres crénelées formant, d'après le projet le couronnement des tourelles qui comprennent le portail et qui ont été critiquées également par M. Dusevel ; La commission propose au Conseil de donner définitivement un avis favorable à l'approbation du projet dressé par M. Delefortrie le 24 mai 1870, sous les réserves et aux conditions suivantes :</i> 1 - le système de charpente avec écharpes obliques en fer sera remplacé par le système à entrails au dessus des voûtes qui a été appliqué par M. Delefortrie dans le projet de l'église de Breuil en surélevant les murs latéraux de la nef d'une quantité convenable	1878	acquisition d'un harmonium - 350 frs protection des nouvelles verrières par M. Corbillon Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950
		1879	juin - réception des travaux de la nouvelle église août - inauguration de la nouvelle église Monographie de M. Gaston Poiré, n.d. - fournie par le Maître d'ouvrage fourniture et pose d'une cloche par M. Drouot - 1500 frs Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950
		1880	démolition de l'ancienne église - achat et enlèvement des matériaux par M. Dècle, ancien maire du village Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950
		1889	création d'un plancher au dessus des cloches avec trappe fermant à clef - 100 frs Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1952
			2/4 - XX^{ème} SIÈCLE
		1904	acquisition d'une corde pour la cloche de l'église et réparation du mécanisme de l'horloge par M. Joly Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1952
		1909	réparation de l'horloge du clocher par M. Baunier - 200 frs Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1952
		1920	réparation de l'horloge du clocher - 300 frs Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1952
		1921-23	travaux de charpente, par M. Dufour Noé - 58.03 frs travaux de maçonnerie, par M. Gourdin Octave - 5 754.85 frs travaux de vitrerie, par M. Bemaville Horace - 2 803.50 frs sous la direction de l'architecte Cuvillier Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950

1923-24 **restauration des vitraux et installation de protections grillagées, par M. Darquet, maître-verrier** sous la conduite des architectes Mallet et Carpentier - 18 000 frs
"Clocher - remplacement de vitraux losangés, verre blanc ; Nef - pièces grisaille, peinture sur verre ; rosace grisaille ; panneaux, mise en plomb ; Transept - réparation de rosaces ; vitraux grisaille sujets réparation ; Choeur - panneaux grisaille remplacement ; fenêtres - vitraux personnage réfection totale ; derrière l'autel, vitraux ; fourniture grillage, cadre fer rond et pose en plan ; dépose préalable des vitraux et transport pour triage"
 Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950

~ 1920-1930 **comblement de la mare et installation des monuments aux morts**
 Mairie de Glisy



4 - Carte postale de l'église vers 1900
 Mairie de Glisy

- 1930** **restauration du mobilier**
 Isabelle Barbedor - service de l'inventaire des Hauts-de-France
- 1931** **réparation de la couverture du clocher de l'église** - 2 500 frs
"Clocher : échafaudage d'accès ; remplacement d'ardoises en recherche - reclouage de voliges - reclouage de vieilles ardoises - descente des matériaux et enlèvement - dépose d'échafaudage - 2500 frs"
 Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950
- 1938** **réparation des vitraux par M. Alfred Gourguechau** - 366.60 frs
 Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1952
- 1940** **remise en état des chéneaux et des gouttières, par M. Denys, couvreur** - 2 100 frs
 Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1952
- ~ 1970-80** **aménagement des abords de l'église par un paysagiste : brique pilée, galets cimentés, talus et plate-forme**
 Mairie de Glisy
- 1985** **4 juillet - inscription au titre objet de la statue de la Vierge à l'Enfant assise dite de Majesté (XIV^{ème} siècle)**
 Médiathèque de l'Architecture et du patrimoine - base Palissy

2/5 - XXI^{ème} SIÈCLE

- 2001** **fiche conseil pour le programme d'aménagement des abords de l'église, par Fanny Fries, afin de "mettre en relation visuelle la zone de détente (marais, prairies) en contrebas du village avec la place de l'église"**
- 2002** **fiché conseil pour l'aménagement des espaces publics de la Commune de Glisy, par Fanny Fries, pour le lancement d'une consultation restreinte de concepteurs**
 CAUE 80
- ~ 2000-2005** **réfection du carrelage à l'intérieur de l'église, collé sur l'ancien sol, doublage par contre-cloison du soubassement**
 Mairie de Glisy
- 2005** **projet d'aménagement des abords par le paysagiste Laure Planchals** - 132 000 € - création d'une allée semi-circulaire, plantation d'arbres d'alignement, parterre fleuris et plantation de rosier
- 2015** **drainage en pied des élévations Sud de l'église - agence Noyon**
 Mairie de Glisy
- 2019** **rapport d'avis technique sur les remontées capillaires de l'église de Glisy, par le groupe Arcalia**
- 2021** **diagnostic des causes d'humidité de l'église de Glisy, réalisé par le groupe ICEA (Ingénierie et Conseil en Environnement et Aménagement)**
 3 et 4 juin - forage et sondages
 Mairie de Glisy

3 / DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

Malgré son intérêt architectural et son inscription dans l'oeuvre des architectes Delefortrie, l'actuelle église Saint-Léger ne semble pas avoir fait l'objet d'étude savante. Paradoxalement l'ancienne église est mieux documentée, car elle a fait partie de la monographie sur le village de Gaston Poiré, enseignant à Glisy.

Au XIX^{ème} siècle, un rapport de la Commission des édifices religieux pour la reconstruction de l'église de Glisy compare le projet des Architectes Delefortrie avec celui de Natalis Daullé, en termes de capacité et de structure, ce qui nous fournit quelques éléments de description.

Enfin, Isabelle Barbedor a réalisé en 2002 pour le Service de l'inventaire des Hauts-de-France, trois descriptions succinctes, de l'ancienne église, de l'église actuelle et de son mobilier. Des extraits de ces textes sont exploités pour le présent chapitre, repris en italique et illustrés. Ils font l'objet de quelques compléments relatifs à la desserte technique, à la sécurité et à l'accessibilité.

Sauf mention spécifique, les images numériques illustrant les textes ont été prises le 17 novembre 2020.

3/1 - LOCALISATION

La Commune de Glisy est localisée en France métropolitaine, région Haut-de-France, au centre du département de la Somme, 8 km à l'Est d'Amiens, au Sud de la vallée de la Somme. Le village abrite 799 habitants en 2018, sur un territoire communal de 5.55 km².

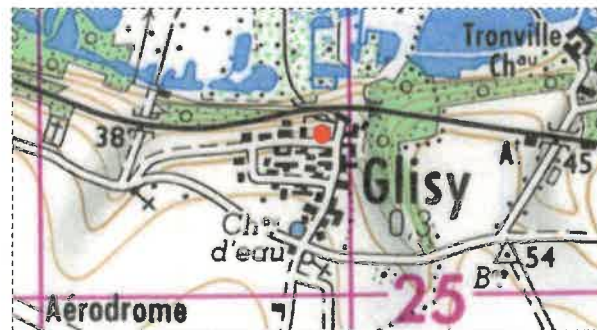


5 - Extrait de la carte d'Etat-major - 1820-1866 ; l'Église Saint-Léger est localisée en rouge
www.geoportail.gov

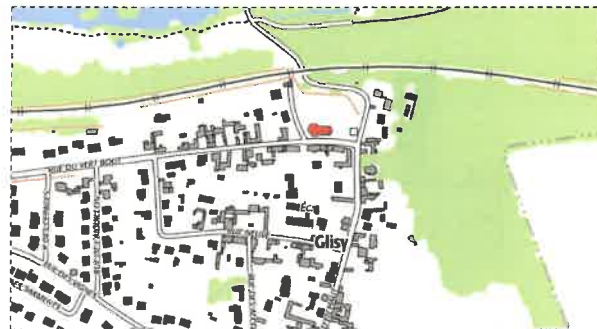
3/2 - SITUATION

L'église Saint-Léger est située en périphérie Nord du village de Glisy, au Sud des marais de la vallée de la Somme, anciennement exploités pour l'extraction de la tourbe.

Le terrain est desservi par la Rue du Vert Bout au Sud et l'Impasse de l'Église à l'Ouest.



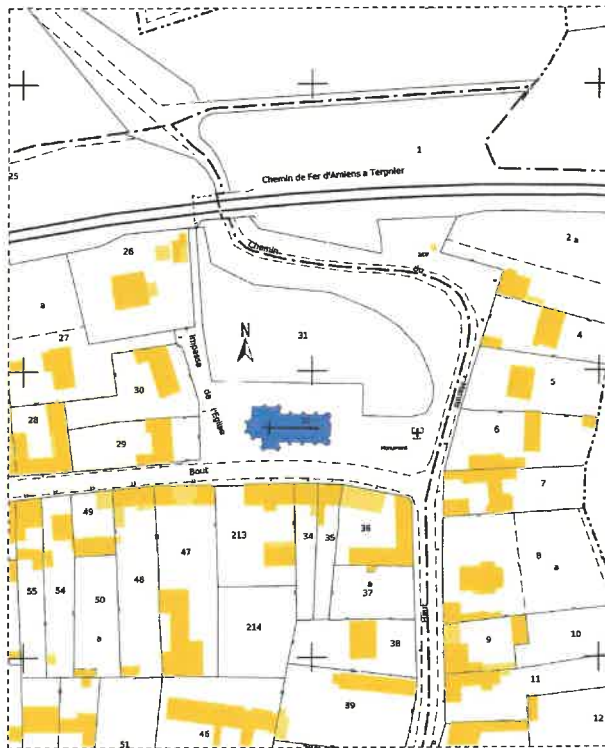
6 - Extrait de la carte IGN de 1950
www.geoportail.gov



7 - Extrait de la carte IGN actuelle
www.geoportail.gov

Le terrain relève de la section cadastrale AA, parcelle de numéro 32, d'une contenance de 307 m², correspondant à l'emprise de l'église.

L'édifice n'est pas orienté, car le chevet pointe en direction de l'Ouest.



8 - Extrait du plan cadastral actuel de Glisy
www.cadastre.gouv.fr

3/3 - PLAN ET VOLUME

Selon Isabelle Barbedor :

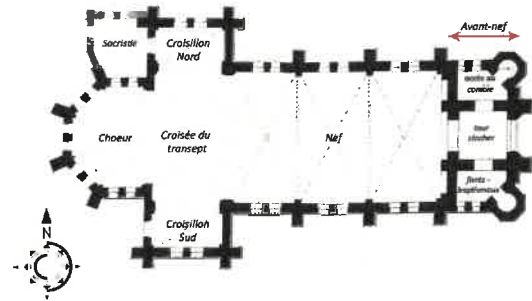
"L'église de Glisy remplace un édifice plus ancien, dont l'état de délabrement ne permettait plus de maintenir l'usage. Elle est construite, de 1876 à 1879, sur les plans de l'architecte Victor Deleforterie.

[...] L'édifice présente des parentés stylistiques avec les réalisations des architectes Deleforterie, en particulier les églises de Coisy (1853) et de Mollens-au-Bois (1869), bien que celle de Dommartin lui servit théoriquement de modèle. [...]

L'édifice non orienté, en implantation isolée, est construit en briques et couvert d'ardoises. Il présente un plan en croix latine avec chevet polygonal et tour de clocher-porche dans oeuvre, flanquée de deux tourelles d'escalier octogonales. Il dispose d'un accès unique en façade principale."

La travée d'entrée (avant-nef) comprend le vestibule à l'axe de la nef sur lequel repose la tour clocher, le baptistère au Sud, et l'accès au comble et à la tribune au Nord.

La sacristie communique avec le chœur, ce qui est une évolution des plans des architectes Deleforterie qui prévoyaient un accès depuis le croisillon Nord.



9 - Plan schématique de l'église Saint-Léger, sur la base du dessin des architectes Deleforterie, le 24.06.2021

3/4 - INTÉRIEURS ET MOBILIERS

"L'espace intérieur est couvert de voûtes d'arêtes en briques. Le vaisseau unique est éclairé au nord et au sud par trois travées de bales jumelées en arc brisé surmontées d'un oculus ; celles du transept sont surmontées d'une rose ; le choeur est éclairé par quatre baies latérales. La nef est rythmée par des piliers à chapiteaux non taillés ; à la croisée du transept, ils sont flanqués de colonnes. Le choeur et le transept sont rythmés par des colonnes à chapiteaux non taillés. Seules les clefs des voûtes présentent un décor sculpté (pampres de vigne).

Le choeur, matérialisé par un emmarchement est délimité par une clôture à chaires latérales. Une porte donne accès à une petite sacristie, au nord. Les bras du transept, peu saillants, forment deux chapelles secondaires, l'une dédiée à la Vierge (au Nord), l'autre à sainte Thérèse (au Sud). La chapelle des fonts est située au sud du vestibule. Présence d'une tribune dans la tour de clocher et d'escaliers en vis dans les tourelles.

Le mobilier de l'église de Glisy a fait l'objet d'une rénovation autour de 1930 ; on signale notamment la présence de six statues réalisées par le sculpteur Georges Serraz (1883-1964). Il ne subsiste du mobilier d'origine que le Christ en croix surmontant le tabernacle, le confessionnal situé dans la nef, enfin un dais de procession en bois peint et des fonts baptismaux en calcaire, actuellement conservés dans la petite pièce située à droite du vestibule.

Les statues ornent les chapelles latérales représentent :

- Vierge à l'Enfant, saint Antoine et saint Eloi, dans la chapelle nord ;
- Sainte Thérèse, sainte Jeanne d'Arc et le Sacré-Coeur, dans la chapelle sud ;
- La statue de Jeanne d'Arc est signée G. SERRAZ, sur la base."



10 - Vue d'ensemble de l'intérieur de l'église depuis l'entrée vers le choeur



11, 12 & 13 - Statues de Saint-Antoine de Padoue, de Saint-Eloi et du Sacré-Coeur, réalisées par Georges Serraz
Inventaire général des Hauts-de-France - Barbedor Isabelle - cotes IVR22_20068010164NUCA, IVR22_20068010165NUCA et IVR22_20068010169NUCA



14, 15 & 16 - Statues de Jeanne d'Arc, de la Vierge et de Sainte-Thérèse, réalisées par Georges Serraz
Inventaire général des Hauts-de-France - Barbedor Isabelle - cotes IVR22_20068010168NUCA, IVR22_20068010163NUCA et IVR22_20068010166NUCA

“La rénovation du mobilier en briques et grérito comprend : maître-autel, tabernacle mural et crédençes du choeur ; clôture de choeur à chaires et candélabres ; autels secondaires et crédençes des chapelles latérales ; supports des statues ornant les chapelles latérales ; bénitiers du vestibule ; fonts baptismaux, portant l’inscription : IORDANUS.”



17 & 18 - Aperçu du mobilier en brique et grérito : autel Sainte-Thérèse dans la chapelle Sud et maître-autel
Inventaire général des Hauts-de-France - Lejebure Thierry - cotes IVR22_20068000253NUCA et IVR22_20068000254NUCA



“Dans le choeur :

- Bas-relief, portant la date 2.09.1999 ;
- Panneaux encadrant le tabernacle en ciment, représentant, à gauche, de bas en haut : l’Annonciation, la Nativité et la Résurrection ; à droite, de bas en haut : la Visitation, l’Adoration des Mages, la Déploration.

Dans la chapelle sud :

- Statuette en plâtre représentant la Vierge de Lourdes, signée E. LAPAYRE. / E LAPAYRE SCULPTEUR / DEPOSE. Inscription concernant l’iconographie (peinte) : N D DE LOURDES ;
- Peinture sur isorel représentant la Vierge à l’Enfant et des anges, signée L. M. ROTH ;
- Confessionnal d’applique en bois clair.

Dans la chapelle nord :

- Gravure représentant Le Christ marchant sur les eaux. Pinxit Charles JALABERT / gravé par Amédée et Eugène VARIN / imprimé et publié par GOUPIL et Cie éditeurs le 1er 8bre 1866 / Paris - Londres - Bruxelles - La Haye.

Dans la nef :

- Confessionnal en chêne de style néogothique ;
- Appareils de chauffage en fer forgé ;
- À la croisée du transept, deux suspensions en fer forgé ;
- Les deux pièces attenantes au vestibules sont fermées par des grilles en fer forgé, dont une portant la marque GAUCHEMONT / GRILLE BREVETEE / AMIENS ;
- Les verrières en verre coloré présentent un décor croix et couronnes d’épine en médaillon dans l’oculus, dans la nef ; celles du choeur des symboles eucharistiques.”



19 - Gravure représentant Jésus marchant sur les eaux
Inventaire général des Hauts-de-France - Barbedor Isabelle - cote IVR22_20068000175NUCA



20 - Grille en fer forgé fermant le baptistère



21 - Confessionnal - Inventaire général des Hauts-de-France - Lejebure Thierry - cote IVR22_20068000258NUCA



22 - Suspensions en fer forgé
Inventaire général des Hauts-de-France - Barbedor Isabelle - cote IVR22_20068000178NUCA

3/5 - DESSERTTE TECHNIQUE

La desserte technique de l'église Saint-Léger est relativement complète.

Electricité : l'édifice est desservi en électricité.

L'alimentation générale est assurée depuis le coffret situé en élévation Sud de l'avant-nef. Elle pénètre dans le baptistère à hauteur du premier bandeau de la tourelle adjacente et chemine en plafond jusqu'au compteur Linky Installé en applique murale au Nord du baptistère, avec la coupure générale. L'armoire de protection des circuits est implantée en dessous de ce panneau.

Un second tableau de protection, dédié aux circuits des lustres éclairants et chauffants (au gaz) de marque Delestre Industrie, est installé dans la sacristie.

Depuis ces tableaux de protections, les équipements sont desservis par des câbles, soit gainés gris fixés en applique murale, soit sous goulottes plates en PVC blanc.

Dans l'église, l'équipement comprend, de manière non exhaustive :

- des suspensions avec abat-jour en verre blanc dont l'une est suspendu à une croix en fer dans le croisillon Sud ;
- deux appliques murales halogènes en éclairage du choeur ;
- un plafonnier "hublot" dans la sacristie ;
- quelques spots pour éclairer l'accès au clocher.

En extérieur, un éclairage monumental est assuré par au moins neuf projecteurs encastrés dans le sol, régulièrement répartis en périphérie de l'église.

Deux prises électriques sont installées en hauteur à l'angle des élévations Nord et Est du croisillon Nord. Enfin, un spot éclaire le sol de la porte d'entrée.

Les installations ne sont pas anciennes et semblent d'un bon niveau de sécurité.

Le Maître d'ouvrage n'indique pas de visite de contrôle récente des installations électriques, portant sur la vérification périodique - Q18, le Règlement de sécurité ERP et le Code du travail. A défaut d'en disposer, il est invité à faire procéder à ce contrôle.

Gestion électronique des cloches : les cloches sont gérées électroniquement par une centrale de marque Hucheux "HP 100", installée à proximité des installations électriques dans le baptistère.

Paratonnerre : l'édifice est équipé en système de paratonnerre / parafoudre.

Du dispositif d'amorçage, la tresse chemine en flanc Nord du clocher, sur la couverture de la nef, puis à l'angle formé par le gouttereau Nord de l'avant-nef et la tourelle d'escalier, jusqu'à la mise à la terre.

Le Maître d'ouvrage ne précise pas si le matériel a fait l'objet d'une vérification récente, ce qui relève d'une obligation légale telle que le précise la réponse (J.O. Sénat du 17/11/2005 - page 3 000) du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à la question écrite n° 20216 de M. André Dulait (Deux-Sèvres - UMP) publiée dans le J.O. Sénat du 03/11/2005 - page 2827 : "... une installation maintenue en place doit être périodiquement vérifiée dans les conditions prévues par le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics susmentionnés."

Chauffage : le chauffage de l'église est assuré par des équipements électriques radiants installés sous les appuis des baies de la nef et de la travée droite du choeur.

Ce système ancien a été complété trois lustres chauffants au gaz des Etablissements Delestre Industrie, implantés dans les deuxième et troisième travées de la nef, et dans le choeur.

L'alimentation générale du gaz est assurée depuis un coffret situé en élévation Nord-Ouest du chevet. Elle pénètre l'église en partie supérieure de l'élévation.

La vanne de coupure du gaz est implantée au dessus du coffret concessionnaire.



23 - Coffret électrique en élévation Sud de l'avant-nef



24 - Compteur, coupure générale et centrale de gestion des cloches (à gauche) dans le baptistère



25 - Tableau de protection pour les lustres chauffants dans la sacristie



26 - Hublot en plafonnier dans la sacristie



27 - Eclairage monumental au Sud-Ouest du chevet



28 - Lustres chauffants au gaz



29 - Chauffage électrique radiant dans la nef



30 - Extincteur à côté de la porte d'entrée

Extincteur(s) : deux extincteurs à base de poudre (signalisation jaune) sont installés de chaque côté de la porte d'entrée. Le Maître d'ouvrage est invité à les remplacer par des extincteurs à signalisation bleue (à base de mousse), car les agents extincteurs à base de poudre sont destructeurs pour les mobiliers. De plus il conviendra d'installer un extincteur CO₂ (signalisation grise) à côté des tableaux de protections.

Diffusion sonore : l'édifice est équipé d'un système audiophonique avec micro, lecteur CD, amplificateur et enceintes implantées sur les piliers de la nef, des croisillons et du chœur.

Orgue : l'église Saint-Léger n'est pas dotée d'un orgue. Un ancien harmonium est entreposé dans la sacristie.



31 - Baie hi-fi dans le chœur intégrant un ampli et un lecteur CD



32 - Enceintes implantées sur les piliers de la nef, des croisillons et du chœur



33 - Microphone proche de la chapelle Nord



34 - Ancien harmonium remis dans la sacristie

Autres équipements absents :

- adduction en eau potable (AEP) ;
- alarme incendie ;
- alarme anti-intrusion ;
- courants faibles ;
- téléphonie ;
- défibrillateur ;
- etc.

3/6 - SÉCURITÉ

L'église Saint-Léger ne présente pas toutes les conditions modernes de sécurité attendues d'un ERP, mais elle ne constitue pas un édifice dangereux.

La portée des aménagements à réaliser pour améliorer la sécurité est à obtenir auprès d'un bureau de contrôle technique, ou directement auprès des Préventionnistes du SDIS 80.

Quelques notions sont brièvement abordées dans les sous-chapitres suivants.

3/6/1 - Classement de l'établissement recevant du public

L'église Saint-Léger est un ERP de type V - Etablissements de culte.

3/6/2 - Calcul de l'effectif

Le calcul de l'effectif en type V s'établit comme suit :

- 1 pers./siège ou 1 pers./0.5 ml de bancs ;
- en l'absence de sièges, 2 pers./m² de la surface réservée aux fidèles.

L'édifice est équipé de bancs et de chaises :

- 22 bancs d'environ 2.40 ml, soit 52.8 ml permettant d'accueillir 105 personnes ;
- 41 chaises entreposées dans l'avant-nef ;
- 4 chaises dans la nef ;
- 4 chaises dans le croisillon Nord et 13 dans le croisillon Sud ;
- 8 chaises et 2 prie-Dieu dans le chœur ;
- 1 chaise dans la sacristie.

Le cumul des places assises conduit à un effectif accueilli de **178 personnes**.

En cinquième catégorie, le personnel - en l'occurrence les desservants - n'est pas comptabilisé.

Pour mémoire : Etablissements du 1er groupe :

- 1ère catégorie : au-dessus de 1500 personnes ;
- 2ème catégorie : de 701 à 1500 personnes ;
- 3ème catégorie : de 301 à 700 personnes ;
- 4ème catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie ;

Etablissements du 2ème groupe :

- 5ème catégorie : établissements faisant l'objet de l'article R.123-14 dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

3/6/3 - Sorties et dégagements

L'église Saint-Léger est accessible par une unique entrée : le portail en façade principale, à l'Est.

Elle n'est pas conforme à ce titre au regard de l'effectif accueilli, car deux sorties minimum sont nécessaires au-delà de 19 personnes.

Pour rappel : deux sorties au minimum pour le public sont nécessaires pour un effectif de plus de 100 personnes ; deux dégagements jusqu'à 500 personnes, ou augmentés d'un dégagement par 500 personnes ou fraction de 500 personnes au dessus des 500 premières.

La largeur des dégagements est définie par l'arrêté du 22 décembre 1981 : "La largeur des dégagements doit être calculée à raison d'une unité de passage pour 100 personnes ou fraction de 100 personnes ; en dessous de 501 personnes le nombre d'unités de passage est majoré d'une unité."

Pour information, unité de passage : 1 U.P. : 0.90 m / 2 U.P. : 1.40 m / 3 U.P. : 1.80 m

Selon cet arrêté et le calcul de l'effectif, la largeur des dégagements doit présenter au total 3 unités de passage. La porte d'entrée mesure 200.5 cm de large, soit 3 U.P., ce qui est conforme à la réglementation, sous réserve d'une lecture correcte des textes.

En synthèse de ce sous-chapitre, il apparaît que l'amélioration de la sécurité de l'église impose la création d'une sortie supplémentaire.

Il est proposé de la créer en élévation occidentale du croisillon Sud, c'est à dire à proximité de la Rue du Vert Bout. Cette nouvelle porte pourra servir d'entrée dans le cadre de la mise en accessibilité de l'église.

3/7 - ACCESSIBILITÉ

L'église Saint-Léger n'est pas accessible dans l'acceptation de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les handicaps des personnes peuvent être de plusieurs natures et revêtir de nombreuses spécificités. En conséquence, la mise en conformité d'un édifice peut s'avérer diversement complexe selon les situations à prendre en compte.

À ce titre, et pour l'exemple, les dispositions architecturales et techniques liées à la prise en compte des déficiences visuelles et auditives ont un impact relativement modéré sur le bâtiment en ce qu'elles relèvent d'équipements peu invasifs et réversibles : flashes lumineuses d'alarme, dispositifs de guidage sonore, bandes podotactiles, signalétique en braille, éclairage adapté, etc.

Il en va autrement de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, parfois délicate à mettre en oeuvre en raison de la configuration des abords et/ou de l'organisation spatiale de l'établissement recevant du public.

L'église Saint-Léger n'a apparemment pas fait l'objet d'aménagements en lien avec ces questions de handicaps. Seule une place de parking PMR a été agencée en bordure de la Rue du Vert Bout, non spécifiquement dédiée à l'église, mais pouvant occasionnellement être employée lors des cérémonies.



35 - Place de parking PMR le long de la Rue du Vert Bout

3/7/1 - Accessibilité en extérieur et stationnement adapté

La création d'une nouvelle porte pour la mise en sécurité de l'église serait l'occasion de rendre l'édifice accessible aux personnes en situation de handicap. Une dérogation serait peut-être nécessaire, afin que cet accès n'ait pas un caractère discriminatoire. La conservation de l'emmarchement en façade de l'église étant indispensable à la cohérence archéologique du monument, l'obtention de cette dérogation ne devrait pas poser de problème significatif.

La nouvelle entrée pourrait s'accompagner de l'implantation d'une place de stationnement PMR supplémentaire à proximité, dans le cadre du projet de réaménagement des abords de l'église initié par le Maître d'ouvrage.

Une modification des sols depuis l'espace public jusqu'à cette entrée serait nécessaire afin de supprimer le dénivelé depuis le trottoir.

La plate-forme et le cheminement devraient satisfaire aux exigences réglementaires : pas de dévers, 1,20 m de largeur minimale en tout point ; pente inférieure ou égale à 4 % (voire à 5 %, avec paliers de repos tous les 10 ml), pas de ressaut supérieur à 20 mm, sols non meubles, non glissants, et sans obstacle à la roue, etc.

Il conviendrait aussi de s'assurer des valeurs de l'éclairage du cheminement (éclairage urbain), lequel doit-être de 20 lux minimum en tout point.



36 - Emplacement de la nouvelle porte d'entrée en élévation Ouest du croisillon Sud



37 - Élévation Ouest du croisillon Nord et abords directs depuis le trottoir de la Rue du Vert Bout



38 - Simulation Infographique du principe de la plate-forme à créer depuis l'espace public (trottoir)

Concernant la dérogation à obtenir, il semble préférable de réaliser l'entrée PMR en croisillon Sud en raison du faible dénivelé entre le sol de l'espace public et le sol intérieur de l'église.

Pour information, en façade principale, la gestion du dénivelé de 46 cm impliquerait la création d'une rampe d'au moins 9.50 m, supprimant le degré d'entrée, indispensable à la présentation du monument.



39 - Embarquement à l'entrée en façade principale

3/7/2 - Accessibilité en intérieur

La future porte d'entrée PMR en croisillon Sud, répondra aux normes d'accessibilité PMR en vigueur : dimensions 1.00 m x 2.25 m ; passage libre de 0.90 m minimum ; poignée aisément préhensible ; vantail dont la manoeuvre nécessite une poussée inférieure à 50 daN.

Si la dérogation demandée n'est pas acceptée, il serait nécessaire de modifier les menuiseries de la porte en façade principale, afin qu'elles respectent les attendus réglementaires rappelés ci-dessus.

Le seuil de la porte (et la plate-forme extérieure) seront surélevés d'environ 10 cm par rapport au sol intérieur de l'église afin d'installer une seconde plate-forme permettant d'égaliser le sol de la rampe avec le degré de l'autel secondaire et permettre la giration - voir le principe en figure 41.

Par ailleurs, le piédestal adossé au gouttereau Ouest devra être déposé.

Parvenues dans l'église, les personnes à mobilité réduite ne rencontrent pas de difficulté notable de cheminement ou de station dans les espaces accessibles au public, en l'occurrence la nef.

Le sol du chœur est plus haut de deux marches que celui de la nef. Au besoin, la mise en accessibilité de cette partie de l'église pourrait être réalisée par l'installation d'une rampe amovible.



42 - Vue d'ensemble des sols accessibles (nef) au public depuis l'Est



40 - Vue actuelle des sols du croisillon Sud



41 - Simulation infographique de l'aménagement de la rampe intérieure visant à gérer le degré de l'autel secondaire

4 / BILAN DES CONNAISSANCES ET CONSTATS

La mission a pour but de déterminer les priorités sanitaires de l'église Saint-Léger, afin d'engager prochainement une campagne de travaux.

Pour ce faire, il convient de hiérarchiser les constats effectués, ce qui s'organise principalement en termes de sécurité, de stabilité et de pérennité.

Ainsi, seront étudiés les éventuelles mesures de sauvegarde à prendre sans délai, les désordres aigus ou stabilisés, les dispositions architecturales et/ou techniques potentiellement critiques, et les altérations de l'édifice à résorber dans le cadre de son gros entretien.

La notion de valorisation ne sera que brièvement abordée, au titre de quelques préconisations.

Les constats sont hiérarchisés par ordre décroissant de nocuité. Ils sont introduits par un bilan des études antérieures, afin d'identifier d'éventuelles faiblesses anciennes des ouvrages de bâtiment.

4/1 - ÉTUDES ANTÉRIEURES

L'église Saint-Léger, ayant été (re)construite entièrement de 1876 à 1879, n'a pas fait l'objet d'étude en lien avec son état sanitaire.

Le CAUE 80 a rédigé deux fiches-conseil limitées aux abords de l'édifice en 2001 et 2002, sans aborder le sujet de l'état sanitaire du bâtiment.

Le Maître d'ouvrage met à disposition des études hydrogéologiques menées en 2019 et en 2021 pour déterminer les causes de l'humidité observée dans l'église et leur apporter des solutions.

2019 - rapport d'avis technique avec investigation géotechnique suite à des problèmes de remontées capillaires sur la périphérie de l'église par la société Arcalia :

- entre 2000 et 2005, l'intérieur de l'église a été doublé de placo-plâtre empêchant l'aération des maçonneries, les remontées capillaires se sont propagées sur les contre-cloisons ;
- des travaux de voirie au Sud-Ouest ont été réalisés afin d'inverser le sens d'écoulement des eaux pluviales et les éloigner des élévations de l'église ; un drainage a été réalisé sur les faces Sud et Ouest du bâtiment qui conduisent l'eau au sein de deux réservoirs enterrés au Nord-Ouest de l'église ;
- en pied de l'église, on retrouve sur 1 m de large et 15 cm de profondeur un parterre non étanche composé de briques écrasées et de débris. La teneur en eau de ce parterre est de 9 à 12 % ;
- "sous" le parterre, le sol est constitué de remblais, de briques, de limons et de craie. Il présente une humidité excessive au Nord (point le plus bas de l'église) de 24 à 26 % ;
- les fondations des murs sont composées de briques rouge surmontant un massif de craie, les contreforts reposent sur une épaisseur de remblais très humide ;
- les réseaux aériens de pluviales sont colonisés par la végétation ;
- les revers pavés où circule l'eau jusqu'au regard sont fracturés par endroit ;
- l'hypothèse de la présence d'une source d'eau est écartée.

Travaux à réaliser :

- les évacuations des eaux de toiture sont à nettoyer et à contrôler, ainsi que les descentes ;
- les revers pavés sont à vérifier et à réparer si besoin ;
- les revers en briques pilées sont à purger et une membrane étanche devra être posée contre les fondations ;
- à l'intérieur les plaques de plâtres sont à retirer, les murs à purger puis à laisser sécher à l'air libre.

2021 - Diagnostic des causes d'humidité dans l'église par le groupe ICEA

"En synthèse, il est probable que des facteurs s'additionnent, provoquant ainsi une humidité des fondations et des murs de l'Église :

- caractère imperméable de la craie qui bloque l'évacuation des eaux pluviales ;
- caractère humide et à faible porosité des remblais et sols qui disposent ainsi d'une propension à la rétention d'eau ;
- mauvaise gestion des eaux pluviales du site ; leur infiltration est à proscrire définitivement dans l'environnement de l'Église ;
- les fondations Nord de l'Église, reposant directement sur la craie, joueraient également un léger effet barrage aux écoulements en zone non saturée au toit de la craie."

Travaux à réaliser :

- les écoulements d'eaux pluviales au Nord doivent être gérés par la création d'un réseau de pluviales localement ;
- une voile imperméable de protection contre l'humidité devra être posée sur les fondations ;
- un système de drainage périphérique doit être mis en place.

Les deux études hydrogéologiques conduisent aux mêmes conclusions générales.

Ces constats correspondent également à ceux effectués pour le présent bilan sanitaire.

4/2 - MESURES CONSERVATOIRES D'URGENCE

L'édifice a été visité dans son intégralité, à l'exception des charpentes, inaccessibles par défaut d'échelle sécurisée.

La croix d'amortissement en pierre du pignon du croisillon Sud est lacunaire et potentiellement menaçante. En période de gel/dégel, l'élément subsistant pourrait se fracturer et chuter sur le trottoir ou l'abri-bus. Une dépose de cette croix est à envisager, à la nacelle.

En attendant, un périmètre de sécurité devra être établi pour la sécurité des passants. Deux grilles de type Heras pourraient être installées de part et d'autre de l'abri-bus, et une tôle de protection serait rajoutée en couverture de cet abri.

Il n'est pas identifié d'autre mesure conservatoire d'urgence à mener pour préserver les fidèles ou les passants d'un péril quelconque : périmètre de sécurité, étalement (mise sur cintre, étrésillonnage, contre-fiche, etc.), fermeture au public, arrêt des cloches, coupure de la desserte technique, etc. En va de même pour la conservation générale du bâtiment qui ne présente pas de risque notable à court terme.



43 - Partie supérieure du pignon du croisillon Sud



44 - Détail de la croix lacunaire, en porte-à-faux

4/3 - DÉSORDRES

Il n'est pas identifié de désordre aigu, appelant des mesures d'étalement ou de consolidation immédiates, avant la prochaine campagne de travaux.

Pour mémoire, une pierre de colonnette est fracturée, à l'angle Sud-Est du clocher, au niveau de la chambre des cloches. La pierre sera réparée, voire remplacée lors de la campagne de gros entretien des élévations.



45 - Colonnette fracturée à l'angle Sud-Est du clocher

4/4 - DISPOSITIONS CRITIQUES

Les dispositions critiques concernent souvent une mauvaise - ou une absence - de gestion terminale des eaux pluviales reçues en toiture.

Elles peuvent aussi relever de dispositions constructives non pérennes, qu'elles aient trait à la formulation architectonique des ouvrages - contreforts non harpés ou hétérogénéité des maçonneries par exemple - ou au choix des matériaux, telle que l'absence de prise en compte du couple électrolytique entre certains métaux comme le cuivre et le zinc.

D'autres causes relèvent des abords du monument, telle que la colonisation biologique : une population de pigeons biset trop importante, par exemple, ou la végétation environnante - car un arbre poussant trop près d'une élévation peut engendrer des désordres par son système racinaire et des altérations par l'ombrage, le défaut de ventilation ou les débris végétaux.

Enfin, une sécurité insuffisante est aussi une disposition critique, indirecte, que ce soit au titre de l'intrusion ou de l'incendie.

L'église Saint-Léger pâtit de plusieurs de ces situations potentiellement génératrices de désordres.

4/4/1 - Colonisation animale

L'église a subi une colonisation par les pigeons. Le Maître d'ouvrage a entrepris des démarches auprès de la société AVIPUR. Ce partenariat est à poursuivre, en particulier pour le nettoyage de la tour clocher, la vérification et le complément des protections grillagées.

Le sujet sera développé au titre des altérations, en sous-chapitre "4/5/1/3 - Colonisation biologique".



46 - Sol de la tribune, jonché de brindilles et de fientes de pigeons

4/4/2 - Gestion des pluviales

L'humidité excessive des maçonneries, qui se traduit par des remontées capillaires en élévations intérieures de l'église, provient en majeure partie d'une mauvaise gestion des eaux pluviales :

↳ gestion aérienne : les gouttières et les descentes sont encombrées par la végétation (selon le rapport d'avis technique de Arcalia - figure 47). Si le Maître d'ouvrage n'a pas fait curer ces réseaux aériens, il conviendra qu'il le fasse dans les meilleurs délais ;

↳ gestion terminale :

- les caniveaux à ciel ouvert (revers pavés) en pied des descentes, ne sont pas étanches, et laissent l'eau s'infiltrer en pied d'édifice ;
- l'absence de liaison directe entre les caniveaux à ciel ouvert et les regards à grille : les pluviales de toiture s'infiltrent pour partie dans le terre-plein, à l'orée des regards à grille et du réseau d'assainissement ;
- l'utilisation de regards à grille pour la réception des pluviales : ces regards sont inadaptés, car de nombreux débris pénètrent à travers la grille, et risquent de colmater les canalisations ;

↳ gestion souterraine : le réseau enterré entre les regards semble réalisé avec un drain agricole, plus sensible au colmatage. Une inspection télévisée permettra de vérifier ce point.



47 - Colonisation végétale de la gouttière de l'élévation Sud de la nef
photographie extraite du rapport ARCALIA p. 5



48 - Vue d'ensemble du caniveau à ciel ouvert à l'angle de la nef et du croisillon Nord - joints lacunaires et colonisation par les mousses et herbacés



49 - Absence de liaison entre le caniveau et le regard à grille : la bordure empêche l'écoulement des eaux pluviales qui stagnent dans le revers de briques pilées



50 - Regard au Sud-Ouest qui met en évidence un branchement réalisé avec une goince annelée souple jaune - extrait du rapport ARCALIA p. 5

Les constats des deux études hydrogéologiques fournies par le Maître d'ouvrage peuvent être complétés par d'autres dispositions critiques favorisant les remontées capillaires telles que :

- pour mémoire, les parterres de brique écrasée en pied des élévations, sur environ 1 m de large qui agissent comme des "réservoirs" où les pluviales sont stockées avant de remonter par capillarité ;
- la présence, jusque vers 1920-1930, d'une mare devant l'église, ce qui implique des caractéristiques géologique propices à la rétention d'eau ;
- l'absence, en intérieur, de ventilation derrière les contre-cloisons posées en soubassements, et plus généralement, une ventilation peut-être insuffisante de l'église ;
- la mise en oeuvre d'un carrelage moderne en grès Cérame en intérieur de l'église, vraisemblablement sur une dalle constituée d'un liant hydraulique. Cette configuration "étanche" du sol obligerait l'humidité à migrer en périphérie pour s'évaporer.

Concernant les sols, le Maître d'ouvrage renseignera si possible sur les motivations ayant conduit à la pose du revêtement de sol moderne, car cela pourrait s'avérer utile dans la compréhension des causes de l'humidité.

Les photos de l'inventaire des Hauts-de-France semblent indiquer que le sol original de l'église a déjà été une première fois recouvert (ou remplacé) par une dalle béton. Celle-ci présentait également des efflorescences (expression de sels cristallisés).

Cela pourrait signifier que les remontées capillaires ne sont pas localisées seulement à la périphérie de l'église mais bien au sol complet. Il s'agirait alors probablement d'une saturation en eau du terre-plein, à prendre en compte dans les travaux à mener - voir les parts de restauration.



51 - Revers de briques écrasées en pied d'élévations



52 - Ancienne mare devant l'église (Mairie de Glisy)



53 - Aperçu des efflorescences au-dessus de la contre-cloison au Nord de la nef



54 - Détail d'un sondage sur le soubassement : complexe plaque de plâtre/polystyrène de type TH32



55 - Aperçu du sol du bras Sud du transept avant la reféction en carrelage Cérame, illustrant les efflorescences sur un sol apparemment en béton peint ou teinté dans la masse
Inventaire général des Hauts-de-France - cote IVR22_20068000311A - n.d.



56 - Aperçu du sol de la nef, recouvert d'un tapis sur l'allée centrale, avant la reféction en carrelage Cérame. Les efflorescences sont déjà présentes au-dessus des soubassements.
Inventaire général des Hauts-de-France - cote IVR22_20068000310A - n.d.



57 - Aperçu actuel du sol de la nef renoué en carrelage Cérame. Les efflorescences en élévation s'expriment sur une aire plus importante.

4/5 - ALTÉRATIONS

Des altérations de diverses natures et origines sont observées, de manière éparse sur l'église Saint-Léger. Elles n'appellent pas de mesure particulière à prendre immédiatement et ne sont pas susceptibles d'entraîner de désordre à court ou moyen terme.

4/5/1 - Elévations

4/5/1/1 - Lacunes

Les élévations de l'église Saint-Léger pâtissent de lacunes diffuses. Elles peuvent être de causes diverses, avec des conséquences également multiples.

Il n'en sera pas procédé à un inventaire exhaustif pour le présent bilan sanitaire, ce qui serait peu utile. Quelques exemples de situations sont pris pour illustrer cette notion :

- les lacunes sur les bandeaux et les appuis des baies. L'altération de ces ouvrages destinés à éloigner les eaux pluviales en ruissellement sur les maçonneries se traduit généralement par des coulures à l'aplomb, en registre inférieur. L'imprégnation du parement le fragilise lors des cycles gel/dégel. Par ailleurs, la saturation en eau favorise la colonisation biologique, participant à l'altération de l'aspect du monument ;

- les lacunes ponctuelles de parement ;

- le vidage des joints de parement, concernant majoritairement les contreforts, sans ampleur. Il résulte généralement de la fragilité des joints anciens, formés d'une mince épaisseur de mortier de chaux. Ce rejointoiement est peu engagé entre les assises de brique et le lessivage de l'élévation par les eaux pluviales suffit à ruiner les mortiers.

Ces lacunes doivent être résorbées, car elles permettent la pénétration des eaux pluviales dans les maçonneries, provoquant d'autres altérations (colonisation végétale, désagrégation), voire des désordres à long terme (désorganisation de la maçonnerie).

Elles ne sont toutefois pas critiquées lorsqu'elles sont limitées et pourront être traitées dans le cadre des restaurations courantes en élévations.



58 - Lacune sur l'appui en pierre de la baie en élévation Nord du chevet



59 - Lacune sur l'appui de la baie géminée en élévation Nord de la sacristie



60 - Lacune sur le bandeau du portail en élévation Est de l'église



61 - Lacune sur le ressaut (en pierre ?) du contrefort Ouest du pignon du croisillon Sud



62 - Lacune du ressaut (en béton de ciment ?) et vidage des joints de parement du contrefort entre le pan Nord-Ouest et le pan axial du chevet



63 - Lacune de briques de la corniche du clocher en élévation Est



64 - Lacune de parement de brique, probablement causé par un choc, en partie basse du contrefort entre le pan Sud-Ouest du chevet et l'élévation Sud du choeur



65 - Vidage des joints de parement, partiellement repris, en partie basse du contrefort entre la deuxième et la troisième travées de l'élévation Sud de la nef

4/5/1/2 - Vieillessement et pathologies des matériaux

- désagrégation, desquamation, pulvéulence

En parements extérieurs de l'église Saint-Léger, ces natures d'altérations ne sont pas directement rencontrées sur les maçonneries de briques.

Elles résultent généralement de la présence de sels, ce qu'il est possible de constater rapidement avec des bandelettes, et de mesurer par des prélèvements sous forme de poudres à plusieurs profondeurs et à différentes hauteurs afin d'obtenir des profils selon la norme EN 16455 - voir plus bas.

Voir "Comment diagnostiquer simplement l'origine de la contamination saline d'un édifice en pierre appareillée", par Véronique Vergès-Belmin, Ann Bourgès, Jean-Didier Mertz et Jérémie Hémin, Ingénieurs de LRMH, dans "LA PIERRE DANS L'ARCHITECTURE : CONSERVATION, RESTAURATION, CRÉATION", MONUMENTAL - Revue scientifique et technique des monuments historiques - Editions du Patrimoine - Centre des Monuments Nationaux, semestriel 1, 2019, pages 104 à 106.

Cela dit, la présence de sels microcristallins en solution, véhiculés par les remontées capillaires est patente, car elle s'exprime sous la forme d'efflorescences sur les parements extérieurs et intérieurs de l'église - ainsi que sur les sols avant leur réfection comme il a été vu précédemment. C'est au Nord du bâtiment que le phénomène s'exprime le plus.

Les sels peuvent avoir des provenances multiples : pollution atmosphérique, mortiers alcalins, dépôts de végétaux, urine animale, ancien nettoyage ou traitement non rincé, acidité du sol, etc.,

En intérieur, le recouvrement du sol originel par une dalle en béton, puis par du carrelage et des joints au ciment a fait migrer l'humidité et les sels vers les élévations. En extérieur, les revers de briques écaillées maintiennent l'eau et font remonter les sels par capillarité.

Pour information, dans le cadre de l'analyse des prélèvements, le dosage des anions et des cations, provenant des sels solubles mobilisables par l'eau de capillarité, est effectué par chromatographie ionique. Les sels instables contenus dans les roches sont soit l'indice d'une altération, soit responsables d'une part de l'altération. Ces ions sont ceux qui peuvent être rapidement mis en solution par l'eau d'infiltration, ils circulent dans la porosité de la pierre ou de la brique, et leurs sels tendent à précipiter près de la surface lorsque l'eau infiltrée s'évapore. La cristallisation de ces sels peut être responsable d'une altération.



66 - Efflorescences généralisées en partie basse de l'élévation Nord de la nef



67 - Efflorescences de sels sur les parties basses de l'élévation Nord



68 & 69 - Efflorescences généralisées aux parties inférieures des élévations de l'église



- une érosion localisée, phénomène de vieillissement inéluctable qui s'exprime logiquement sur les ouvrages les plus exposés aux intempéries et au vent.



70 - Erosion des briques aux angles de la partie inférieure de la tourelle d'escalier Nord de l'église

4/5/1/3 - Colonisation biologique

Un sous-chapitre spécifique est consacré à ces altérations dont les conséquences sont variables.

Ainsi, la colonisation animale est acceptable dans une certaine mesure, mais des populations trop importantes entraînent des problèmes pour les bâtiments. Il en va de même des colonisations végétales, acceptables lorsqu'elles apportent une patine, mais problématiques lors du développement de sujets à système racinaire.

L'église Saint-Léger présente ces deux formes de colonisations.

✓ Colonisation animale

Comme évoqué précédemment, l'église Saint-Léger pâtit d'une colonisation par les pigeons biset. Le partenariat avec la société AVIPUR est à poursuivre, en particulier pour le nettoyage du clocher, ainsi que la vérification et le complément des protections grillagées. En effet, la colonie de pigeons est encore présente sur les fatigages des toitures du chevet et du croisillon Sud, ou encore en élévation Sud du clocher.

Pour information, sur le plan sanitaire, les pigeons sont vecteurs de maladies pathogènes pour l'homme, via leurs excréments : chlamydie, asthme, salmonellose, maladie de Newcastle, et d'autres. Pour l'église Saint-Léger, ce sont les intervenants, ponctuels mais réguliers, qui sont directement concernés : couvreurs, artisans campanaires, etc.

Rappel réglementaire :

- le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 du Code du Travail, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, modifié par le Décret 200-542 du 16 juin 2000, rappelle que l'Autorité Territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

- les articles R4421-1 à R4426-13 du Code du travail et l'Arrêté du 18 juillet 1994, modifié par les Arrêtés interministériels du 17 avril 1997 et du 30 juin 1998, sont relatifs à la protection du personnel exposé à des agents biologiques.

extrait de "Nuisances liées aux pigeons", plaquette d'information disponible sur le site Internet de la mairie de Champs-sur-Marne : www.ville-champssurmarne.fr/vivre/nuisances.asp

Sur le plan matériel, la prolifération des pigeons provoque des dégradations et des nuisances de diverses formes :

- salissures des façades, des intérieurs et des toitures par les fientes, les plumes et les cadavres ;
- obstruction des gouttières, cheminées et conduits d'aération ;
- rétention d'humidité dans les amas de fientes ;
- surcharge des bâtiments : même si les fientes séchées sont légères, un pigeon produit en moyenne 12 kg de fientes par an, à multiplier par le nombre de pigeons. Ajoutée à la rétention d'humidité, ces déjections peuvent suffire à modifier les hypothèses de charges initiales ;
- hypothèse : casses de verrières pour pénétrer les lieux ; de nombreux témoignages en ce sens ont été recueillis ; à confirmer scientifiquement.



71 - Colonie de pigeons blâtes sur les faîtages des toitures de l'église
9 septembre 2021



72 - Repos des pigeons sur les oculi d'horloge et sur les archivoltes des baies géminées de la chambre des cloches
9 septembre 2021

Par ailleurs, la présence d'**araignées** est attestée par les toiles dans la tourelle d'escalier et la tribune, ce qui est le cas de la plupart des édifices et ne prête pas à conséquence.

En été, la colonisation animale pourrait aussi s'étendre aux hyménoptères (abeilles, guêpes, frelons), aux diptères (mouches), aux hétéroptères (punaises), aux gastéropodes, aux batraciens, etc. - ce qui ne pose pas de problème significatif.

Enfin, la présence d'insectes xylophages (charançon du bois, petite villette du bois, capricorne des maisons, lyctus brun, etc.) n'est pas signalée en l'absence des signes habituels de cette colonisation : trous réguliers dans les bois de charpente, scierie au sol, etc.

Un diagnostic parasitaire permettrait de s'en assurer.

✓ Colonisation végétale

La colonisation végétale est représentée à plusieurs stades et sous de multiples formes. Elle est diversement pathogène pour les ouvrages de bâtiment. Les effets en sont décrits précisément dans le "Guide sur les techniques de conservation de la pierre", par Pierre Bromblet, PierreSud - CICRP 2010, dont les textes sont repris dans les rubriques à suivre.

En limitant les observations au contexte de l'église Saint-Léger, la colonisation végétale concerne le développement :

- d'algues en élévation et sur les couvertures.

Selon Pierre Bromblet : "Les algues participent à l'altération du support :

- par le phénomène de rétention d'eau qu'elles entraînent,
- par la production de certains acides organiques,
- de façon mécanique par l'accrochage sur le support grâce aux prolongements de certaines de leurs cellules appelées rhizoïdes,
- par des modifications chromatiques inesthétiques."



73 - Colonisation du versant Nord de la nef par les algues

- de lichens notamment sur le clocher et les couvertures.

Lorsque le revêtement est dense et étendu, il est dénommé "encroûtement lichénique".

Selon Pierre Bromblet : "Parmi les grands groupes morphologiques de lichens, ce sont les foliacés et les crustacés que l'on rencontre majoritairement sur les monuments. Les foliacés forment un recouvrement compact mais superficiel, sans insertion véritable dans la roche. En revanche les crustacés font presque partie intégrante de la pierre. Leurs rhizoïdes pénètrent dans les fissures existantes de la pierre ou même en créent d'autres par la production d'acides organiques. Ils sont donc capables d'entraîner à long terme une désagrégation granulaire superficielle. Globalement, les lichens vont dégrader les supports qu'ils colonisent par formation d'acides organiques. Ces composés réagissent avec les pierres calcaires pour créer une patine brune riche en oxalate de calcium mais aussi pour former par attaque chimique des petits cratères superficiels qui correspondent à un phénomène d'altération caractéristique nommé pitting."



74 - Lichens sur la couverture du croisillon Sud



75 - Encroûtement lichénique au Sud du clocher

- de mousses sur les soubassements, sur les caniveaux à ciel ouvert et les pavages en galets adjacents, dans le contexte de la rétention d'eau sur des éléments architecturaux non verticaux.

En élévation, les mousses maintiennent une humidité dans les maçonneries. Elles sont propices au développement de végétaux supérieurs.

- de lierre, présent en premières travées des gouttereaux Nord et Sud de la nef. Les plantes ont déjà été coupées, mais des repousses sont visibles.

La situation deviendrait critique en cas de pénétration du végétal dans le corps de la maçonnerie par une lacune de joint de parement. Le développement du système racinaire pourrait désorganiser les ouvrages.

Le lierre est à couper immédiatement. Les racines seront extraites lors des campagnes de travaux en élévation. De plus, il est préférable de ne pas chercher à arracher les développements en élévations tant qu'ils sont vivaces et d'attendre le dessèchement de la plante.

En synthèse, la colonisation végétale de l'église Saint-Léger reste limitée, car l'édifice bénéficie d'un entretien régulier. Elle est exempte des autres formes de colonisation végétales couramment rencontrées : plantes rudérales, graminées, herbacées, arbustes (sauf ceux volontairement plantés que l'on retrouvera en sous-chapitre "4/5/1/6 - Actions anthropiques").



76 - Colonisation par les mousses du soubassement du pan axial du chevet



77 - Colonisation par les mousses du caniveau et des revers en galet à l'angle de la nef et du croisillon Nord



78 & 79 - Traces d'anciennes colonisations des premières travées des élévations Nord et Sud de la nef par le lierre. Des repousses sont observées le long de la gouttière et du coffret EDF au Sud de l'avant nef.



D'autres formes de colonisation biologique, par les bactéries, sont probablement présentes sur l'édifice, mais elles ne sont pas décelables sans prélèvement et étude en laboratoire.

La définition qu'en donne Pierre Bromblet est ici reprise dans son intégralité, car elle est fort intéressante, synthétique, et ne peut pas être tronquée sans atteinte à la compréhension ; de plus, elle rejoint des situations déjà évoquées précédemment :

"Elles (les bactéries) peuvent être classées, entre autres, selon deux types de métabolisme : hétérotrophes ou autotrophes.

Les bactéries hétérotrophes ne peuvent subvenir à leurs besoins énergétiques qu'en présence de composés organiques d'origine naturelle (poussières, pollens,...) ou apportés par d'anciens traitements. Elles sont présentes en grand nombre sur la pierre (jusqu'à 108 ou 109 par gramme) et sont parfois à l'origine de la formation d'acides organiques (acide oxalique, par exemple) qui entraînent la formation de patine par la formation indirecte de phases tels que les oxalates de calcium, et de phénomènes de dissolution, en particulier de minéraux sensibles comme les carbonates.

Les bactéries autotrophes utilisent pour vivre et comme source d'énergie, l'oxydation d'un composé minéral. Dans ce groupe, on va trouver en particulier :

- les bactéries nitrifiantes (Nitrosomonas et Nitrobacter) qui oxydent l'ammoniaque (provenant de la pollution agricole ou de traitements de la pierre) en nitrate ce qui peut aboutir à la formation de nitrate de potassium (salpêtre). Cette microflore spécifique a été signalée à maintes reprises dans les altérations des calcaires et des grès. Toutefois aucune relation entre la quantité de nitrates présents dans la pierre et la population de germes nitrifiants n'a pu être établie, du fait de la grande solubilité des nitrates.

- les bactéries qui oxydent le soufre, les Thiobacilles. Il en résulte la formation d'acide sulfurique (phénomène de dissolution), puis de sulfates (formation de sels néfastes tels que les sulfates de calcium ou de potassium). Ces sels d'origine biologique auxquels s'ajoutent généralement ceux qui ont pu se former par la simple évaporation des solutions, vont participer à l'apparition des désordres liés à des cristallisations salines déjà décrits plus haut (desquamation,...)."

Enfin, il se peut que l'édifice soit localement altéré par la présence de **champignon lignivore**.

"Un champignon lignivore est un champignon se nourrissant de bois humide causant ainsi sa décomposition. Ce champignon ne se caractérise pas par une forme spécifique mais plutôt par les dégâts qu'il entraîne. Le champignon lignivore se présente sous différentes formes."

Les différentes formes de champignons lignivores

Les formes de ce champignon sont classées selon la nature de leur pourriture.

Ce classement permet de déterminer les genres de moisissures, certaines étant plus dangereuses que d'autres.

Parmi les formes de pourritures, on retrouve :

- La pourriture fibreuse

- le polypore des caves ou donkioporia : c'est un champignon dur et de couleur blanche

- Le pycnoporus : il est de forme arrondie et de couleur orangée

- Le collybia : champignon sur pied, il a une chair tendre,

- La pourriture molle

Se développant dans des endroits humides très élevés, la pourriture molle attaque le bois par l'eau et la terre, le bois devient alors ramolli. Contrairement à la pourriture fibreuse, elle se nourrit exclusivement de la cellulose. Le chaetomium globosum qui a un aspect chevelu est le champignon lignivore le plus fréquent concernant ce type de moisissure.

- La pourriture cubique

Elle se distingue par sa couleur brune et prend la forme de cubes plus ou moins grands. Se nourissant également de la cellulose, la pourriture cubique provoque une fissure au cœur du bois.

Parmi les champignons lignivores causés par la pourriture cubique, on retrouve la méréule de couleur blanche et marronnée qui est le champignon lignivore le plus répandu.

On retrouve aussi d'autres champignons lignivores à pourriture cubique :

- Le lentize des poutres ou lentizes *sepiaria* : il se développe de manière durable et essentiellement sur des formes verticale
- Le gloeophyllum *trabeum* : de couleur brune, il se développe plutôt à l'air libre mais peut entrer dans les maisons
- Le coniophore des caves ou *coniothophora puteana* : souvent confondu avec la méréule ce champignon se fait plus rare car il nécessite beaucoup d'eau. Il se développe à l'intérieur et à l'extérieur du bois.

<https://www.ecosystem-humidite.fr/champignons-lignivores-fleau-habitations/>

Le plus connu - et le plus redouté - est le méréule pleureur :

"La Méréule pleureuse ou Méréule pleureur (*Serpula lacrymans*, jadis *Merulius lacrymans*) est une espèce de champignons basidiomycètes de la famille des *Serpulaceae*. Son épithète spécifique, *lacrymans* ou «pleureuse», vient des larmes colorées qu'exsude son mycélium. C'est le champignon du bois le plus souvent en cause lors d'attaques en intérieur. On l'appelle aussi en français «méréule des maisons» «cancer du bâtiment» ou plus simplement méréule, bien que d'autres espèces comparables soient concernées à travers le monde.

Peu visible dans la nature, où il détruit les souches de feuillus comme de conifères, ce champignon lignivore est un redoutable ennemi du bois œuvré et de tous les matériaux contenant de la cellulose (livres, cartonnages, etc.). Il est à l'origine de la pourriture cubique qui dégrade la cellulose, sans toucher à la lignine."

https://fr.wikipedia.org/wiki/Méréule_pleureuse

Un diagnostic parasitaire permettrait de s'assurer de l'absence de champignon lignivore.

4/5/1/4 - Pollution atmosphérique

D'autres formes d'altérations d'origine "naturelle" sont liées à l'impact des pollutions.

De nouveau, les travaux de Pierre Brombliet renseignent efficacement ce sous-chapitre. Ils ne sont pas repris ici en l'absence d'altération notable de l'église Saint-Léger en lien avec les pollutions. Ce sont principalement les pierres calcaires, peu présentes sur le monument, qui en pâtissent, surtout des effets du dioxyde de soufre et des oxydes d'azote (NO et NO₂), facteur d'acidité de la pluie, mais ils peuvent aussi agir directement en tant que gaz.

4/5/1/5 - Restaurations inappropriées

Les restaurations inappropriées sont une forme d'action anthropique, mais un sous-chapitre spécifique leur est dédié pour alerter le Maître d'ouvrage sur les conséquences de travaux inadaptés aux caractéristiques de l'église, techniquement et/ou esthétiquement.

- ✓ **Restaurations techniquement inappropriées et portant atteinte à la pérennité du bâtiment.**

L'église Saint-Léger ne présente pas de travaux de restauration ou de réparation pathogène, c'est à dire de nature à engendrer des désordres à moyen ou long terme.

Les rejointolements et ragréages au mortier de ciment sont peu observés en interface avec la pierre calcaire - peu présente sur l'édifice - ce qui alors constitue une situation pathogène.

La brique de l'époque de construction de l'église Saint-Léger n'étant que peu pas sensible à cette cohabitation, il s'agit plutôt d'une altération esthétique, sans nocuité.

Les reprises au mortier de ciment ont surtout été réalisées dans le cadre de menues réparations sur les contreforts et les soubassements de l'église.

Au contraire, la sacristie a été complètement rejointoyée au ciment.

Les granulométries différenciées des mortiers de ciment observés sur le monument témoignent de plusieurs campagnes de travaux, avec une variété d'agréats, de gravissage et de finition du joint.



80 - Rejointolement au mortier de ciment et ragréage d'une brique pour combler une lacune sur le soubassement du pan axial du chevet



81 - Rejointolement au mortier de ciment du soubassement du contrefort oriental du croisillon Sud et réparation d'une brique avec un mortier de couleur rose pale intégrant peut-être une chamotte (brique pilée ou pigments minéraux)



82 - Rejointolement généralisé au mortier de ciment des élévations de la sacristie ; la, l'élévation Ouest

- ✓ **Restaurations disgracieuses et/ou hétérogènes, sans nocuité.**

Des reprises en brique modernes concernent l'édifice de manière diffuse. Il s'agit ici d'une altération esthétique - le choix de la brique fournie est inadapté par sa couleur - mais ne portant pas atteinte à la stabilité du bâtiment.

Ces apports sont de deux sortes :

- des reprises complètes et soignées du parement comme sur le pan axial du chevet pour le comblement de la baie ;
- des reprises ponctuelles, limitées comme sur les soubassements et contreforts du croisillon Nord, et sur l'encadrement de la baie en élévation Nord du chevet.

Dans le cas des reprises homogènes et de bonnes qualités techniques et esthétiques, le rétablissement d'une brique ancienne ne s'impose pas d'emblée.

Il serait étudié - et débattu de manière collégiale - en tant que valorisation éventuelle de l'édifice, à mener après les autres soins qu'appelle le monument.

Au contraire, les reprises ponctuelles constituent une approche pragmatique, difficilement justifiable par des raisons économiques en raison de la faible ampleur des réparations à mener. Le rétablissement d'une maçonnerie plus soignée est souhaitable, en respect des parties anciennes adjacentes.



83 - Emploi d'une brique moderne pour le comblement de la baie en pan oisif du chevet



84 - Reprise d'une partie de l'encadrement de la baie de l'élevation Nord du chevet en briques modernes



85 - Reprises ponctuelles en briques modernes à l'angle de la nef et du croisillon Nord

Plus généralement, pour les travaux à mener à l'avenir, le maintien des caractéristiques des ouvrages en place est préférable dans la mesure où elles sont pérennes et cohérentes avec l'histoire du monument.

4/5/1/6 - Actions anthropiques

Les altérations d'origine anthropique peuvent être multiples :

- intentionnelles : vol, vandalisme, tirs de soldats désœuvrés, incendie, gravures, bris de verrières, dégradation de statuaire, etc.
- involontaires : chocs, fixations inadaptées, entretien maladroit et/ou restaurations inappropriées, etc.
- indirectes : travaux aux abords, pollutions résultant de l'activité humaine, élevage en pied de bâtiment, constructions disgracieuses aux abords, absence d'entretien (ce qui serait une forme "d'inaction anthropique"), affichage prégnant, choix de mobilier urbain inadapté, etc.
- incivisme aux abords : déchets ménagers (canettes de verre ou d'aluminium, emballages en plastique, etc.), mégots, urine, crachats, chewing-gum, déjections canines, véhicules laissés en fonctionnement durant le stationnement, stationnement "sauvage", couleurs criardes, comportements indignes, etc.

L'église Saint-Léger est plutôt bien respectée. Quelques gravures anciennes sont observées sur le portail dont la pierre calcaire est propice à l'altération, car relativement tendre. Elles sont avoisinées par d'autres gravures et marques récentes, souvent vulgaires et/ou médiocres.

Les gravures n'engendrent pas de problème significatif pour la pérennité de l'édifice. La restauration pourra opportunément résorber la plupart des gravures peu profondes, récentes et sans intérêt. Il conviendra toutefois de conserver les gravures à caractère historique et/ou archéologique, notamment celles laissées par les entrepreneurs dans les parties reculées de l'édifice. Ces dernières apportent une datation et une identification potentielle des auteurs des travaux.

Par ailleurs :

- quelques casses des verres sont observés sur l'imposte du portail, attribuées à l'impact de projectiles ;
- l'incivisme de la population aux abords de l'église Saint-Léger s'exprime par la présence de déchets, de sacs de déjection canine (à côté de la poubelle 1), de paquets de cigarette, etc. ;
- des rosiers ont été plantés en pied des élévations de l'église. Il est déconseillé de planter en pied de bâtiment, car les végétaux limitent la ventilation des maçonneries et maintiennent une humidité. De plus, les supports pour les rosiers - et l'installation de guirlandes - ont été fixés directement dans les briques, ce qui les fragilise ;
- des cassons de briques ont été laissés en tas sur le sol derrière les végétaux au Sud de l'église, qu'il conviendra d'évacuer ;
- pour information, la pastille du repère de nivellement est encore en place.



86 & 87 - Gravures anciennes et récentes sur les pierres des piédroits du portail



88 - Marques récentes à la craie au Nord de la nef



89 - Casses de verres sur l'imposte du portail attribuée à des jets de projectiles



90 - Sacs pour déjections canines laissés sur le sol, juste à côté de la poubelle ...



91 - Support pour les rosiers fixés dans la brique

En synthèse du sous-chapitre, l'église Saint-Léger présente de nombreuses altérations en élévations, à divers stades de nocuité. Une partie des altérations peut être ralentie par le Maître d'ouvrage, telle que la colonisation biologique, résultant généralement d'une mauvaise gestion des eaux pluviales : joints de maçonnerie vidés, rejaillissement mal pris en compte, plantations en pied d'élévation, etc. D'autres altérations sont plus délicates à juguler, notamment celles résultant de faits anthropiques : Incivisme, chocs, graffitis, fixations inappropriées, casses de verres, etc.

Enfin, il est important de ne pas procéder à des réparations pragmatiques de l'église, sans interroger la cohérence des choix techniques et architecturaux au regard des dispositions d'origine du bâtiment. De manière générale, un entretien régulier et une surveillance du monument permettent de limiter efficacement les phénomènes d'altération.

Le Maître d'ouvrage pourra obtenir une bonne information sur les principales modalités du gros entretien de l'édifice dans la brochure par le CAUE de la Somme en 2005 :

"Eglises de la Somme - entretenir le patrimoine communal - préserver et mettre en valeur"

http://www.caue80.fr/doc2014/caue80_Eglises_8D.pdf



92 - Cumul d'altérations en partie inférieure du pan axial du chevet : efflorescences, colonisation végétale (mousses et lichens), réparations inappropriées et inesthétiques (joints au ciment, reprises modernes en briques), actions anthropiques (installation en pied de rosiers et fixations dans les murs), etc.

4/5/2 - Charpentes

Les charpentes de l'église n'ont pas été visitées par défaut d'accès. Le bilan de ces ouvrages reste à établir, il est cependant conjecturé qu'elles ont été révisées lors de la dernière campagne de travaux de couverture, relativement récente. Depuis l'escalier montant à la tribune, ils possible d'apercevoir la charpente du comble de la tourelle d'escalier en façade au Nord, apparemment en bon état.

4/5/3 - Couvertures

Les couvertures en ardoises de l'édifice sont en état de conservation. Quelques mouvements, lacunes, et casses sont observés sur la couverture du clocher et sur le versant Nord de la nef.

Par ailleurs, les lignes de toiture (faîtages, noues, arêtiers) sont soulignées par des zingueries, ce qui semble être une approche économique et peu qualitative. À ce sujet, sur les plans des architectes Delefortrie, le faîtage semble être en linolet et des arêtiers fermés en ardoise. D'anciennes cartes postales de 1900 à 1930 montrent que des arêtiers et faîtages en zinc était déjà posés. Il en va de même pour les noquets apparents sur les combles des tourelles et de la flèche. Ces évolutions par rapport au projet ont donc été probablement décidées en chantier, pendant la construction de l'église au XIX^{ème} siècle. Lors de la réfection récente des couvertures, les artisans ont repris ces choix techniques.

Enfin, la couverture en zinc à tasseaux de la sacristie présente un bon état sanitaire.



93 - Aperçu de la charpente du comble de la tourelle d'escalier Nord depuis l'accès à la tribune



94 - Casse d'ardoise sur le versant Nord de la couverture de la nef
image Maîtré de Glisy - 13 septembre 2021

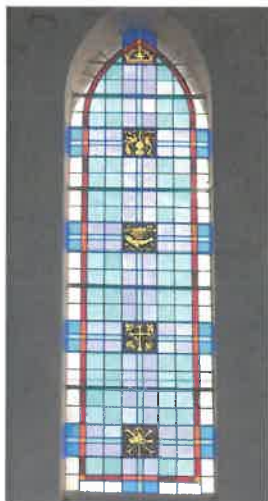


95 & 96 - Mouvements d'ardoises en versants Nord et Sud de la base de la flèche du clocher
image Maîtré de Glisy - 13 septembre 2021

4/5/4 - Clôtures**4/5/4/1 - Verrières**

Les verrières sont en état général de conservation.

Dans la nef la couleur dominante est le blanc. Les verrières du chœur et des croisillons présentent une ambiance lumineuse plus sophistiquée et colorée, avec des teintes en dégradé entre le rose et le bleu, passant par plusieurs nuances de mauve et de violet.



98 - Verrière du chevet



97 - Verrières du croisillon Nord



99 - Verrière du croisillon Sud

4/5/4/2 - Menuiseries

Les menuiseries extérieures de l'église Saint-Léger, en bois peint, sont en état général de conservation. Elles appellent toutefois quelques soins, notamment en partie inférieure des ouvrages.

4/5/5 - Intérieurs

Les intérieurs de l'église sont en état général de conservation et témoignent d'un entretien régulier. Les altérations observées résultent surtout des dispositions critiques détaillées en sous-chapitre "4/4/2 - Mauvaise gestion des pluviales".

4/5/5/1 - Elévations

L'ensemble des élévations est peint en rose pale, hormis les éléments architectoniques, peints en blanc. Les soubassements ont été doublés d'un complexe plaque de plâtre/polystyrène de type TH32. Au-dessus, les efflorescences s'expriment par des aires brunes, plus marquées en élévation Nord. L'intervention à mener sur les soubassements (voir en sous-chapitre "4/4/2 - Mauvaise gestion des pluviales") serait l'occasion de proposer une intervention plus générale sur les peintures des élévations. Les élévations intérieures de la tribune sont en état moyen : la peinture blanche cloque.



100 - Menuiserie de la porte d'entrée de l'église



101 - Elévation intérieure Sud de la tribune

4/5/5/2 - Couvrements

Les couvrements témoignent d'anciennes voies d'eau en toiture. Ces ouvrages appellent une campagne de restauration générale qui complètera celle des élévations. Il est préconisé de conserver une différence de couleur entre les élévations et les couvrements, afin de ne pas trop uniformiser l'espace. Plus avant, une réflexion sur la présentation générale des intérieurs pourrait être menée - voir les parts de restauration.



102 - Couvrements du chœur et du chevet



103 - Couvrement de la nef depuis le chœur

4/5/5/3 - Sols

Les sols de l'église Saint-Léger semblent avoir été modifiés à plusieurs reprises. Le devis pour la construction de l'église dressé par les architectes Delefortrie (AD.80, cote 99 O 1950) indique que les marches du chœur (actuellement en granito) étaient à l'origine en pierre de Senlis ; le chœur (aujourd'hui en pavage de brique et de granito) était composé en pierre de Basècles polie. Pour le sol de la nef, les photos de l'inventaire des Hauts-de-France semblent indiquer que le sol original, en "pavement sur dalle de ciment" selon le devis, a déjà été une première fois recouvert par une chape de ciment ou repris par une dalle de béton, revêtue d'un carrelage grès Cérame vers 2000/2005.

4/5/5/4 - Desserte technique

Les installations électriques sont modernes et d'un bon niveau de sécurité, ce dont il conviendra de s'assurer par un contrôle dans le cadre de la vérification périodique. Cela vaut également pour le chauffage, l'éclairage monumental en extérieur et le contrôle du dispositif de paratonnerre/parafoudre.

D'autres équipements doivent être étudiés, car ils relèvent d'une obligation légale en matière de sécurité tel que l'installation d'un extincteur CO₂ à côté des tableaux de protections.

Le système de chauffage existant devra être accompagné de la mise en place d'appareils de mesures des constantes (température + hygrométrie) afin de vérifier que le point de rosée n'affecte pas le voûtement lors de la chauffe en périodes de froid intense.

- Enfin, d'autres équipements pourraient aussi être envisagés :
- installation d'une échelle à crinoline pour l'accès au clocher dans la tribune ;
 - adduction en eau potable (AEP) ;
 - alarme incendie et alarme anti-intrusion ;
 - courants faibles, téléphonie ;
 - défibrillateur.

4/5/5/5 - Objets mobiliers

L'intérieur de l'église est relativement dépouillé, mais les objets mobiliers sont bien présentés. Il est rappelé que la Commune possède un objet protégé par inscription en 1985 : la statue de la Vierge à l'Enfant assise dite Majesté datant du XIV^{ème} siècle. De plus, un inventaire des objets mobiliers a été réalisé en 2002 par Isabelle Barbedor, pour l'inventaire général des Hauts-de-France, dans lequel il est précisé que 6 statues de l'église ont été réalisées par le sculpteur Georges Serraz.

De manière générale, les objets mobiliers sont propres et n'appellent pas de soins à brève échéance. Le mobilier liturgique en granito et en brique semble dater de la deuxième Reconstruction, voire d'après 1962 (réforme Vatican II) puisque l'autel est tourné vers les fidèles ; l'ancien maître-autel a disparu.

Les objets mobiliers entreposés dans la sacristie ne semblent pas avoir été inventoriés : 2 croix de procession, une crèche, des bougeoirs, un ostensor, des corbeilles pour la quête, etc. Certains mobiliers (garniture d'autel) proviennent de la suppression du gradin de l'ancien maître-autel.

Le baptistère est un lieu de stockage pour les chaises et autres mobiliers. L'espace doit être débarrassé et nettoyé.

Enfin, les anciens fonds baptismaux en pierre conservés dans l'accès aux combles mériteraient d'être mis en valeur.



104 - Armoire de la sacristie contenant d'anciens objets mobiliers en lien avec le culte



105 - Anciens fonds baptismaux remis dans la tourelle d'escalier Nord



106 - Ostensor et garniture du gradin de l'ancien maître-autel (bougeoirs) et croix (non visible) conservés dans une armoire de la sacristie



107 - Divers objets mobiliers en lien avec le culte conservés dans une armoire de la sacristie : vases sacrés (burette, calice), sonnette, corbeilles pour la quête, euv bénite, encensoir, etc.

En collaboration avec la Paroisse, le Diocèse et la Commission d'Art sacré, il est conseillé au Maître d'ouvrage de compléter le recensement des objets mobiliers, y compris celui des petites objets en lien avec le culte conservés dans les armoires de la sacristie.

Cela peut concerner :

- les meubles eucharistiques : autel, devant d'autel, antependium, gradin d'autel, éventuellement baldaquin ou ciborium, garniture d'autel (chandeliers et croix), pupitre, nappes, vase lampe du saint sacrement, etc. ;
- le tabernacle : exposition, tabor, cinkelier, suspension eucharistique ;
- les meubles du sanctuaire : retable, contretable, prédelle, crédence, lutrin, stalles, siège du célébrant, ambon(s), chaire à prêcher ;
- les clôtures : chancel, clôture de chœur, table de communion, éventuellement jubé ou poutre de gloire ;
- les sièges : bancs d'église, bancs de fidèles, bancs de famille, banc d'oeuvre, éventuellement banc de confrérie, prie-Dieu ;
- les luminaires : couronnes de lumière, luminaire d'applique, chandeliers d'acolyte, chandelier des Ténébres, tref (ou râteau de lumière), bougeoir d'évêque ;
- les meubles de sacristie : armoire, armoire à bannières, armoire aux saintes huiles, chapier, chasublier, table de sacristie, éventuellement meubles de confrérie ou de fabrique ;
- les objets sacrés, dont les vases sacrés (calice, patène et ciboire, constituant la chapelle), et divers objets affiliés (cuiller eucharistique, passoire liturgique, chalumeau), ostensor, plateau de communion,

burettes, récipients aux saintes huiles, reliquaires (châsse, statues reliquaires, armoire à reliques, monstrance, croix reliquaire, staurothèque, reliquaire phylactère, tableau reliquaire, encolpion, ampoule reliquaire, bassin reliquaire, chef reliquaire, reliquaire de crâne, buste, bras, main, doigt reliquaire, etc.), boîte à hosties, pyxides, colombe eucharistique, custode, marques à pain béni, gémellions, croissant eucharistique, lunule et boîte à lunule, éventuellement agneau aux sept seaux, etc.

- les linges : purificateur, corporal, bourse du corporal, voile de calice, pale, manuterge, voiles de la consécration des saintes huiles (blanc pour le saint chrême, vert pour l'huile des catéchumènes, violet pour l'huile des malades) ;
- les objets en lien avec l'ablution, l'aspersion, l'encensement, la confession : lavabo, fontaine de sacristie, bénitier, seau à eau bénite, seau à aspersion, goupillon et aspersion, encensoir, navette, cuiller à encens, brasero, confessionnal, etc.
- les objets en lien avec les offrandes et quêtes, le rite de la paix, la procession : tronc à offrandes, table d'offrandes, pains d'offrandes, tronc à quête portatif, coupe ou plat à quête, baiser de paix, croix, bâton ou lanterne de procession, étendard ou bannière de procession,
- le chemin de croix ;
- les ex-voto et objets de dévotion : quenouille de rosière, couronnes votives, plats de saint Jean-Baptiste, agnus dei, etc.
- le mobilier funéraire : catafalque, chandeliers funéraires, coussin funéraire, drap mortuaire, brancard funéraire, tombeau, enfeu, dalles funéraires, stèle, plaque, statue tombale, priant, vif, gisant, transi, pleurant, litre funéraire ;
- les instruments sonores et d'appel : cloche de sacristie, sonnette d'autel, roue à clochette, martelet, claquoir, crécelle, harmonium, orgue, olifant ;
- les rites de Noël et de Pâques : crèche, chandelier pascal ;
- les ornements liturgiques : chape, pluvial, chaperon, orfrois, fermail, mors de chape, capa magna, chasuble, dalmatique, étole, mosette ou camail, aube, soutane, surplis, rochet, bas et sandales liturgiques, mitre, calotte, barrette, pallium ;
- les insignes de dignité (peu rencontrés dans les églises) : tiare, anneau épiscopal, croix pectorale, bâton pastoral, tau, crosse épiscopale, peigne liturgique, etc.



108 - Bénitier en brique et grando (selon Isabelle Barbador) à l'entrée de l'église



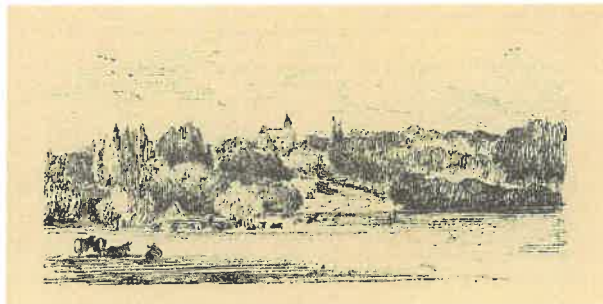
109 - Station du chemin de Croix

4/5/6 - Abords

Les abords de l'église Saint-Léger revêtent une présentation complexe, issue de plusieurs générations d'aménagements - qui témoignent de la difficulté à agencer l'espace public environnant l'édifice.

Le sujet a semble-t-il concerné la place géographique de l'église dans le village, car l'édifice est situé en périphérie du centre-bourg, à proximité de l'emplacement de l'ancienne chapelle seigneuriale, devenue église paroissiale.

Cette question reste d'actualité et devra être clairement argumentée dans le projet d'aménagement des lieux souhaité par le Maître d'ouvrage.



110 - Aperçu de l'ancienne église de Glisy depuis la vallée de la Somme où la tourbe est exploitée. Ce rapport physique à la vallée a été supprimé par le passage du Chemin de fer.

Croquis de l'ancienne église de Glisy par Aimé ou Louis Duthoit, entre 1823 et 1837. Extrait de "En voyage avec ..., quelques cantons de Picardie", Duthoit Aimé et Louis, éditeur et rédaction de dessins par le Centre Régional de Documentation Pédagogique, Amiens, 1979, pp. 45 à 47

Au Nord

L'environnement Nord de l'église a fait l'objet d'un aménagement d'ampleur vers 1970-1980, avec la création d'une large esplanade par exhaussement du terrain naturel, qui descendait jusqu'alors en pente douce vers les marais. De tous les travaux entrepris, ce remblai est sans conteste le plus efficace dans l'optique - à l'époque - de "ramener" l'église vers le village.

L'esplanade a été aménagée en 2005 par le paysagiste Laure Planchais, avec la création d'une allée semi-circulaire et la plantation d'arbres d'alignement. Il est regrettable que les arbres aient été installés entre l'allée et l'église plutôt qu'entre l'allée et le talus, ce qui aurait alors créé une barrière naturelle orientant le regard vers l'église et le village. On comprend toutefois que la volonté de la paysagiste - appuyée par le CAUE de la Somme - était de favoriser le regard vers les marais en contrebas. Mais la vue est obstruée par la densité des arbres bordant la voie de chemin de fer, ce qui rend caduque ce parti. Le chemin semi-circulaire s'apparente alors à une promenade, à un petit chemin du "tour de ville", marquant une limite incertaine entre le village et sa lisière, sans pour autant donner à voir l'un ou l'autre.

Au Sud

A la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, l'église était bordée par la rue du Vert Bout actuelle, alors non délimitée par des bordures, et qui s'étendait jusqu'au pied du monument.

La rationalisation moderne de la largeur de la chaussée a créé un espace résiduel au pied de l'église, la désolidarisant de son attache physique au village. Cette impression a été accentuée au fil du temps, avec l'ajout d'abris-bus (initialement prévu plus à l'Ouest de la rue), d'éclairage urbain, et de mobiliers divers tous implantés "dos" à l'église, encombrant le champ visuel. La situation est accentuée par la présence de végétaux en pied de l'édifice.

Enfin, la chaussée rehaussée achève de mettre à distance l'église de la pratique de la rue du Vert Bout, créant un fossé interdisant toute perméabilité entre la rue et le monument.

Ces données conjuguées expliquent le sentiment d'espace résiduel qui se dégage de la petite bande herbeuse en pied d'élévation.



111 - Aperçu des abords de l'église Saint-Léger en 2002, avant l'intervention de la paysagiste Laure Planchais. La sobriété du traitement de la chaussée et du parvis est plus favorable à la présentation du monument que le sur-aménagement actuel des lieux.

Photographie de Thierry Lefebvre, vers 2002 - Inventaire général des Hauts-de-France - cote IVR22_20038001107VA

☞ A l'Est

Depuis au moins 1809, une mare a existé à l'angle de la rue du Vert Bout et du Chemin du Marais - voir le Plan par masse de cultures conservé aux Archives départementales de la Somme - cote 3 P 974, repris dans les documents graphiques du dossier.

Elle est comblée à une date inconnue, lors du déplacement du monument aux Morts, initialement plus proche de l'église.

Par la suite, l'espace entre le monument aux morts et l'église a fait l'objet d'interventions diverses, avec l'ajout ou la modification de zones stabilisées, l'implantation de jardinières, de plantations, etc., de plus en plus conséquentes, presque dans la surenchère. A l'instar des aménagements opérés au Sud, cette accumulation tend à éloigner l'église de la chaussée - et donc des flux - et à résolument la tourner vers l'esplanade Nord.



112 - Le monument aux Morts vers 1920, avant son déplacement plus à l'Est, ayant entraîné le comblement de la mare.
Extrait de carte postale - www.delcompe.net

☞ A l'Ouest

Les aménagements sont limités, mais sont paradoxalement les plus favorables à la perception du monument. La situation pourrait être encore améliorée par l'abattage des deux premiers arbres longeant le chemin semi-circulaire du côté de la Rue du Vert Bout, ce qui offrirait une meilleure perception du chevet.

En synthèse, les abords de l'église pâtissent de deux défauts majeurs, à savoir :

- la surenchère d'aménagements issue de la stratification de plusieurs projets, ayant conduit à une accumulation d'agencements et de mobiliers urbains ;
- la contradiction entre la volonté de réorienter l'église vers le village, initiée avec la création de l'esplanade, et la frontière physique, tangible, des aménagements récents s'y opposant.

Quelques pistes peuvent être exploitées pour améliorer la présentation de l'édifice :

- rationaliser, simplifier, homogénéiser, etc., drastiquement, les aménagements ;
- retrouver la ruralité du site en limitant l'accumulation de bordures, de mobiliers (abris-bus, bancs, jardinières, plots, etc.), de traitements de sols différents, de luminaires, de signalisation horizontale et verticale, de parterres, de plantations, etc. ;
- pour la mémoire du site, réintroduire la présence d'eau à l'Est, peut-être par la création d'un miroir d'eau évoquant la mare ? ;
- supprimer le délaissé en pied d'élévation Sud, par l'élargissement du trottoir ou l'aménagement d'une placette en longueur, en y intégrant un éclairage monumental de l'église ainsi que la gestion du stationnement et de l'accessibilité PMR avec le nouvel accès créé en élévation Ouest du croisillon Sud ;
- déplacer l'abris-bus d'une cinquantaine de mètres vers l'Ouest ;
- à défaut de supprimer les arbres d'alignement, offrir la possibilité de "traverser" ce rideau, par l'apport d'équipement propres au repos et à la contemplation tel que des bancs devant les arbres côté église ;
- purger les parvis des aménagements urbains prégnants : bancs à fleur, matériaux de sols trop hétérogènes, etc., et les remplacer par un revêtement de sol naturel évoquant la ruralité ;
- ne pas chercher à donner à voir les marais et les paysages en contrebas, la vue étant obstruée par les arbres bordant la voie de chemin de fer. Notons que l'abattage de ces arbres donnerait surtout à voir la voie ferrée, installée sur un talus ferroviaire ;
- etc.

Les principes seront donc de dégager et de rendre accessible les élévations, de purger les aménagements trop sophistiqués, et de retrouver un lien avec l'histoire du site (présence de la mare, large voie au Sud, etc.). Le mobilier devra être limité, et choisi avec soin en tenant compte du caractère rural des lieux.

Enfin, plus généralement, il ne semble pas nécessaire d'établir un projet à grande échelle pour "mettre en scène le paysage", des interventions limitées aux abords proches seront suffisantes.



113 - Image idéale - archéologiquement - de la présentation du monument
Carte postale ancienne - Mairie de Glisy



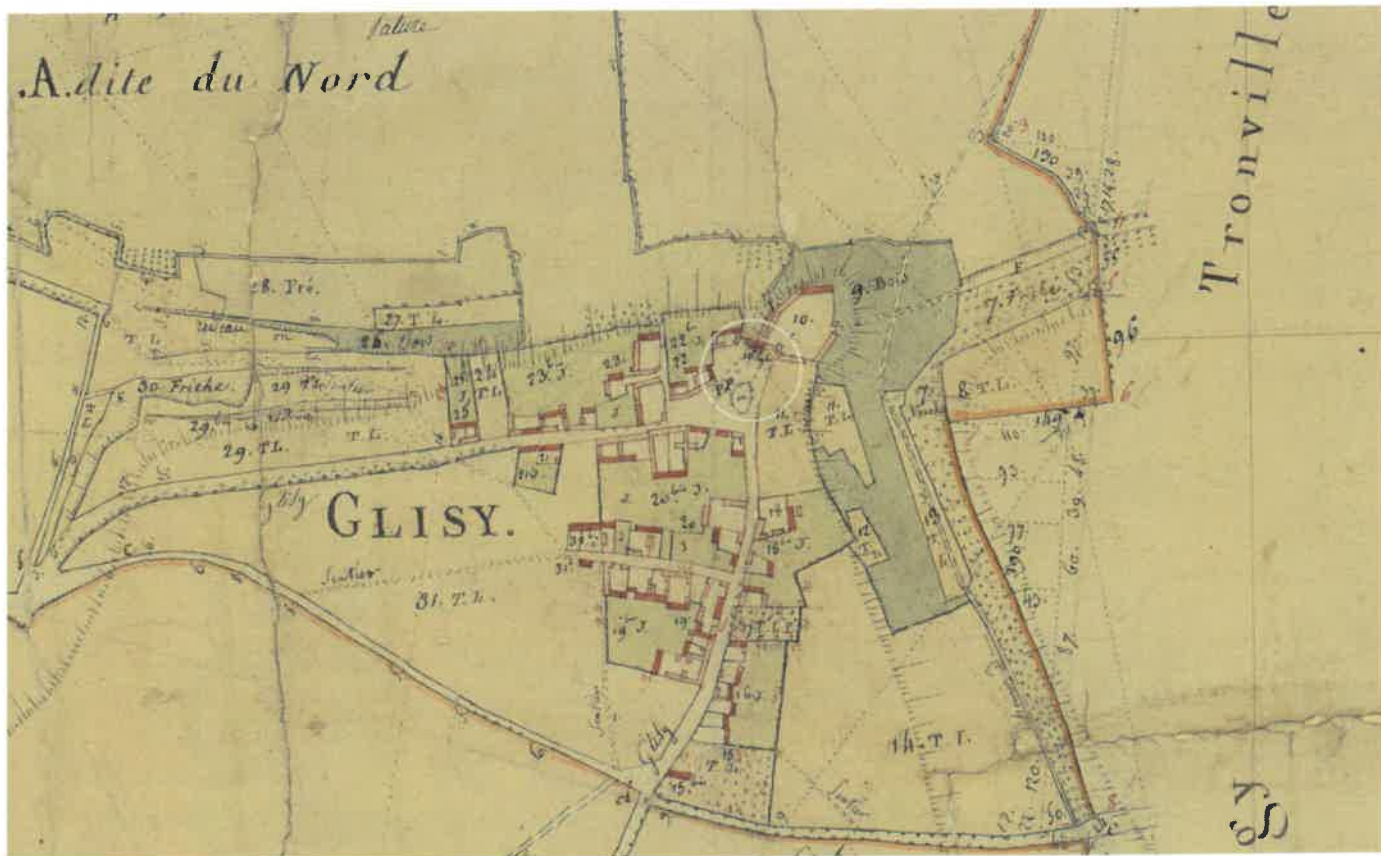
HAUTS-DE-FRANCE - SOMME - GLISY
EGLISE SAINT-LEGER

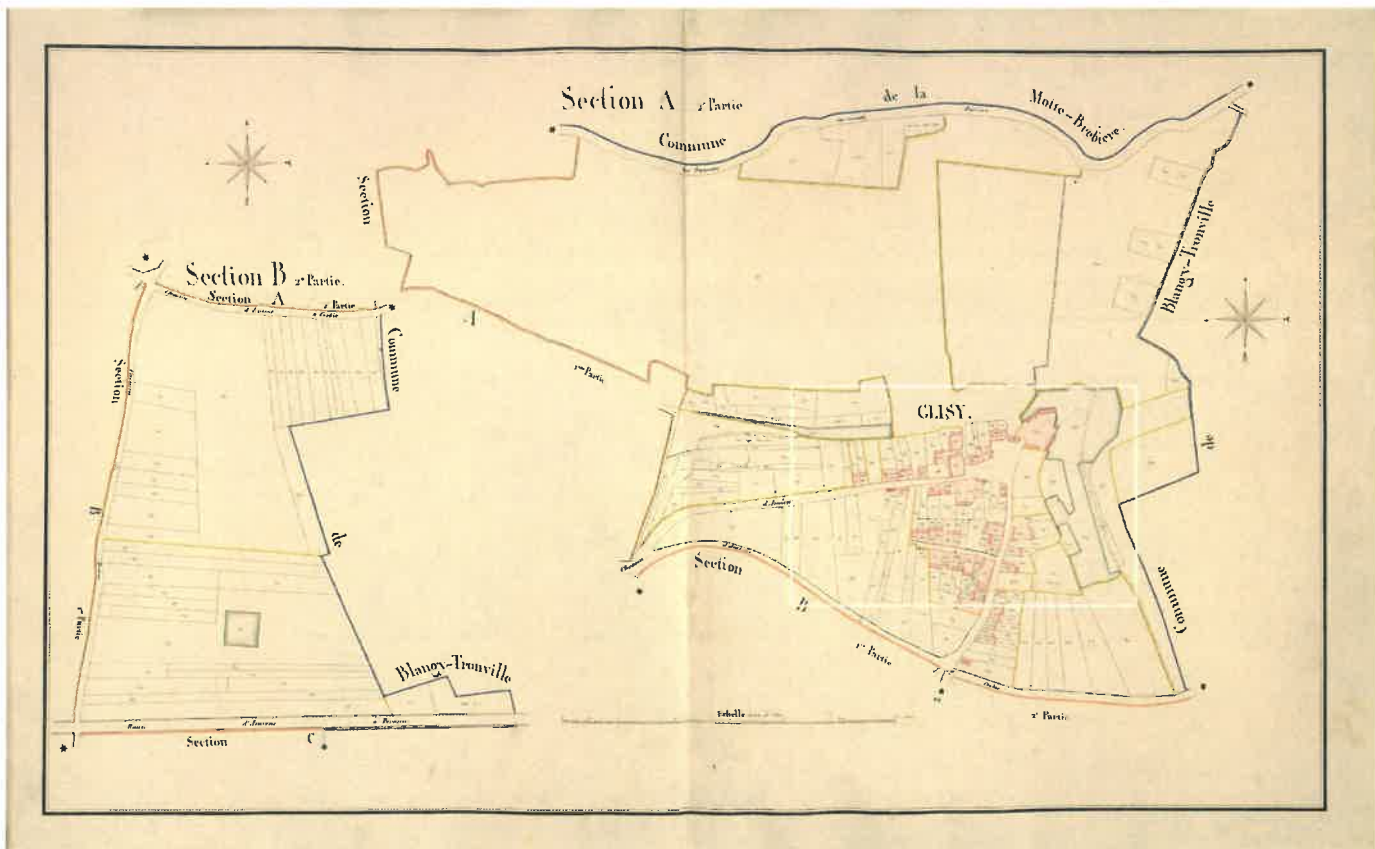
bilan sanitaire
AUTOMNE 2021

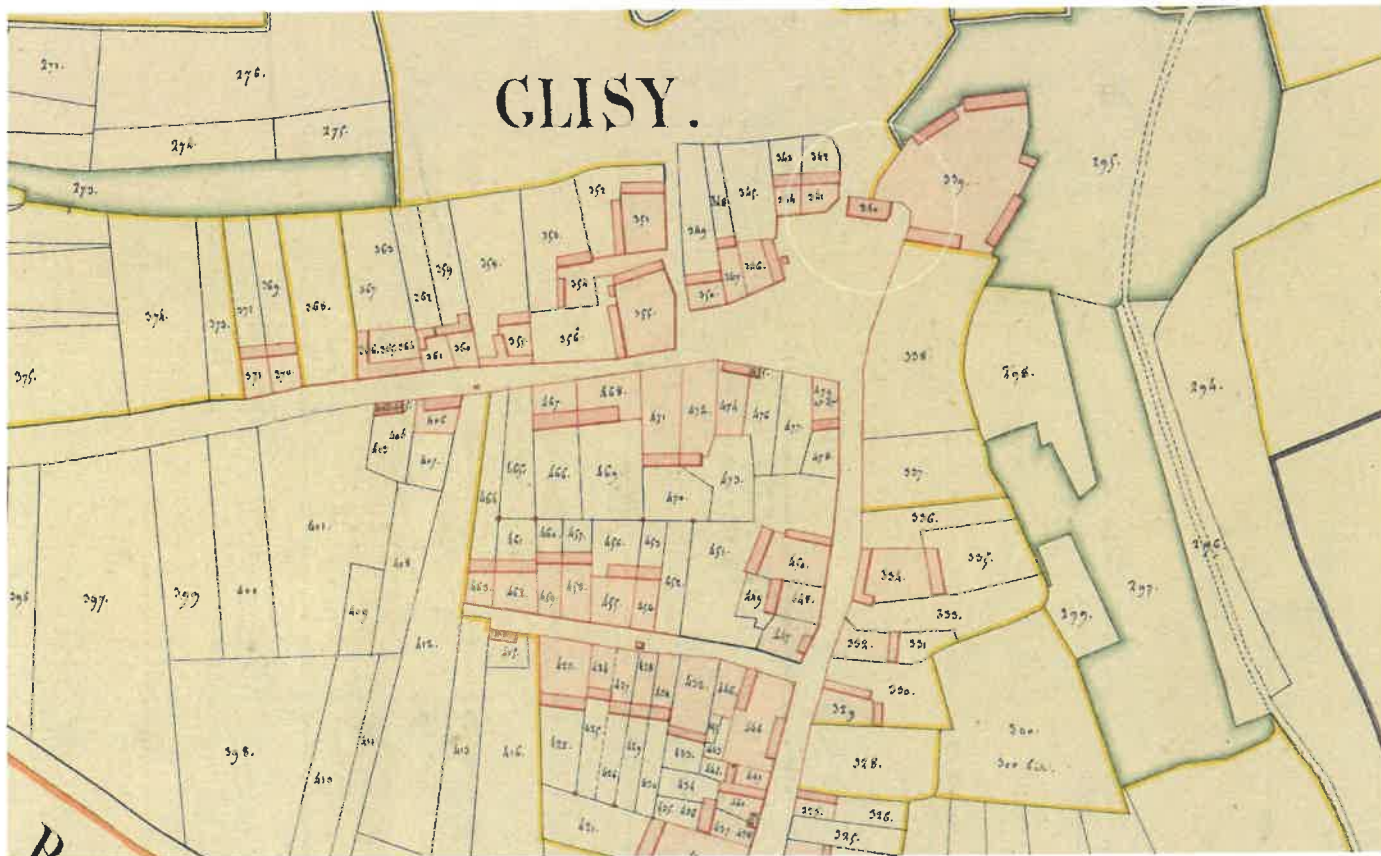
8 / DOCUMENTS GRAPHIQUES

Pascal BRASSART
architecte du patrimoine





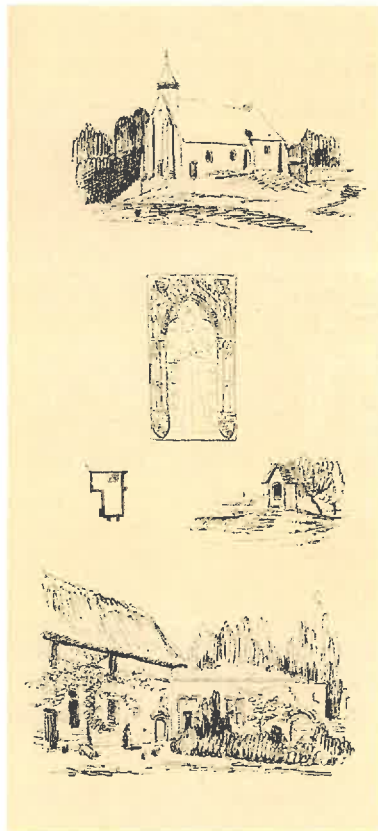
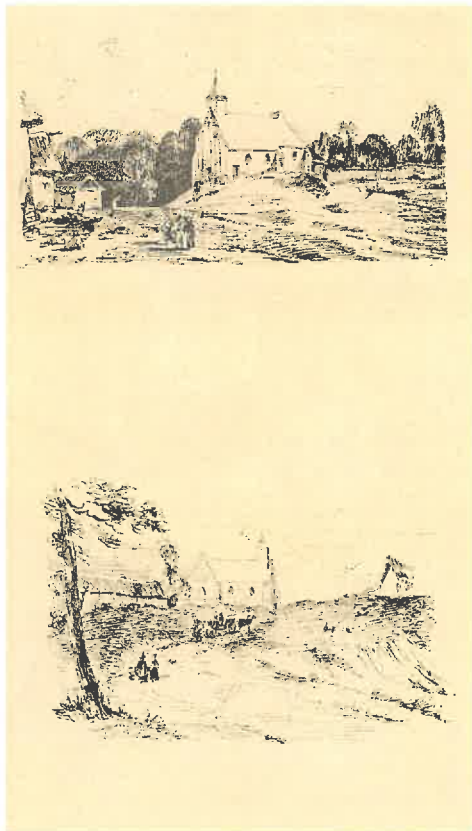




DOCUMENTS GRAPHIQUES

1823-1837 - Croquis de l'ancienne église de Glisy par Almé et Louls Duthoit

DUTHOIT Aime et Louis, "En voyage avec ..., quelques cantons de Picardie", Edition et réédition de dessins par le Centre Régional de Documentation Pédagogique, Amiens, 1979, pp 45 à 47

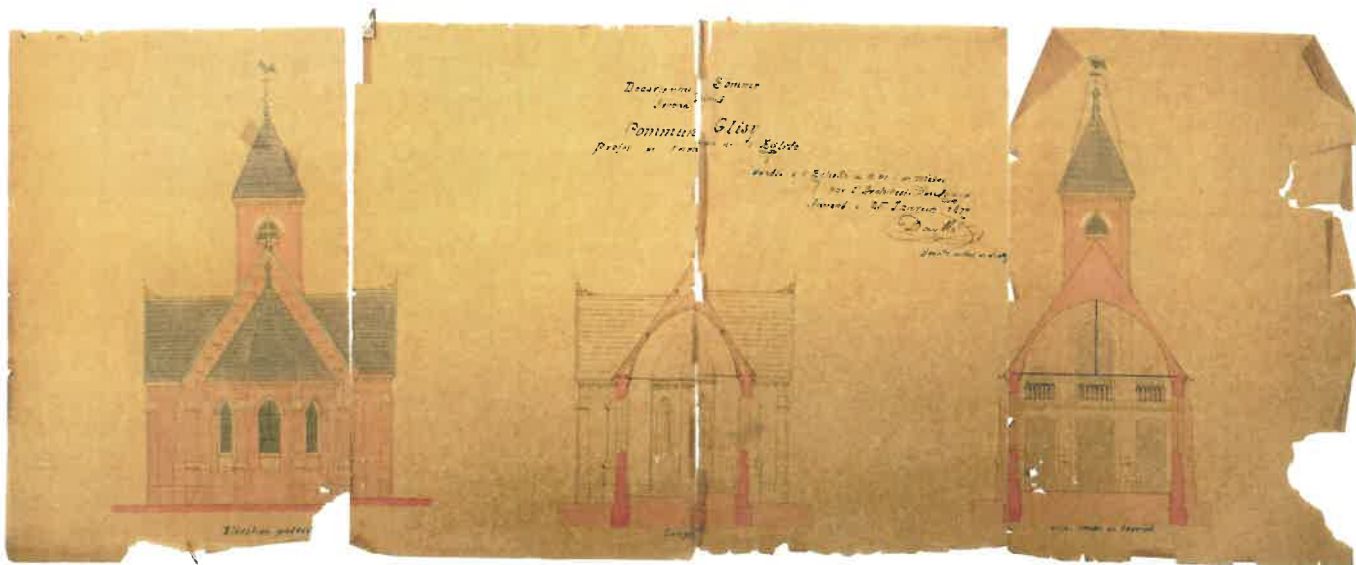




Eglise de Glisy - cote Bov. 56



Pierre tombale dans l'église de Glisy - cote Bov. 57





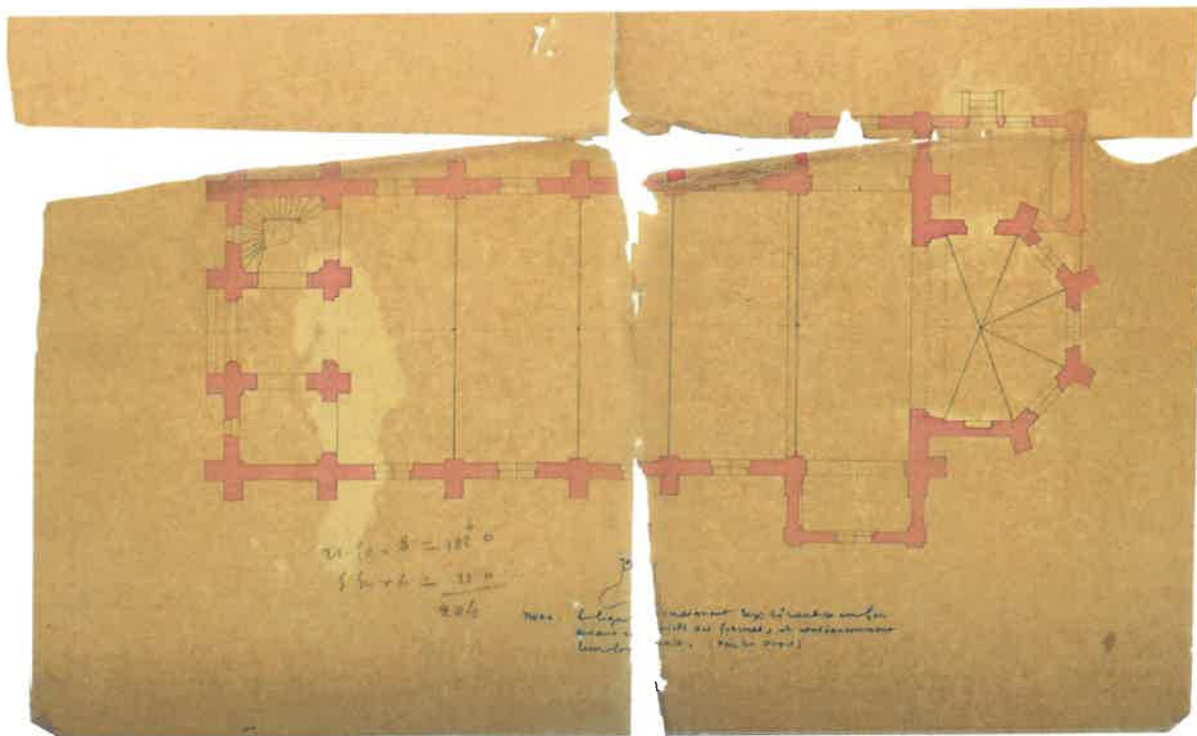
Plan général



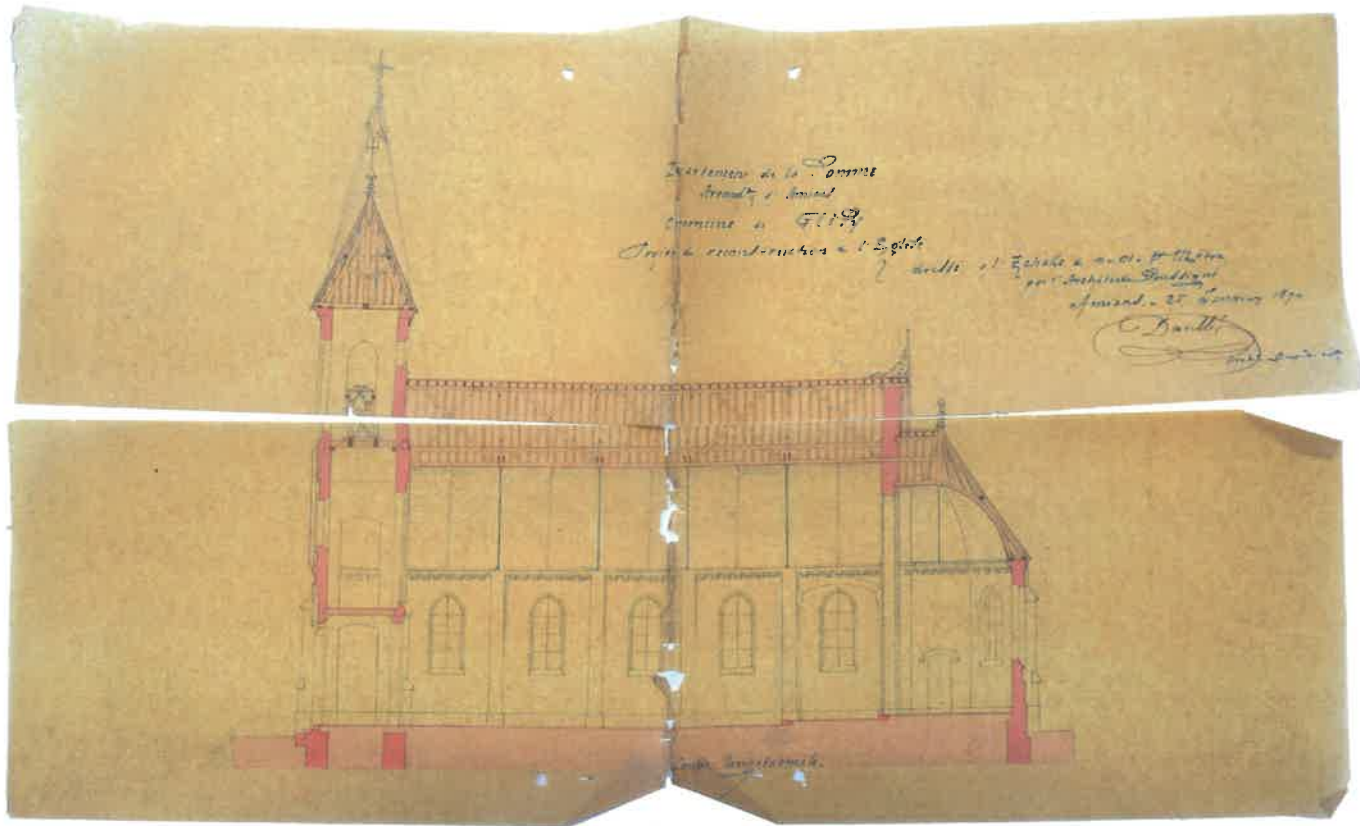
Détail de l'élévation principal

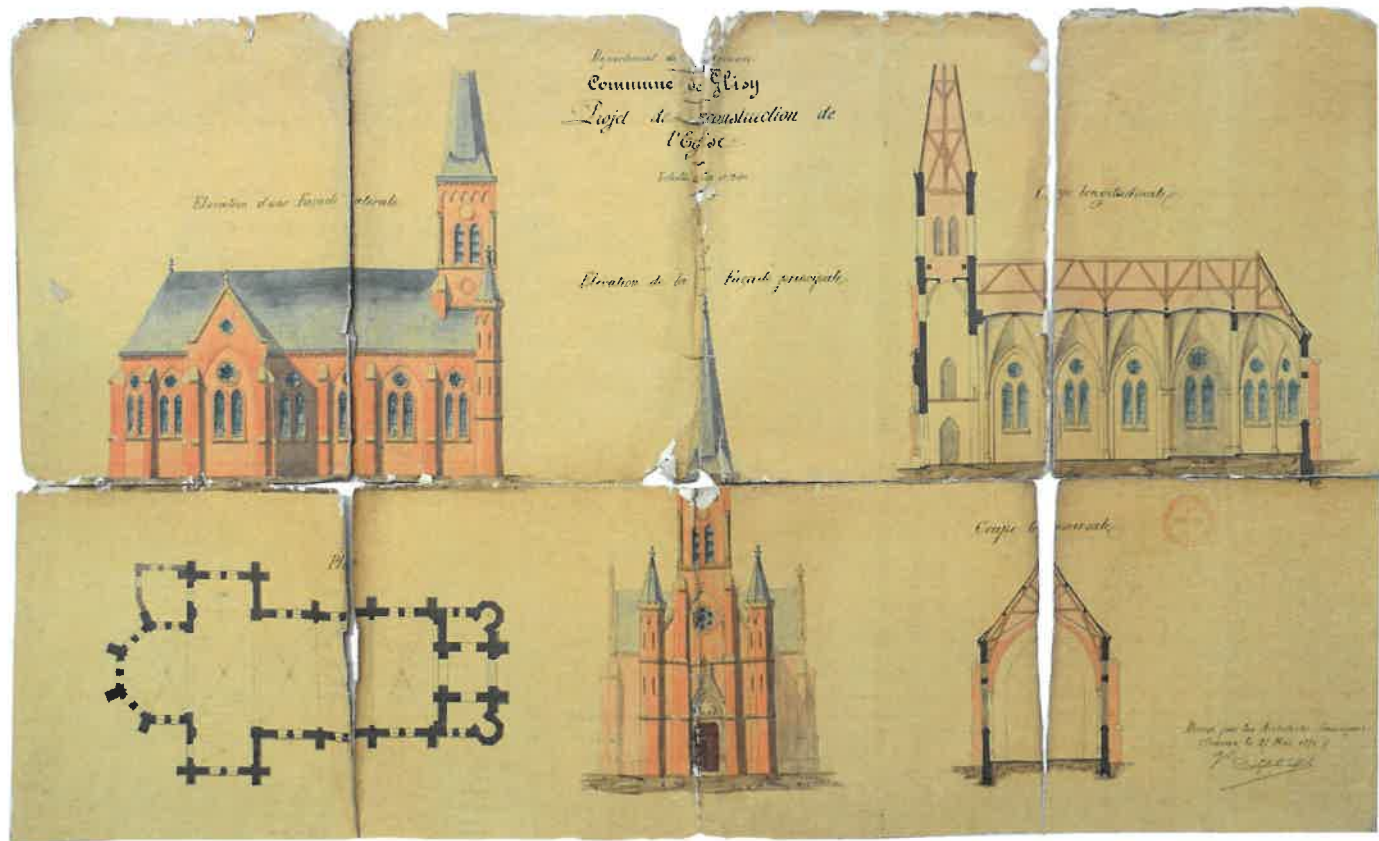
1870 - Extrait de l'élévation latérale du projet de reconstruction de l'église par l'architecte Natalis Daullé - 25 janvier
Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950

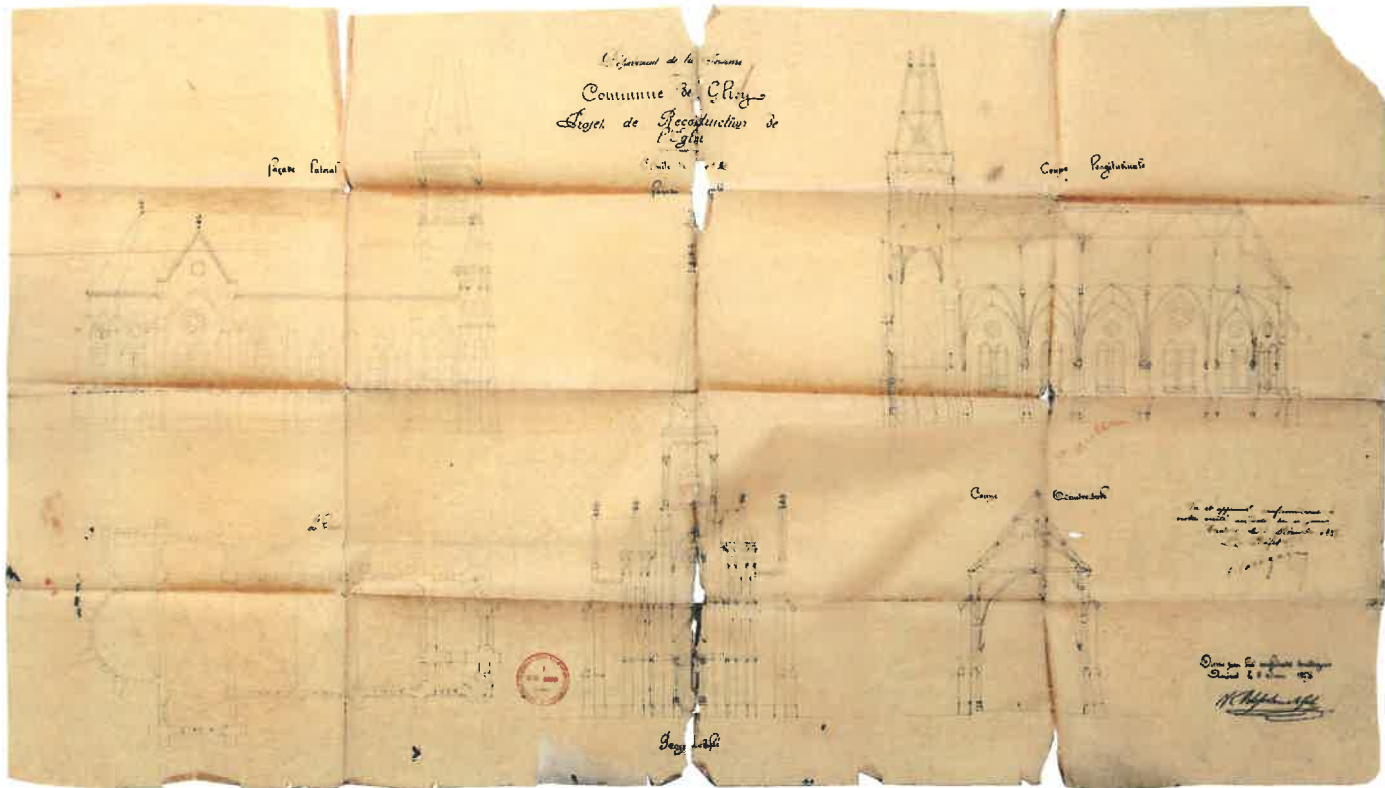


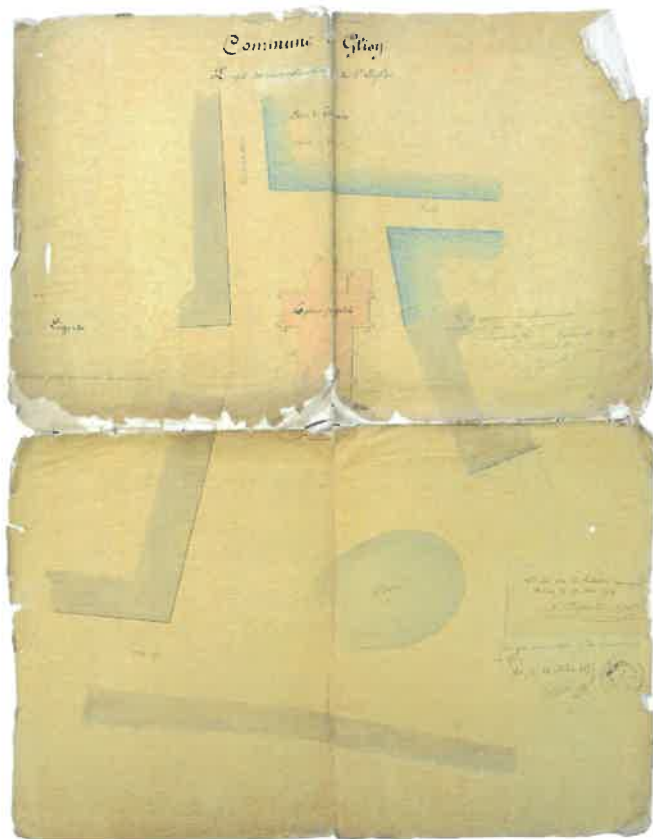


1870 - Coupe longitudinale du projet de reconstruction de l'église par l'architecte Natalis Daullé - 25 janvier
Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950









Plan général



Détail de l'emprise au sol de l'église



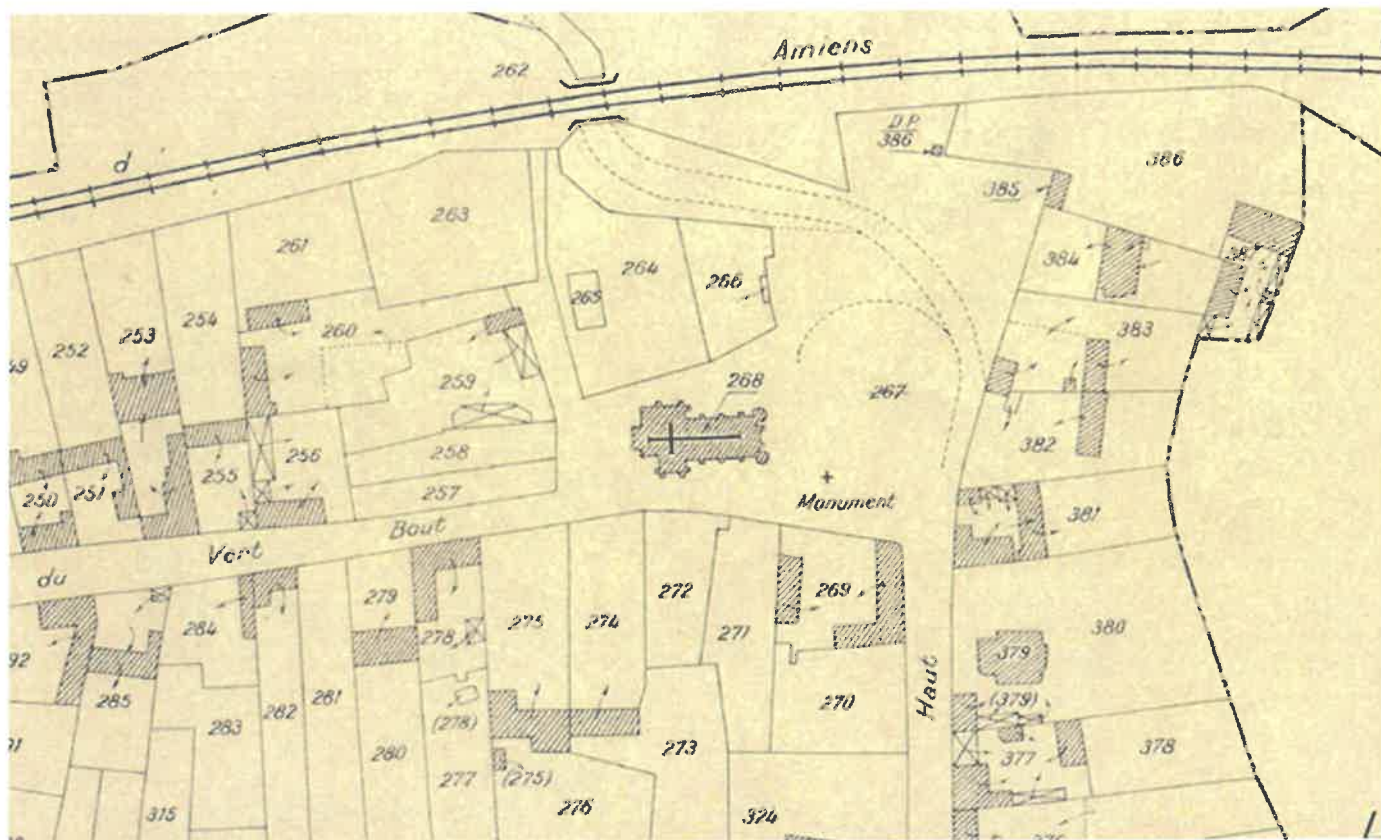


DOCUMENTS GRAPHIQUES

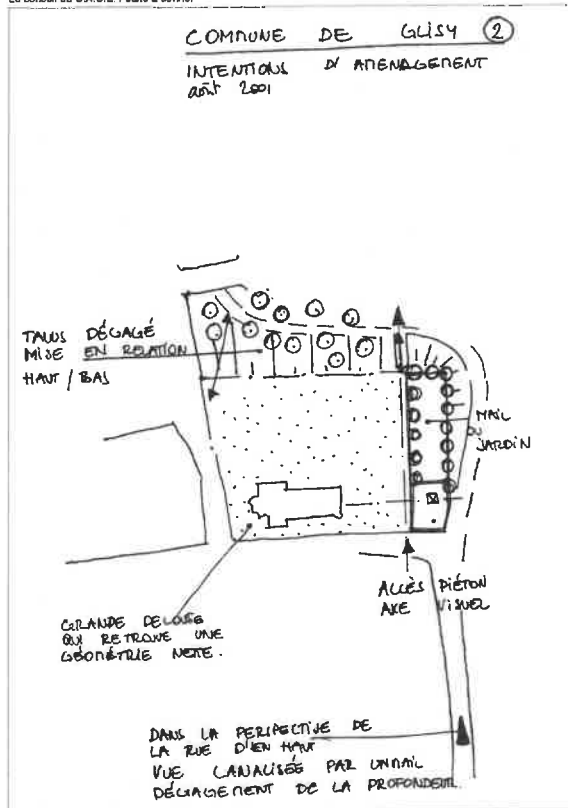
~ 1910 - Anciennes photographies de l'église depuis les marais
Archives Départementales de la Somme - cotes 14 Fi 74/5 et 35 Fi 5453



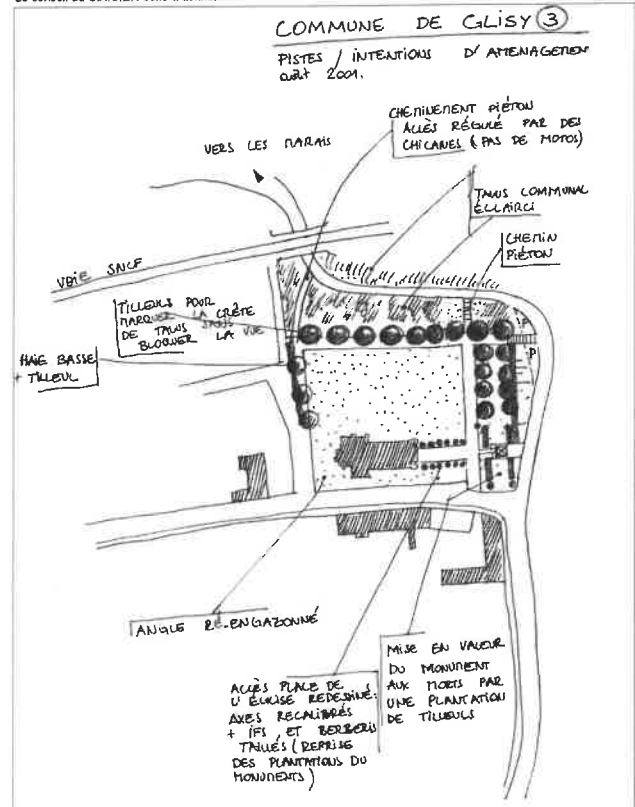




Le conseil du C.A.U.E. / suite à donner



Le conseil du C.A.U.E. / suite à donner





Depuis le Sud-Ouest



Depuis le Sud-Est



Plan Masse



Depuis le Sud-Est

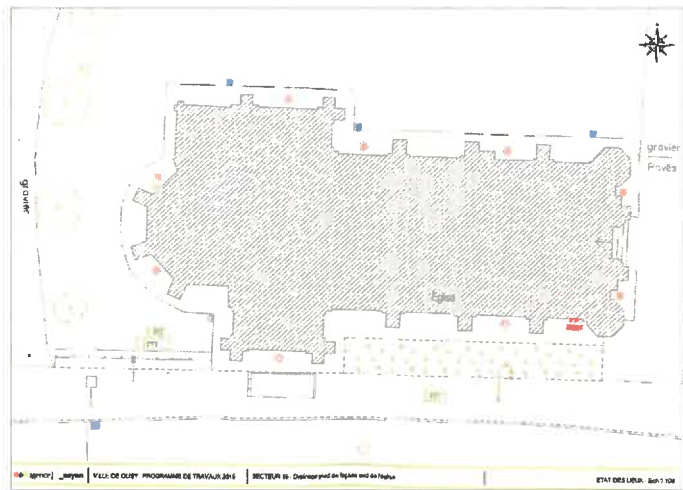


Depuis la Rue du Vert Bout, vers le monument aux Morts

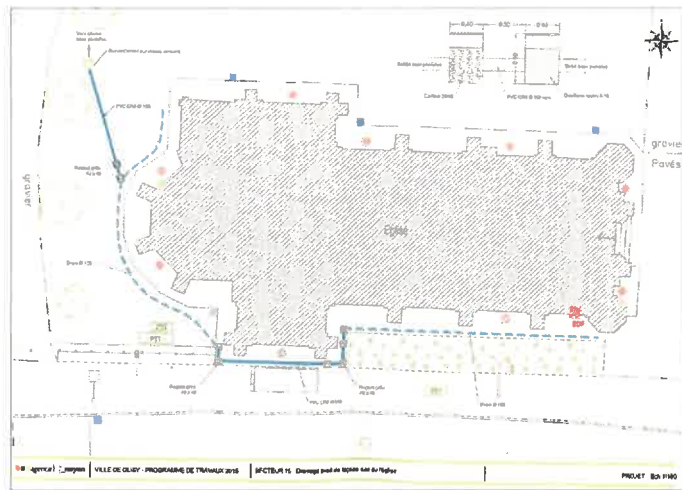


Depuis l'escalier, donnant accès au Chemin du Marais en contrebas, au Nord de l'église





Etat des lieux



Projet

- Des travaux de voirie ont été réalisés assez récemment pour inverser le sens des écoulements des eaux de ruissellement et préserver ce côté de l'église



- Le terrain de l'église est en pente avec une rupture brutale en fin du parc de l'église permettant à l'aide d'un escalier de passer sous la voie ferrée un peu plus loin
- La zone la plus impactée se trouve être la face Nord. Celle-ci est le point le plus bas de l'église
- Sur un peu plus de 1m autour de l'église, on rencontre un parterre composé de briques écrasées et débris



- Un réseau d'eau pluviale au-delà de la limite du parterre de brique est visible autour de l'édifice avec un affaissement de surface

4. Etude géotechnique

➤ Localisation et programme d'investigations géotechniques :

Les investigations ont été modifiées par rapport au programme initialement prévu, en raison de la faible argilosité. L'orientation faite dans les zones de reconnaissance n'a pas permis la réalisation de limites d'atterberg et rend très limité la réalisation des limites de retrait.



Sondage	Prof. (m)	Type	Essais	Echantillons
F1	1 m	Fouille	-	Oui
PD1	0,8	Pénétrömètre manuel	1	Non
F2	0,8 m	Tarrière manuelle	-	Oui
Pd2	0,8	Pénétrömètre manuel	1	Non
F3	1 m	Tarrière manuelle	-	Oui
Pd =	1 m	Pénétrömètre Manuel	1	Non

⁽¹⁾ Les profondeurs sont exprimées depuis le niveau de réalisation des sondages, à savoir la plateforme haute en avancée sur le terrain.

⁽²⁾ Les profondeurs sont exprimées depuis le niveau de réalisation du sondage, à savoir environ 4 m plus bas que le niveau de la plateforme haute.

















Depuis l'Est, sur le Chemin du Morais



Depuis l'Est, sur le parvis



Depuis le Nord-Est



Depuis le Nord-Ouest



Depuis le Nord-Ouest, le 17 novembre 2020



Depuis le Sud-Ouest



Depuis le Sud-Est



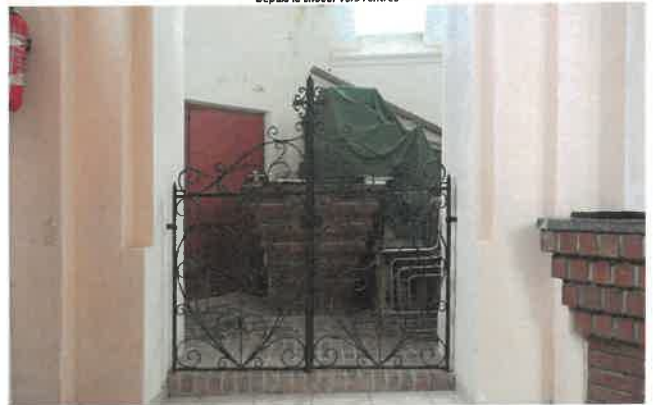
Depuis l'entrée vers le chœur



Depuis le chœur vers l'entrée



Le chœur



Le baptistère



Le croisillon Sud



Le croisillon Nord



Figure 24 : Fosse de sondage n°2
 (présence de grillage et de gros blocs de remblai)



Figure 25 : Coupe lithologique n°2



Figure 26 : Remblais présents à partir de -0,90 cm



Figure 22 : Pelte mécanique utilisée pour les sondages

		Profondeurs	Lithologie
Sondage 2	-2,20 m	0 à -0,10 m (H1)	Terre végétale humide
		-0,10 à -0,30 m (H2)	Limons argileux humide marron foncé, cailloux de 0,5 à 5 cm
		-0,30 à -0,70 m (H3)	Début des remblais accompagnés de limon argileux marron foncé humide, taille maximum des remblais 10 cm, présence de craie et de brique
		-0,70 à -0,90 m (H4)	Remblais semblables à l'horizon précédent accompagnés de limon argileux marron clair peu compact humide
		-0,90 à -1,45 m (H5)	Remblais de taille 0,5 cm à 20 cm, limon argileux gris humide
		-1,45 m à -2,20 m (H6)	Gros bloc de remblai (50 cm), présence de goudron, grillage et de craie
		-2,20 m	Début de la craie.



Figure 27 : Remblais présents dès -0,05 cm



Figure 28 : Fosse de sondage n°3 (éboulement)

		Profondeurs	Lithologie
Sondage 3	-1,40 m	0 à -0,05 m	Terre végétale
		-0,05 à -1,40 m	Gros bloc de remblais de 1 à 80 cm, ensemble très peu compacte
		-1,40 m	Arrêt du sondage, éboulement

9 / FONDS DOCUMENTAIRES

9/1 - MAÎTRE D'OUVRAGE

↳ rapport d'avis technique sur les remontées capillaires de l'église de Glisy réalisé par le groupe Arcalia, le 29/05/2019

5. CONCLUSION

Au vu de l'ensemble des résultats ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

En période de pluie, l'évacuation des eaux de toiture ne peut s'effectuer dans de bonnes conditions (Présence de mottes d'herbe dans les gouttières et encombrement des descentes pluviales par des végétaux). Celle-ci se déversent donc par débordement le long de la façade de l'église.

- Les évacuations des eaux de toiture devront être nettoyées et contrôlées ainsi que les descentes pour permettre de remplir leur fonction.
- Les pavages reprenant ces descentes devront être vérifiés et réparés pour éviter les débordements sur les pieds de l'église.

Ces eaux de toitures s'infiltrent dans le sol par la zone très poreuse de poudre de brique se comportant comme un réservoir. De surcroît la nature des matériaux composant le remblai (craie et brique absorbe l'eau comme une éponge amplifiant ainsi le phénomène de stockage.

Les plaques de fondations sont donc baignés par ce réservoir provoquant ainsi des remontées capillaires.

- Pour limiter l'apport d'eau à ce réservoir, la partie en briques pilées devra être purgée et rechargée par une couche de cette zone par membrane, béton ou tout autre procédé. Cette opération devra être réalisée de préférence après une période de faible précipitation (après l'été) et avant les pluies saisonnières (afin de réduire l'effet hydrique)
- L'état de fonctionnement du réseau d'eau pluviale en raison des fuites de surface et la nature des matériaux utilisés (gaine armée souple) devra être vérifié.

Les murs côté sud sont moins touchés mais toujours humides. Le séchage du sol prend du temps, ce qui ne permet pas de constater visuellement le résultat des travaux de voies.

Les travaux de réflexion intérieure avec des plaques de plâtre anti moisissures les murs provoquant la progression de la montée capillaire, l'eau ne pouvant s'évaporer.

- Il conviendra pour stopper cette remontée de retirer toutes les plaques de plâtre rapportées, de purger les murs du plâtre gorgé d'eau et de les laisser sécher à l'air libre.
- A la suite il conviendra de recouvrir ces murs par un doublage laissant passer une circulation d'air pour permettre l'évacuation de l'eau et donc son assèchement (Des techniques de séchage existent et peuvent être envisagées pour accélérer le processus

NB : Par précaution, il serait souhaitable de poser des témoins au niveau des piliers pour s'assurer que l'assèchement recherché n'engendre pas de tassements différentiels

PJ : Fichiers « Fouille/Pénétrométrie/Résultats laboratoire »

Le Responsable d'Opérations

Patrick MARTHE



Rapport n° 72740101 Rev0

10

Extrait du rapport d'avis technique sur les remontées capillaires de l'église de Glisy

↳ Monographie de M. Gaston Poiré, instituteur à Glisy, début XX^{ème} siècle

"Le père Daire nous dit que cette église était dédiée à Saint-Médard ; c'est une méprise car Saint-Médard est le patron de Blangy tandis que Saint-Léger est celui de Glisy [...] "

L'église de Glisy était pos fort élevée de plafond et ses fenêtres romanes étaient au nombre de huit, quatre au midi, et quatre au Nord, côté du marais. Son chevet était tourné du côté de l'Est, mais sa façade ne comportait qu'un faux portail qui ne s'ouvrait jamais ; il y pénétrait par une porte latérale, munie d'une demi porte à claire-voie, du côté du midi. Les murs étaient soutenus par plusieurs piliers ; deux au mur du midi, deux à la façade et un seul ou mur nord à l'extérieur du monument.

Les fondations étaient bonnes, mais les murs construits en moellons du pays et avec du mortier médiocre ne pouvaient résister longtemps ; le mur du pignon du choeur dut, par exemple, être rebâti vers 1715. Le parquet de l'église était encore en terre battue en 1724, année où le choeur est pavé en briques par le frère du curé Bernard ; le même fit faire un plafond à la nef.

Le choeur était élevé seulement d'une marche au dessus du sol de la nef, et l'autel lui-même n'était guère surélevé que d'une seule marche. Il n'existait pas de bas-côté et au travers du plafond pendaient les cordes des deux cloches.

Au sujet de ces dernières, nous savons que l'une d'elles fut transportée à Amiens le 23 décembre 1793, en exécution du décret de la Convention pour y être fondue, et que le charroyeur, Charles Corbillon, reçut comme salaire la somme de 50 sols. Quant à l'autre, elle fut vendue en 1880 lorsqu'on démolit l'église ; elle pesait 190 kg et fut achetée pour 265 francs par le fondeur chargé par la Commune de fondre une nouvelle cloche pour la nouvelle église.

Enfin il est fort probable que l'installation de ces cloches n'était pas fort antérieure à 1725 car le curé d'alors mentionne l'existence d'une liasse de papiers se rapportant aux poursuites faites par le fondeur Caperon contre les habitants de Glisy pour obtenir paiement de ces cloches ; et d'ailleurs un autre fait vient confirmer cette hypothèse ; c'est que avant 1726 l'église ne possédait qu'un "chantinor" (campanile ?) Et pas de clocher ; et celui ci fut bâti en 1726 [...].

Quant aux fonts baptismaux et à l'unique bénitier, ils étaient extrêmement simples et faits de pierre dure, simplement évidés et taillés sans aucune sculpture. [...] Un autre bénitier en plomb existait en 1750 ; il fut réparé en 1765 pour 15 sols par un chaudronnier. Il dura jusqu'en janvier 1842 époque à laquelle il fut décidé de le remplacer par un autre en marbre que l'on scella dans le mur près de la porte latérale. [...] La nef était séparée du choeur par une sorte de balustrade [...].

Le sol de l'église recouvrait d'ailleurs de nombreuses sépultures parmi lesquelles se trouvaient plusieurs membres de la famille de Glisy (sous le choeur) et de la famille Louver. [...]

Quant à l'ensemble du mobilier il était assurément fort modeste, même dans les derniers temps de l'existence de l'église, le curé fit faire en 1710 un banc sacerdotal contre le mur. Les bancs étaient au nombre de dix neuf en 1753, et pouvaient contenir 57 personnes ; d'autres bancs étaient en pierre recouverte de bois. [...]

L'autel était des plus simples, disons-même presque grossier et il était à peine pourvu des ornements nécessaires au culte. [...]

En 1689 l'archidiacre disait que le choeur était tombé. [...] Pour cette raison, le peu de solidité de l'église donne beaucoup de souci aux marguilliers, obligés en fait à y veiller ; leur comptes en portent des traces profondes. Tantôt c'est le plafond qui se lézarde ; tantôt un des cinq piliers cède et doit être relevé ou consolidé et couvert, souvent il faut remplacer des ardoises, quelques fois réparer et protéger les fenêtres ; et d'autres fois c'est le mur de la nef qui se trouve ou qui se dégrade ; ou bien le clocher qui se disloque et toujours les cloches ont besoin de "cuires" neufs ou de cordes. Une année en 1750 on est obligé d'obstruer le trou qui s'est fait dans le mur avec de la paille pour fermer une clôture.

Pour se faire une idée de l'humidité qui régnait dans l'église, il suffit de mentionner le fait que le 13 vendémiaire an 2, le citoyen "Molette" en compagnie de Benjamin Dumont et d'Adrien Obry obtint de recueillir le salpêtre qui se trouvait dans l'église et s'y occupa pendant vingt deux jours.

La nef, s'il faut en croire la délibération du Conseil en date du 22 décembre 1792 était entourée d'un cordon noir qui avait été sans doute imposé par le seigneur (nous ignorons pour quel motif) car le Conseil lui fait enjoindre de le faire disparaître, en même temps que de murer la porte de communication existante entre l'église et sa maison [...].

Si maintenant nous nous occupons de la sacristie, accessoire nécessaire de l'église, nous la voyons mentionnée dans le registre de la Fabrique ; mais il est impossible de connaître son emplacement car lorsqu'il fut question en 1842 d'en bâtir une neuve (pour 514 francs) on ne parle pas de l'ancienne, peut être avait-elle disparu depuis longtemps dans le long intervalle où l'église avait été délaissée ; peut être plus simplement, ce silence permet il de dire que la nouvelle fut bâtie à la place de l'ancienne.

Cette sacristie était munie d'un coffre pour y placer l'argent de la Fabrique en lieu sûr ainsi que les ornements d'église, mais il devait lui aussi tomber en vétusté en 1785 car un coffre neuf fut fait pour la Fabrique [...].

Pour ce qui est de l'église, sa vestusté même exigeait de fréquentes réparations de toutes natures. Il est juste de faire remarquer qu'elle fut complètement négligée de 1792 à 1821, date à laquelle un nouveau Conseil de Fabrique est nommé. Lorsque Glisy fut réuni à Blangy pour le culte, en 1825, on s'aperçut que plus de mille francs de réparations étaient nécessaires à la charpente et qu'il n'y avait plus de confessionnaux, ni de ciboire. [...] À partir de cette époque, à dater du 10 mai 1839, le Conseil ne cesse de réclamer l'érection de Glisy en paroisse distincte, et afin d'y arriver et de prévenir, les objections au point de vue matériel, il vote les réparations à la couverture, des achats de linge et d'ornements d'église, et constate que le mobilier tombe de vétusté par suite du manque d'air et que l'église exhale des odeurs fétides parce que l'on ne peut ouvrir les fenêtres. [...] En 1842 on vote la construction d'une sacristie, au nord de l'église, sur un terrain cédé à la Commune [...].

Il faut ensuite acheter une chaire et des ornements ; puis la toiture nécessite encore des travaux, et les murs sont tellement hors d'aplomb que l'on doit employer des tirants en fer pour maintenir l'écartement normal des murs.

En 1854 nouvelles dépenses pour l'église et le presbytère. Enfin en 1854, après achats de livres d'église, l'église de Glisy est érigée en chapelle vicariale [...].

De 1854 à 1860, les réparations et achats d'ornements d'église y compris un dais, nécessitent de nouveaux crédits. [...] Au total, quinze mille francs environ de dépenses pour le presbytère et l'église. [...] Ainsi réparée, l'église dura quelques années encore, mais le plafond de la nef menacé de tomber, et le Préfet invite le maire à interdire l'accès de l'église ; on se contente de faire tomber les parties de voûtes encore existante.

Enfin sur l'autorisation préfectorale du 14 décembre 1875, le Conseil fait procéder à l'adjudication des travaux de la nouvelle église sur une mise à prix de 40 000 francs. Elle est complètement achevée au mois de juin 1879 et inaugurée deux mois après. [...]

Le cimetière

[...] L'église adossée à l'enceinte du château était naturellement entourée d'un cimetière ; mais au bout de six cent ans, nous ne savons pas exactement, il devient impossible d'y enterrer davantage et les habitants, ne sachant où trouver un lieu de sépulture [...] firent enterrer leurs morts à Blangy [...].

Enfin en 1695, le curé de Glisy mentionne le premier enterrement dans le nouveau cimetière de Glisy d'une façon formelle [...]."

📄 3 Cartes Postales :

- "Glisy (Somme) - L'Eglise" - Combiert Macon - janvier 1937

- "Glisy - La Place" - Edition Forré Jumeaux - 26 juin 1916

- "Glisy par Boves (Somme) - La Mare" - Edition Forré Jumeaux - n.d.

📄 Diagnostic des causes d'humidité de l'église de Glisy, réalisé par le groupe ICEA ingénierie et Conseil en Environnement et Aménagement, C21 DIAG 017, en Juin 2021

Diagnostic géotechnique - Investigation (forage et sondages) du 3 et 4 juin 2021, "afin de fournir l'identification et la définition des causes de l'humidité des ouvrages, les caractéristiques de l'assise de l'église et les propositions de solutions adaptées à une remédiation durable à la problématique du Maître d'ouvrage".

"Suite aux investigations réalisées par ICEA, aucune cause unique responsable de l'humidité dans l'Eglise n'a été détectée de manière indiscutable. Les sondages à la pelle mécanique ont démontré la présence d'une couche de terre végétale de 10 cm suivi de remblais humides en tous genres. La craie est présente dès deux mètres de profondeur. Les reconnaissances de fondation à la pelle mécanique ont mis en évidence plusieurs points :

- Les fondations font environ 1 mètre de profondeur ;

- Elles sont réalisées en brique qui sont humides ;

- Elles reposent sur la craie ;

- Les formations superficielles sont en contact direct avec les fondations et les murs de l'Eglise.

Les sondages à la tarière manuelle ont mis en évidence l'impossibilité de terminer le caractère « zone humide » de la zone d'étude à cause de la présence de remblais dès 20 cm de profondeur. La création du piézomètre nous a permis de découvrir l'absence d'une nappe souterraine à la date du 04/05/2021. Nous pouvons supposer que même en hiver la nappe ne vient pas côtoyer les fondations de l'Eglise ou vu de la grande profondeur du piézomètre (10m). Afin d'assurer la justesse de nos suppositions un suivi du niveau d'eau dans le piézomètre est assuré pendant 6 mois. La thèse d'une remonté de nappe est écartée à ce stade.

La géologie du site peut être un critère responsable de l'humidité. La craie semble présenter un caractère imperméable dès 2 mètres de profondeur. La présence passée d'une mare aux abords de l'Eglise atteste cette hypothèse. Les remblais situés dans la formation superficielle peuvent provoquer une rétention d'eau. De plus ceux-ci sont collés aux murs de l'Eglise et empêchent l'évaporation de l'humidité présente dans les murs et les fondations de l'Eglise.

Une mauvaise gestion des eaux issue de la toiture, notamment avec les bacs de rétention peut être un autre facteur d'humidité.

En synthèse, il est probable que des facteurs s'additionnent, provoquant ainsi une humidité des fondations et des murs de l'Eglise :

- Caractère imperméable de la Craie qui bloque l'évacuation des eaux pluviales ;

- Caractère humide et à faible porosité des remblais et sols qui disposent ainsi d'une propension à la rétention d'eau ;

- Mauvaise gestion des eaux pluviales du site (leur infiltration est à proscrire définitivement dans l'environnement de l'Eglise ;

- Les fondations Nord de l'Eglise, reposant directement sur la Craie, joueraient également un léger effet barrage aux écoulements en Zone non saturée au toit de la Craie

4.2 Conclusions et Orientations

4.2.1 Gestion des eaux de toiture

La mauvaise gestion des eaux de toiture, notamment sur la face Nord de l'Eglise peut être un facteur d'humidité. Il faut veiller à l'étanchéité des cuves et éviter leur débordement. De plus, il est nécessaire d'adopter une bonne gestion des cuves de rétention car elles se trouvent sur la face Nord, la moins exposée au soleil. Des mousses sont présentes sur les murs extérieurs de cette face. ICEA préconise ainsi une utilisation des ces eaux de toitures ou la création d'un réseau d'eau pluviale localement. Dans tous les cas, il est indispensable que ces eaux de toiture ne puissent plus s'infiltrer.

4.2.2 Mise à sec et système de drainage périphérique

La deuxième orientation proposée par ICEA est la mise en place d'une voile imperméable de protection contre l'humidité sur les fondations, accompagné d'un système de drainage périphérique.

Le but est de mettre à nu par passe à la pelle mécanique les contours de l'Eglise (sur toute la profondeur équivalente aux fondations et un 1m de largeur), afin de retirer toutes les formations superficielles jusqu'à la base des fondations. Une fois à nu, une membrane de protection est mise en place collée aux fondations. La tranchée est ensuite comblée de graviers qui visent à éviter la rétention d'eau. En surface 5 cm de terre végétale seront ajoutés afin de recouvrir l'installation de drainage périphérique.

La membrane est présentée généralement sous forme de plaques ondulées ou de feuilles en polyéthylène thermoformées. Elle participe à l'assainissement des fondations en créant une lame d'air permanente qui laisse respirer le mur. Elle peut être de différentes marques :

- « Enkadrain TP » ;
- « Fondaline » d'Onduline ;
- « Delta MS » de Dörken ;
- « Platon P5 » de Siplast ;
- « Protecdrain » de Soprema

Le dimensionnement de ce système de drainage est une maîtrise d'oeuvre complète. ICEA recommande au maître d'ouvrage de s'accompagner d'un Maître d'oeuvre afin de mener à bien ces futurs travaux.

4.3 Suivi piézométrique en cours

ICEA a équipé l'ouvrage d'un capteur de pression permettant le suivi d'arrivées d'éventuelles eaux souterraines. ICEA se réserve le droit de préconisations complémentaires à la fin de ce suivi."

- ↳ Plan des réseaux : eau potable et eau pluviale ; fibre ; GrDF ; assainissement ; Orange, etc.
- ↳ Plan masse (état actuel et projet) de l'Agence de paysagiste Noyon pour le drainage des élévations Sud de l'église - projet datant de 2015
- ↳ Plan masse du projet d'aménagement des sols autour de l'église - 2004
- ↳ Plan topographique et schéma directeur d'écoulement des eaux pluviales autour de l'église, réalisé par le cabinet de géomètre Métris en 2015 et 2013

9/2 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES

9/2/1 - Archives en Ilgne

- ✓ **SERIE 8FI** - Cartes postales, cote B FI 1486 : Glisy (1900-1913) - Noir et blanc / carte postale / impression Yvert et Tellier Amiens
- ✓ **SERIE 14FI** - Collection Photographique de la Société des Antiquaires de Picardie - cote 14 FI 74/5 ; N CH 861 : Vue générale du village de Glisy depuis la zone des marais - 1900-1910 - Photographie / Noir et Blanc / 6.5 x 9 cm
- ✓ **SERIE 35FI** - Archives photographiques de la Société Photographique et Cinématographique de Picardie - cote 35 FI 5453 : Marais de Glisy - avril 1911 - photographie / Noir et Blanc / 10 x 8.5 cm / Biendiné Camille photographe
- ✓ **SERIE PLAN**
- cote 73W_CP_232_4 : Plan du cadastre rénové - Glisy : section A3 - 1946 - 109.2 x 76.8 cm - échelle 1/1000
- cote 3 P 1203 : Plan du cadastre napoléonien - Glisy : B2 et A2 - 1809 - 64.5 x 100 cm - échelle 1/2500
- cote 3 P 974 : Plan par masses de cultures : Glisy - 12 Juin 1809 - 70 x 84 cm - échelle 1/5000

9/2/2 - Archives en salle de lecture

SERIE O - Administration communale

- ✓ **Cote 99 O 1948**
- ↳ Chemise 1 - "Travaux de réparations à exécuter à l'Eglise, au Presbytère et à la Maison de l'Instituteur - 1853-1854"
 - autorisation de dépense du Préfet de la Somme pour le paiement des travaux exécutés à l'Eglise, au Presbytère et à la Maison de l'Instituteur s'élevant à 1 000 frs, le 31 janvier 1854
 - extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 8 février 1853 - nécessité de faire des réparations au presbytère, à l'église et à la maison de l'instituteur - M. Poiré Alexis, maçon et M. Guérin Paul, couvreur et plafonneur, tous deux conseillers municipaux estiment le coût des travaux s'élevant à 1 000 frs
- ↳ Chemise 2 - "Réparations à l'Eglise, au presbytère et au logement de l'Instituteur - 1853-1855"
 - autorisation de dépense du Préfet de la Somme pour les réparations exécutées à l'église, au presbytère et au logement de l'Instituteur pour la somme de 1 390.50 frs, le 20 juin 1855
 - extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 2 juillet 1854 - détail estimatif des travaux à exécuter :
 - "à l'intérieur de l'église, sous la poutre, 1 m² de maçonnerie en briques violettes et appui en chêne d'un mètre de longueur ; réparation du mur au nord (1.7 m² de briques violettes, mortier ciment) ; réparation contre le gros pilier (0.50 m² de briques violettes, mortier ciment) ; réparations diverses à la façade du midi (1.50 m²) ; le reste du mur sera fait en terre et paille (9 m²) ; couverture comprise ; réparations diverses aux murs telles que brèches et couverture aux endroits nécessaires ; gros fer : deux tirandes à clef au pignon neuf."

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 18 mars 1855 - réception de la liquidation des travaux exécutés à l'église - 410.50 frs de travaux supplémentaires : 90 m² de couverture en ardoises ; 1 poutre en chêne sous le clocher ; 20 m² de plafond ; 20 kg de clous ; 10 kg de gros fer ; 200 ardoises pour le clocher

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 14 septembre 1853 - proposition de vente d'une partie du marais pour payer les réparations à faire à l'église et au presbytère

- enquête de commodo et incommodo sur un tourbage extraordinaire pour réparation à l'église, au presbytère et au logement de l'instituteur, le 28 août 1853

- demande par le Préfet de la Somme d'une enquête concernant le tourbage extraordinaire qui serait effectué pour payer les travaux à l'église, au presbytère et au logement de l'instituteur, le 1^{er} août 1853

📁 **Chémise 3 - "Travaux de restauration à l'église - achat d'objets nécessaires à l'exercice du culte - 1841"**

- autorisation de dépense du Préfet de la Somme pour les travaux de réparations à l'église et l'acquisition de divers objets nécessaires à l'exercice du culte s'élevant à 950 frs, le 8 mai 1841

- devis descriptif des réparations pour les bâtiments communaux, par M. J. Mallet et M. Carpentier architectes à Amiens, le 12 octobre 1931 : *"Eglise - Réparation de la couverture en ardoises ; Clocher : échafaudage d'accès ; remplacement d'ardoises en recherche - reclouage de voliges - reclouage de vieilles ardoises - descente des matériaux et enlèvement - dépose d'échafaudage - 2 500 frs"*

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 27 juin 1931 - emploi d'une somme de 3 952.24 frs initialement prévue pour le presbytère aux réparations urgentes à l'église, l'école, la mairie, le logement de l'instituteur

- lettre de la préfecture de la Somme à M. le Maire de Glisy, le 19 janvier 1923 - concernant la restauration de vitraux par adjudication restreinte

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 9 janvier 1923 - concernant la réfection des vitraux et grillages de l'église suite aux dommages de guerre s'élevant à 18 238 frs - demande de mise en place d'une adjudication restreinte

- lettre à M. le Maire de Glisy, le 17 janvier 1923 - demande de production des mémoires des entrepreneurs pour le marché avec M. Dufour Noël (travaux de charpente : 58.03 frs), le marché avec M. Gourdin Octave (travaux de maçonnerie : 5 764.85 frs), et le marché avec M. Bernaville Horace (travaux de peinture, vitrerie : 2 803.50 frs)

- devis descriptif et estimatif, état des dommages causés par le fait de la guerre aux bâtiments communaux - Eglise, par l'Architecte Cuvillier, le 7 mars 1921
"Maçonnerie - 40 frs

déblais - chargement et transport à la décharge ; scellement d'une pierre au ciment

Couverture - plafonnage - zinguerie - 2 368 frs

couverture en ardoises en recherche avec clous

remaniage de couverture en ardoises sur vieilles voliges

échafaudage pour réparation du clocher

enduit sur mur au mortier d'argile chaux grasse et bourse

enduit au même mortier sur lattis conservés y compris démolition et grattage ancien enduit

tuyaux de descente en zinc

zinc n°12 pour réparation de chéneaux

réparations diverses pour gouttières, tuyaux etc.

Menuiserie et quincaillerie - 308.56 frs

plancher sapin démonté et remplacé en même épaisseur, au clocher

plancher sapin 20 mm

paumelles, équerrres, serrures, grattes pieds

Vitrerie - 1 968.36 frs

Dépose, repose, avec descellement, rescellement, échafaudage spécial

Vitrerie en verre cathédrale à double mastic, entretien y compris toute plus value de coupes et façon

Imprévus - 476.99 ; Honoraires de l'architecte - 258.09 frs ; Total - 5420 frs"

📁 **Chémise 2 - "Restauration des vitraux de l'église (Dommages de guerre) - 1923-1924"**

- autorisation de dépense du Préfet de la Somme pour la restauration des vitraux de l'église s'élevant à 18 000 frs, le 30 juin 1923

- marché amiable et forfaitaire entre le Maire de Glisy et M. Darquet pour la réparation des vitraux de l'église s'élevant à 17 142.85 frs, le 15 septembre 1923 : *"M. Darquet s'engage à remettre en état les vitraux de l'église, conservant seulement dans le choeur les vitraux avec personnages, les autres traités en grisailles. Les treillages protecteurs seront réparés et repesés."*

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de la Commune de Glisy, le 25 avril 1841 - vote pour les réparations urgentes à faire à la maçonnerie et au toit de l'église ainsi que de l'acquisition de quelques ornements afin d'obtenir l'érection de l'annexe en succursale

📁 **Chémise 4 - "Restauration de la couverture de l'église - 1836"**

- lettre de M. le Préfet à M. le Maire de Glisy, le 9 juin 1836 - concernant la restauration de la couverture de l'église s'élevant à 298.30 frs qui sera payée par une vente d'arbres

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de la Commune de Glisy, le 5 mai 1836 - vente d'arbres s'élevant à la somme de 2 476.20 frs pour le paiement des travaux à faire à la couverture de l'église par M. Paschal Guérin, couvreur, d'un montant de 298 frs.

📁 **Chémise 5 - "Restauration de l'autel de l'église - 1850"**

- autorisation de dépense du Préfet de la Somme pour la restauration de l'autel de l'église s'élevant à 103.50 frs, le 14 octobre 1850

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 8 novembre 1850, concernant la restauration de l'autel pour la somme de 103.50 frs

📁 **Chémise 6 - "Construction d'une sacristie à l'église - 1841"**

- autorisation de dépense du Préfet de la Somme pour la construction d'une sacristie s'élevant à 510 frs, le 23 novembre 1841

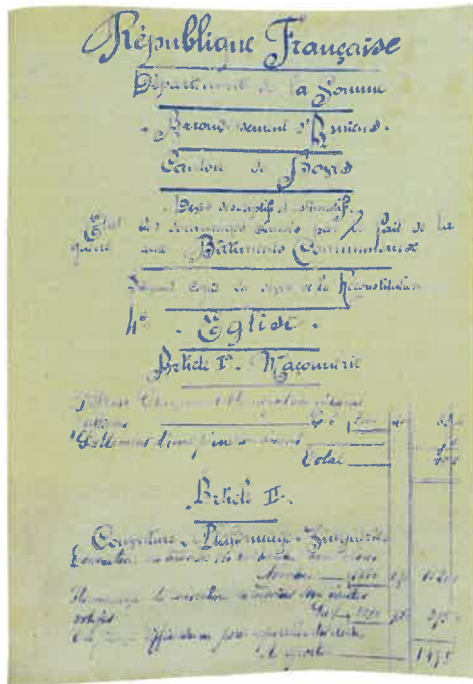
- lettre de M. le Maire de Glisy à M. le Préfet, le 24 septembre 1841 - concernant la justification de la construction de la sacristie

- lettre de M. le Préfet à M. le Maire de Glisy, le 18 septembre 1841 - l'église ne possède aucun titre, donc la construction d'une sacristie n'est pas obligatoire

- devis estimatif pour la construction d'une sacristie à l'église de Glisy, par M. Edouard Letoit, charpentier de Glisy, le 5 août 1841 : *"Cette sacristie sera construite à deux toits et un culas, sur le derrière de l'église, jointe au pignon et dans les dimensions qui suivent. Elle aura trois mètres trente trois de toutes faces ; sur une hauteur de trois mètres cinquante : trente cinq mètre de maçonnerie ; 20*

mètres de couverture en ardoise avec plomb ; charpente en bois ; le plancher avec ses solives en chêne ; 2 croisées (verrières) portent un mètre trente trois de haut sur 88 centimètre de largeur avec grille et barre en fer ; pavé en brique ; plafond à la bourre et à la chaux ; armoire servant de porte manteaux"

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de la Commune de Glisy, le 1er août 1841 - projet de construction d'une sacristie pour y ranger tous les objets liés au culte



Extrait du devis pour les réparations à faire à l'église, par l'Architecte Cuvillier, le 7 mars 1921
Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1950

✓ Cote 99 O 1950

↳ Chemise 1 - "Travaux divers à la toiture de l'Eglise et à la Mairie - 1921-1931"

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de la Commune de Glisy, le 17 octobre 1931, concernant l'approbation du devis pour les réparations à effectuer à la toiture de l'église (2 500 frs), de la mairie/école (1 100 frs), honoraires de l'architecte 188.20 frs, total 3 952.20 frs

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de la Commune de Glisy, le 30 juin 1923, concernant l'approbation du marché pour la restauration des vitraux

- lettre au Préfet de la Somme, le 30 juin 1924 :

"A la suite des tempêtes de mars 1923 et craignant la destruction totale des vitraux, déjà en grande partie endommagés par faits de guerre. Nous avons fait appel d'urgence à divers entrepreneurs pour la reféction de ces vitraux avec prévision de faire état des parties existantes encore."

- devis estimatif pour la restauration des vitraux de l'église, par les architectes Mallet et Carpentier, le 27 juillet 1923 :

"Clocher - remplacement de vitraux losangés, verre blanc - 1 050 frs

Nef - pièces grisaille, peinture sur verre - 1 800 frs ; rosace grisaille - 800 frs ; panneaux, mise en plomb - 1 782 frs

Transept - réparation de rosaces - 500 frs ; vitraux grisaille sujets réparation - 3 680 frs

Choeur - panneaux grisaille remplacement - 862.50 frs ; fenêtres - vitraux personnage reféction totale - 5 875 frs ; derrière l'autel, vitraux - 500 frs ; fourniture grillage, cadre fer rond et pose en plan - 1 200 frs ;

dépose préalable des vitraux et transport pour triage - 500 frs

Total - 18 549.50 frs"

- devis descriptif pour la restauration des vitraux de l'église, par les architectes Mallet et Carpentier, le 2 juillet 1923 :

"Clocher - remplacement de vitraux, losanges en verre blanc pour une surface d'environ 14 m²

Nef - remplacement de 180 pièces de grisaille en peinture sur verre, remplacement de deux rosaces grisaille et reféction de 28 panneaux de vitraux en mise en plomb neuve de 1.10 x 0.80

Choeur - remplacement de quatre panneaux de grisaille 1.25 x 0.75 et des vitraux de fenêtre avec personnages en reféction complète pour une surface de 11.75 m² ; derrière l'autel, remise en état des vitraux avec scène ; fourniture de grillage pour douze fenêtre en raccord et réparation."

- rapport favorable de l'agent technique principal d'Amiens à M. le Directeur général départemental des services techniques, pour l'admission du mémoire de M. Darquet concernant la remise en état des vitraux de l'église, le 17 octobre 1924

↳ Chemise 3 - "Acquisition d'une cloche pour l'église - 1879-1886"

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 16 mai 1886 - concernant le paiement d'une somme de 266 frs restants dû à M. Drouot pour l'acquisition d'une cloche

- autorisation de dépense du Préfet de la Somme pour l'acquisition d'une cloche pour l'église pour la somme de 1 500 frs, le 30 août 1879

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de la Commune de Glisy, le 10 août 1879 - concernant la reconstruction de l'église s'élevant à 39 238.68 frs et l'acquisition d'une cloche

↳ Chemise 4 - "Reconstruction de l'église - Emprunt - Secours - 1868-1880"

- plan masse du projet de reconstruction de l'église de Glisy, par les architectes Victor et Paul Delefortrie, le 21 août 1875
- plan, élévations et coupes aquarellés du projet de reconstruction de l'église de Glisy, par les architectes Delefortrie, le 27 mai 1870
- plan, élévations et coupes filaires du projet de reconstruction de l'église de Glisy, par les architectes Delefortrie, le 8 juin 1873
- plan et élévations du projet de reconstruction de l'église de Glisy, par l'Architecte Natalis Daullé, le 25 janvier 1870
- coupe longitudinale du projet de reconstruction de l'église de Glisy, par l'Architecte Natalis Daullé, le 25 janvier 1870
- élévation depuis le chœur et coupes transversale du projet de reconstruction de l'église de Glisy, par l'Architecte Natalis Daullé, le 25 janvier 1870
- lettre à M. le Président du Conseil de Fabrique, le 18 octobre 1880 - concernant le défaut de règlement de M. Daussy, entrepreneur, par la Fabrique pour les armoires de la sacristie
- lettre du Président du Conseil de Fabrique à M. le Préfet, le 5 octobre 1880 - concernant la construction d'armoires dans la sacristie par M. Daussy Menuisier, travaux payables en 3 annuités. La construction de la Chaire à prêcher lui a été refusée par le Conseil, car il ne voulait pas fournir plan et devis, il poursuit donc le Conseil par "vengeance" afin d'être payé des travaux de suite et non en trois annuités
- extrait du registre aux délibérations du Conseil de Fabrique, le 6 août 1880 - concernant le retour de M. Daussy, qui demande à être payé rapidement alors qu'il était convenu qu'il soit payé en 3 annuités
- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 19 août 1880 - paiement de M. le Receveur d'une somme de 37.25 frs pour supplément des droits exigibles sur le marché relatif à la reconstruction de l'église de Glisy concernant les travaux supplémentaires non prévus au devis
- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 8 août 1880 - vote d'une somme de 45 frs pour rembourser M. Décle de l'achat de timbres du devis estimatif et mémoire de l'église
- devis estimatif du projet de reconstruction de l'église de Glisy, par les architectes Delefortrie, le 27 mai 1870
- Maçonnerie - 20 580.45 frs**
- feuilles de terres jetées sur 1.20m de hauteur : 187.14 m³ ;
- maçonnerie de moellons au mortier tiercé de chaux et d'argile posées par assises et à boins soufflants et bien damées : 140.90 m³
- maçonnerie de briques violettes de choix posées au mortier tiercé de chaux et d'argile rejointoiement coupé de deux arêtes et de la couleur indiquée par les architectes, compris tous frais d'échafaudages, de contre etc... ;
- maçonnerie de pierre de Vergelet hourdée au même mortier, compris tailles unies et moulurées (portail : colonnettes formant chambranle, claveaux, tympan et linteau, carrautage de la pointe, rompe, choux, larmier, cordon de la tourelle, etc.) : 41.194 m³ ;
- escalier de la Tourelle en roche, fourniture façon et pose, 25 marches ;
- marches au portail et au chœur en pierre de Senlis ;
- pavement au ciment de Portland sur forme de gravier : 212.03 m² ;
- pavage en pierre de Basècle, polie, dans le sanctuaire : 16.55 m² ;
- pavage en brique sous l'autel : 7.50 m² ;
- meneaux en pierre de Vergelet.

Voûtes et Enduits - 5 759.52 frs

- arc doubleaux : 89.90 m² ;
- nervures : 244 m² ;
- formerets : 158.40 m² ;
- voûtes en briques de 0.06 d'épaisseur maçonnées en plâtre compris enduit au même mortier joints imitant la pierre : 400.85 m² ;
- enduit au mortier ordinaire : 503.14 m².

Charpente - 3 171.16 frs

- charpente en sapin rouge ou vieux chêne (choeur, nef, transept, tribune, sacristie) : 22.446 m³ ;
- charpente en sapin du clocher et des tourelles : 5.84 m³ ;
- charpente en chêne (sablière de la nef, du chœur et de la sacristie, sablière des coyaux du clocher, solivage en chêne) : 1.218 m³
- charpente en chêne dit de bois de poutre, sans assemblage, à vives arêtes (poutre du beffroi) 0.7 m³.

Couverture - 2 626.60 frs

- couverture en ardoises de Fumay sur voliges en ¼ sapin rouge de 0.09 de pureau (nef, chœur, transept) : 482 m² ;
- couverture de la flèche et des tourelles : 90.80 m².

Zinc - 1 297.02 frs

- gouttières de la nef et du chœur en zinc n° 14 compris crochets en fer forgé : 61 m ;
- tuyaux de descente en zinc n° 12, compris pose : 48 m ;
- 3 cuvettes en zinc estampée compris pose ;
- terrasse du clocher en zinc n° 14, zinc n° 12 pour limons, noues, bavettes : 350 kg ;
- terrasse de la sacristie et recouvrement des auvents en zinc n° 12 : 70 kg ;
- arrangement de la bague de la croix du clocher compris bague ;
- épis au chœur de l'église ;
- fourniture et pose d'un caq tout doré pour la croix du clocher ;
- fourniture et pose de choux pour le couronnement des tourelles en zinc estampé ;
- plomb pour passe-cordes ;
- dauphins en fonte ;
- 4 nez de chat.

Serrurerie - 1 860 frs

- gros fers pour ancrs, tirants ;
- fer pour croix, boulons, vitrage ;
- fermetur du grand portail, de la porte de sacristie intérieure et extérieure, de la porte des sonneurs.

Menuiserie - 924.87 frs

- portail en chêne cloué sur barres avec chanfrein sur les dites barres, baguettes sur les rives des panneaux
- portes de sacristie ;
- porte de sonneurs ;
- plancher en ¼ lames de sapin rouge (tribune et chambre des cloches) : 21.75 m² ;
- plancher des sonneurs en larges planches : 10.89 m² ;
- volets d'auvents en sapin cloués sur barres en chêne ;
- échelle de menuisier pour monter au clocher ;
- terrasse composées d'un faux fonds sur cates en sapin ;
- balustrade de la tribune ;

Peinture et vitrerie 1 210.56 frs

- rapport de M. Harduin, commission des édifices religieux pour la reconstruction de l'église de Glisy
 "Le conseil départemental des bâtiments civils dans sa séance du 1er avril courant a renvoyé à sa commission des édifices religieux le dossier des deux projets de reconstruction de l'église de Glisy avec les observations dont ils ont été l'objet de la part de M.M. Dussevel Duflos et de Franqueville, lui demandant de lui soumettre dans sa prochaine réunion, un projet de résolution définitive.

La commission après examen du dossier dans une séance spéciale qui a suivi celle du Conseil du 1er avril, a été d'avis unanime que le Conseil n'avait pas à délibérer que la question de savoir si le secours de 4 000 frs accordé par le gouvernement sur le vu du projet, s'élevant à 26 542 frs dressé par M. Daullé le 26 janvier 1870, obligeait M. le Préfet à en référer au Ministre avant d'approuver un autre projet, s'élevant à 37 000 frs, dressé le 23 mai 1870 par M. Delefortrie sur la demande de M. le Maire de Glisy.

La commission a été d'avis, au contraire, que quelle que dûit être l'autorité qui statuerait, le Conseil départemental devait formuler un avis sur chacun des deux projets dont il se trouve saisi et sur leur valeur relative. Elle a reconnu :

- 1 - que le devis de M. Delefortrie, bien que dressé avec moins de méthode que celui de M. Daullé, contient cependant des détails suffisants pour en permettre la vérification ;
- 2 - que ce devis avait été calculé en appliquant des prix d'unité comparable à ceux appliqués par M. Daullé et en rapport avec la valeur des travaux dans le pays ;
- 3 - que la superficie couverte de l'église serait approximativement : suivant le projet de M. Daullé 204 m², de M. Delefortrie 256 m² ;
- 4 - que le m² de superficie couverte reviendrait en conséquence : suivant le projet de M. Daullé à 130 frs, de M. Delefortrie à 144 frs ;
- 5 - que la hauteur moyenne de la nef serait : suivant le projet de M. Daullé à 7.75 m, de M. Delefortrie à 9.75 m ;
- 6 - que le mètre cube vide compris dans la cage de l'église reviendrait à : suivant le projet de M. Daullé à 17 frs, de M. Delefortrie à 15 frs.

La commission considérant que de deux églises de même superficies, celle qui a la plus grande hauteur et la plus grande capacité produit généralement sur la foule une impression plus favorable à l'intelligence des vérités qu'on y enseigne et qu'à conditions égales, elle doit être préférée ;

Considérant que sauf certains détails critiqués par M.M. Dusevel et Masse, les dispositions proposées par M. Delefortrie, qui sont celles de diverses églises construites dans le département, paraissent acceptables. Considérant que le système de charpente avec tirants en fer correspondant au couronnement des murs latéraux de la nef prévu par M. Daullé assure une plus longue tenue aux édifices que celui avec écharpes obliques proposés par M. Delefortrie et doit lui être préféré toutes les fois qu'il est possible ; Considérant que ce système peut-être appliqué au plan de M. Delefortrie en surélevant les murs latéraux comme la proposé M. Masse, et comme l'a fait M. Delefortrie lui même, d'une manière très heureuse dans le projet de l'église de Breuil, modifié en conformité d'une décision de la commission des bâtiments civils de Paris ; Considérant qu'en tenant compte des diminutions de charpente et de toiture et de l'augmentation des maçonneries qui sont la conséquence du changement de système, l'augmentation de dépense qui en résultera ne dépassera pas 1 500 frs ; Considérant que la retombée des pierres des rampants du pignon ne se faisant pas sur des contreforts ni contre des tours, les redents critiqués par M. Dusevel comme en désaccord avec le style général du projet ne sauraient être supprimés sans inconvénients pour la solidité du pignon ; Considérant qu'aucune raison de même ordre ne s'oppose à la suppression des pierres crénelées formant, d'après le projet le couronnement des tourelles qui comprennent le portail et qui ont été critiquées également par M. Dusevel ;

La commission propose au Conseil de donner définitivement un avis favorable à l'approbation du projet dressé par M. Delefortrie le 24 mai 1870, sous les réserves et aux conditions suivantes :

- 1 - le système de charpente avec écharpes obliques en fer sera remplacé par le système à entrails au dessus des voûtes qui a été appliqué par M. Delefortrie dans le projet de l'église de Breuil en surélevant les murs latéraux de la nef d'une quantité convenable

2 - les pierres crénelées prévues pour le couronnement des tourelles situées à droite et à gauche du portail seront remplacées par des balustrades à jour, s'il est possible sans augmenter la dépense, et à défaut, par une corniche portant des chéneaux comme cela s'est projeté pour la tour centrale [...]"

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 23 mai 1873 - concernant la demande de M. Daullé, architecte, pour le paiement de ses honoraires de conception des plans, coupes, élévations et devis s'élevant à 458.66 frs

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 17 mai 1874 - concernant les ressources pour la reconstruction de l'église : 18 932.07 frs en caisse au budget additionnel de 1874 ; 4 000 frs de secours de l'Etat ; 1 000 frs de souscription du Maire, M. Dède ; 100 frs de souscription de M. Satapie ; 1 000 frs des matériaux de l'ancienne église ; 3 372.05 de ventes d'arbres total : 28 404.12 frs - nouvelles demandes : 2 000 frs de complément de secours de l'état ; 4 000 frs de la loterie au profit de l'église ; 535 frs des intérêts des fonds placés au trésor ; de 560.88 d'économies budgétaires de l'année 1875 ; Total général : 35 500 frs - le projet s'élève à 37 000 frs, il y a encore un déficit de 1 500 frs : économie réalisée sur les chemins vicinaux et impositions des principaux contribuables.

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 13 août 1873 - concernant la demande d'un nouveau secours de 6 000 frs pour combler un déficit de 10 458 frs sur la reconstruction de l'église

- devis pour la construction d'une église, par l'architecte en chef du département M. Daullé, le 26 janvier 1870

* Maçonnerie :

- 1 - Terroissement : extraction de terres pour établir les fondations - ces terres serviront à surélever le sol intérieur de l'édifice : 170 m³
- 2 - maçonnerie de moellons placés à la main ou mortier de chaux et gros sable : 100.60 m³
- 3 - maçonnerie de brique dites violettes hourdées, le premier mètre au dessus du sol au mortier de chaux et ciment et le reste au mortier de chaux et sable fin : 375 m³
- 4 - maçonnerie de pierre de verget de Saint-Maximin (appui de fenêtres, larmier de contreforts, amortissement de contreforts, clefs de cintre, corbeau de corniche, portail, jambage de porte, linteau, tympan, rampants, cordons couronnant les petites boies, chambranle de la rose, base du clocher, appuis, corniche du clocher : 25 m³
- 5 - marches en pierres de Hinkel : 6.75 ml ; marches en pierre de Senlis : 25 m
- 6 - dallage au ciment de Portland de 0.04 d'épaisseur sur forme de béton à la chaux hydraulique de 0.10 d'épaisseur : 220.00 m²
- 7 - perron de la sacristie en briques
 - * Charpente : charpente en bois de chêne, sapin et armo
 - 1 - chêne : sablières, contretours tribune et beffroi, 14 blochets de ferme, beffroi : 3.50 m³
 - 2 - sapin : tribune soliveaux, plancher du beffroi, toit du clocher, ferme de la nef, fermes des chapelles, du sanctuaire : 20 m³
 - 3 - armes : pour courbes : 7.50 m³
- Gros fers : pour tirants à clefs, étriers, harpons, plates-bandes, entrails et poignons de ferme et boulons
 - * Couverture : couverture en ardoises de Fumay et Saint-Louis, par bandes de 4 à 5 routes sur feuillettes en % sapin pureau 0.09 : 550 m²
- Zinguerie : nochères autour de l'église et du clocher, zinc pour linoirs, rives de toits, fûtages, croix et coq, tuyaux de descente d'eau en zinc n° 12, 8 cuvettes en zinc, 2 épis en zinc
 - * Menuiserie :
 - 1 - plancher en frises de sapin assemblées à rainures et languettes, claus et coupes perdues : 17.50 m²
 - 2 - baguettes d'angles de 0.035 sur 2 m de hauteur au piliers et boies de portes
 - 3 - porte d'entrée en lames de sapin bouvetées et clouées sur cadre, traverses et croisillons en chêne

4 - porte de la sacristie sur l'église en sapin d'assemblage 0.035 d'épaisseur, panneaux à glace des deux

côtés sur bûts 5 x 5, porte de la sacristie sur le presbytère, même bois et façon, mais vitrée

5 - croisées de la sacristie en chêne de 0.035 à petits carreaux

6 - escaliers de la tribune

7 - robage des pignons des chapelles, de la nef et du sanctuaire en 1/2 lames ou frises de sapin de 0.02 d'épaisseur, boutées sur rives

8 - plancher du beffroi avec trappes

• Serrurerie et Quincaillerie :

1 - balustrades des tribunes en fer forgé avec main courante en merisier

2 - croisées en fer à T avec un châssis courant

3 - ferrements des portes

• Enduits : enduits sur murs au mortier d'argile, chaux et bourre en 2 couches 575 m²

• Vitrierie : vitrierie sur plomb en verre ordinaire blanc et vert par panneaux losangés : 45 m²

• Peinture : peinture à l'huile 3 couches : 600 m², peinture à la colle unie sur pierre 400 m² [...]”

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 20 juillet 1869 - concernant le rapport fait au Conseil par M. Eugène Millet

“La Commune de Glisy, qui renferme une population de 373 habitants, veut reconstruire à neuf son église paroissiale. M. le Préfet de la Somme, en transmettant le projet rédigé par M. Doullé, architecte en chef du département, demande à M. le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien soumettre les études au Conseil général des bâtiments civils, et en le priant d'examiner si le projet prévoit bien toutes les dépenses, s'il est conçu d'une manière conforme à toutes les règles de l'art et s'il offre les garanties d'espace, de solidité et de bonne exécution que l'on doit avant tout, rechercher dans la construction d'une église paroissiale.

L'on peut estimer à 300 au maximum le nombre de fidèles qui viendront trouver place à la fois dans l'église et en comptant 66 centième de mètre pour chacun d'eux tenant comptes des passages, des autels et autres espaces réservés, l'on arrive qu'à une surface de 200 m². L'église projetées couvrant une surface de terrain de 283 m² (sans y comprendre la sacristie) elle sera plus que suffisante pour contenir la population de la Commune de Glisy. L'auteur du projet n'a pas donné à ses tracés toute la précision qui serait utile pour bien apprécier tous les détails de la construction dont il s'agit.

La nef qui doit avoir 9 m de largeur dans oeuvre nous semble fermée par des murailles trop minces pour assurer la stabilité de l'oeuvre. Nous regrettons l'établissement d'arcs décoratifs à l'extérieur des pignons de la façade et des chapelles, car avec ces arcs les maçonneries supérieures reposent sur des surfaces inclinées et des murs unis et pleins nous sembleraient préférables. L'espacement des fermes de la charpente, qui atteint 4,80 m d'axe en axe, nous paraît trop grand, et nous croyons qu'il aurait fallu trouver une travée de plus dans la nef. Il est peut-être regrettable que l'artiste rédacteur du projet n'ait pas accentué par un bandeau ou par une corniche la naissance des voûtes dans toutes les parties de l'église. Il a voulu donner à la bâtisse le caractère de nos églises du Moyen-Age et à cette époque, les constructeurs ont toujours très franchement accusé la séparation des parties en pierre de celle en charpente.

Le clocher de l'église de Glisy doit être entièrement en charpente, et il nous semble bien maigre et bien étroit pour y établir le beffroi des cloches qui doit être complètement isolé et tout à fait indépendant des pons de bois formant les faces du clocher. Plus large et moins élevé, présentant la forme légèrement pyramidale, ce clocher aurait à notre sens fourni un meilleur service et présenté plus de stabilité. Deux des poteaux corniers doivent seuls ; d'après le projet, descendre jusqu'au sol, et vers la façade, le clocher doit reposer sur les maçonneries inférieures. Il serait utile, nous croyons, de faire descendre les poteaux des encadrements à même hauteur. Nous croyons aussi qu'il serait indispensable de relier ces poteaux par de nombreuses et puissantes croix de Saint-André, et de bien fermer le tout pour assurer la durée de la construction. L'architecte nous semble n'avoir pas fait emploi des entrails et des poinçons en charpente qui donnaient de la rigidité aux voûtes en bois, en berceau, de nos anciens édifices, et nous pensons qu'il

veut remplacer ces bois par des ouvrages en fer plus habituellement employés de nos jours. S'il en est ainsi, nous trouvons l'article “gros fers” du devis estimatif bien insuffisant pour toutes les armatures et des voûtes et du clocher.”

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 21 février 1868 - concernant les réparations à faire à l'église, à la mairie et au presbytère - devis de M. Demarcy, géomètre à Blangy - demande d'un rapport sur l'état de l'église

✶ Chemise “Matériaux de l'ancienne église, achetés par M. Dècle, ancien Maire - Mise en demeure d'enlèvement”

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 2 septembre 1880 - concernant la demande de suris de M. Dècle pour l'enlèvement des matériaux de l'ancienne église

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de la Commune de Glisy, le 16 août 1880 - concernant le refus de M. Dècle de démolir l'ancienne église et récupérer les matériaux en temps voulu, alors que la nouvelle église est déjà construite et livrée au culte depuis un an.

- lettre de M. Bouille Jules charpentier et M. Quéryn Paul couvreur, conseillers municipaux de la Commune à M. Le Préfet de la somme, le 19 août 1880 - protestation contre la délibération qui oblige l'ancien Maire à enlever dans les plus bref délais les matériaux de l'ancienne église

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de la Commune de Glisy, le 17 mai 1878 - concernant le vote d'une somme de 350 frs pour acquérir un harmonium

✓ Cote 99 O 1952 - 1899-1940

- lettre du Préfet de la Somme à M. Denys, couvreur, le 6 mars 1940 - concernant le versement de 2 100 frs pour les travaux effectués

- lettre de M. Denys, couvreur, à M. le Préfet de la Somme, le 26 février 1940 - concernant les travaux qu'il a effectués en juin 1939 à la couverture de l'église pour une somme de 2 100 frs - voir en page suivante

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 16 février 1940 - concernant le règlement de la dépense faite pour la remise en état des gouttières et des chéneaux de l'église par M. Denys

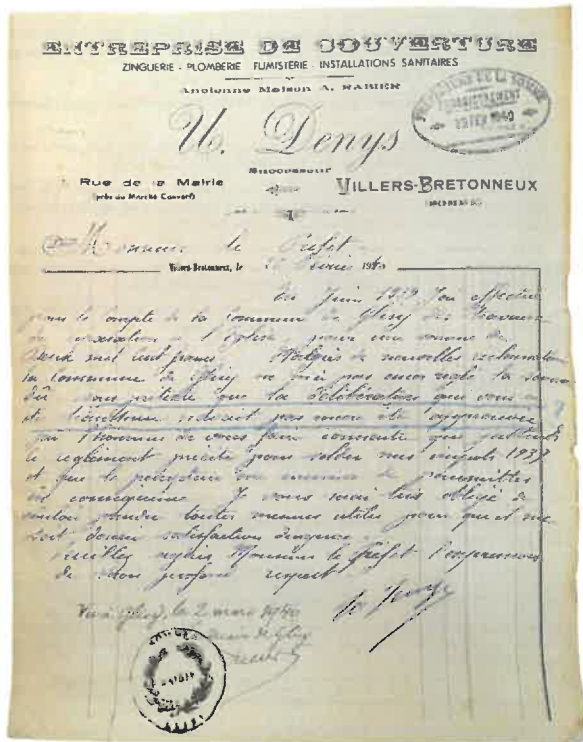
- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 26 mai 1939 - concernant le vote pour les travaux à effectuer aux gouttières et chéneaux de l'église, selon le devis de M. Denys

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 9 avril 1938 - concernant la réparation des vitraux de l'église à réaliser d'urgence pour la somme de 366.60 frs par M. Gourguechau Alfred, artisan à Glisy

- lettre de M. le Maire de Glisy à M. le Préfet, le 9 août 1938 - demande d'approbation de plusieurs délibérations, dont celle relative à la réparation des vitraux

- lettre de l'architecte M. Cuvillier à M. le Maire de Glisy, le 10 mai 1921 - concernant l'avance de 75 % des honoraires de l'architecte pour le dossier de dommage de guerre, s'élevant à 2 054 frs

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 30 mars 1920 - concernant la réparation de l'horloge du clocher s'élevant à 300 frs



Lettre de M. Denys, couvreur, au le Préfet de la Somme, le 26 février 1940
Archives départementales de la Somme - cote 99 O 1852

- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 9 février 1909 - concernant la réparation de l'horloge par M. Baunier pour la somme de 200 frs
- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 9 février 1904 - concernant l'acquisition d'une corde pour la cloche de l'église s'élevant à 10 frs
- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 9 février 1904 - concernant la réparation du mécanisme de l'horloge par M. Joly horloger pour la somme de 74.55 frs
- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 9 février 1902 - concernant les réparations faites à l'horloge pour la somme de 25.30 frs
- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 9 février 1902 - concernant la réparation du montage de la cloche (usure des coussinets) pour la somme de 166.74 frs
- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 17 mai 1911 - concernant la demande du Conseil de Fabrique de l'église d'une subvention de 315 frs pour la fabrication d'armoires pour la sacristie
- extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de Glisy, le 7 novembre 1889 - concernant la création d'un plancher au dessus des cloches avec trappe fermant à clef, permettant d'accéder à l'horloge nouvellement installée pour la somme de 100 frs

SERIE R - Reconstruction

✓ Cote 10 R 566 - dommages de guerre - 1920-1934

- état des lieux des dommages de guerre, décision n° 2968 de la 2ème Commission cantonale de Boves, le 30 août 1922 - perte subie pour l'église : 3 800 frs, frais supplémentaires : 15 200 frs
- situation de compte des dommages de guerre à la date du 18 octobre 1934 - église, montant de l'indemnité accordée : 22 513 frs
- lettre du Directeur général départemental des services techniques de reconstitution à M. le secrétaire général à la reconstitution, le 18 novembre 1924 - concernant les travaux de restauration des vitraux de l'église s'élevant à 18 000 frs
- certificat de paiement du service de reconstitution du département de la Somme pour les travaux de réparations à l'église de Glisy, le 17 mai 1922 - 3 420 frs
- certificat de paiement du service de reconstitution du département de la Somme pour les travaux de réparations à l'église de Glisy, le 28 juin 1920 - 2 000 frs

Bibliothèque Paprika

- ✓ Cote BIB DA 5852 - Églises et chapelles des XIXe et XXe siècle, Isabelle Barbedor - inventaire général du patrimoine culturel, Région Picardie, Amiens métropole, 2008.

*Glisy, église Saint-Léger

La nouvelle église de Glisy est construite de 1876 à 1879, sur les plans de Victor Delefortrie. Un premier projet a peut-être été dessiné par l'architecte départemental Natalis Daullé, qui dresse un plan de situation en 1869. Sur ce document, l'église doit être construite dans les jardins du presbytère, au sud de l'actuelle rue Vert-Debout. Les archives ne renseignent pas sur la raison ni sur la date du changement intervenu après la guerre de 1870 qui avait momentanément arrêté le projet. L'église Saint-léger rappelle celle de Moliens-au-Bois (1869), bien que celle de Dommartin (1867) lui ait théoriquement servi de modèle."

9/3 - D.R.A.C. DES HAUTS-DE-FRANCE

A priori sans objet en l'absence de protection au titre des Monuments Historiques.

9/4 - MÉDIATHÈQUE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

↳ Base Palissy :

- **IM80000856** : Notice du mobilier de l'église Saint-Léger de Glisy
"Les sources conservées aux archives départementales (série V) mentionnent une subvention accordée en 1876 pour l'acquisition de bancs, d'une chaire à prêcher et d'un confessionnal. Les sources de la série R indiquent que les verrières de l'église sont restaurées en 1921 ; celles de la série O mentionnent une nouvelle restauration des vitraux en 1938."
- **PM80004953** : statue : Vierge à l'Enfant assise dite de Majesté - 14ème siècle - 1985/07/04 : inscrit au titre objet

↳ Base Mémoire : 1 archive photographique :

- **IVR22_20038001107** : Église paroissiale Saint-Léger, Thierry Lefebure, 2003

Les archives photographiques sont un bien commun, mais l'accès aux documents de bonne qualité est devenu rédhibitoire. En effet, les fichiers intéressant les édifices étaient jusqu'alors aimablement communiqués en haute qualité par les personnels de la MAP, ce qui bénéficiait grandement aux études. Désormais, les conditions de collecte de ces documents sont les suivantes :

"Pour les études architecturales, les plans et photographies conservées à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine sont numérisés à la demande et livrés en HD (300 dpi, 4000x6000 pixels minimum) pour un tarif hors taxe de 65 euros.

Ce tarif ne couvre pas les frais technique et la mobilisation d'un technicien spécialisé sur la durée de l'opération de numérisation et la post production pour mettre le fichier aux normes. Qui plus est vous serez probablement la seule utilisatrice de ces fichiers, qui d'expérience, n'ont pas de valeur commerciale à posteriori.

Il ne me sera hélas pas possible de pondérer ce tarif plancher en fonction du nombre de documents sollicités. Il faut bien sûr aussi prendre en compte la situation actuelle et que cette numérisation ne pourrait intervenir avant la fin de la période de confinement. Dans une situation revenue à la normale, il faut environ quatre semaine entre l'acceptation de la commande et la livraison des fichiers."

Extrait d'un courriel de Christophe Mauberret
Agence photographique de la RMN-Grand Palais

↳ Base Mémérie

- notice **IA80003362** de l'ancienne église paroissiale Saint-Léger de Glisy, actuellement détruite, par Isabelle Barbedor en 2002 - Service de l'Inventaire du patrimoine culturel
[CF chapitre 9/6 - Interlocuteurs - Inventaire général]
- notice **IA80002414** de l'église paroissiale Saint-Léger de Glisy (actuelle), par Isabelle Barbedor en 2002 - Service de l'Inventaire du patrimoine culturel
[CF chapitre 9/6 - Interlocuteurs - Inventaire général]

9/5 - AUTRES CONSULTATIONS À ENVISAGER

- Sociétés des Antiquaires de Picardie
- Conservation des Antiquités et Objets d'Art

9/6 - INTERLOCUTEURS

↳ CAUE 80

Le C.A.U.E. 80 indique ne pas avoir réalisé de fiche de visite sur l'église Saint-Léger. Il y a cependant deux fiches-conseils réalisées pour les abords de l'église de Glisy en 2001 et 2002.

- fiche conseil pour le programme d'aménagement des abords de l'église, réalisée par Fanny Fries, paysagiste consultant, le 14 août 2001 - afin de "mettre en relation visuelle la de détente (marais, prairies) en contrebans du village avec la place de l'église".

"La situation de la place de l'église de cette commune est intéressante : elle occupe la place d'une ancienne mare comblée, en promontoire par rapport au fond de vallée. En venant de la «rue d'en haut», on lit cette géographie : la «rue d'en haut» se prolonge par une voie privative qui descend vers les marais, et l'étendue plane de la place de l'église dessine les limites du village.

Cependant, la présence d'un fond de vallée tout proche n'est plus vraiment lisible : la haie de cyprès plantée en périphérie de la place de l'église en 1979 a atteint une taille telle que la pente du talus situé juste derrière n'est plus du tout perceptible.

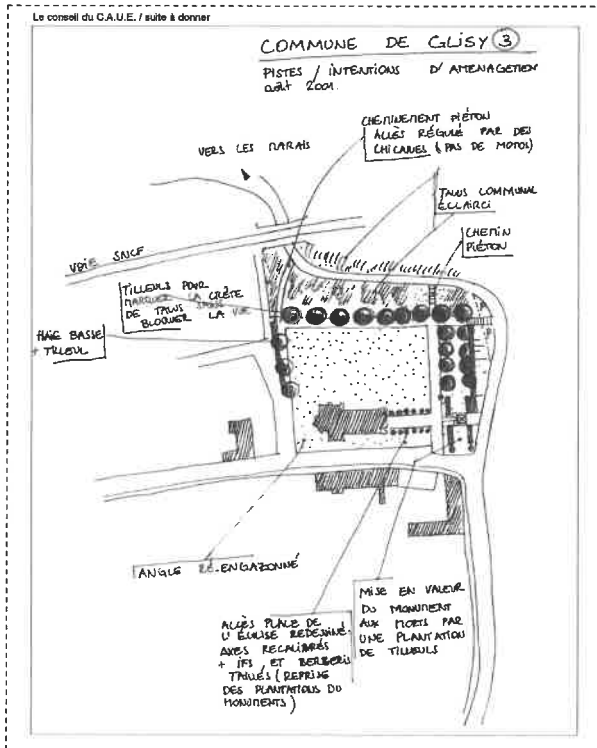
La place de l'église, qui devrait être le lieu de passage entre le «haut-village» et les marais ne remplit plus du tout cette fonction : le manque de perspective visuelle coupe le village de son prolongement territorial et géographique : la haie enferme. Le souhait de la commune de ré-ouvrir visuellement son horizon ainsi que de créer un chemin piéton d'accès aux marais est également l'occasion de repenser l'espace autour de l'église, et notamment les accès.

Il s'agit avant tout d'ouvrir des perspectives visuelles et de rendre lisible la pente.

Pour cela, plusieurs priorités :

- **rabattre sévèrement, ou mieux, ôter la haie de cyprès** (le rôle de pare-vent qu'elle assure peut être maintenu par d'autres végétaux ou bien une portion de haie, dans l'angle Nord / Ouest de la place. par exemple, sera conservé).
- **éclaircir les talus communaux** de part et d'autre de la petite route qui mène aux marais en gardant les plus beaux arbres (pour rendre lisible la pente).
- **aménager des cheminements piétons**, dans la perspective d'une allée piétonne sur la place par exemple, et à l'Ouest de la place en suivant le tracé du «chemin sauvage» actuellement emprunté par les enfants... et les eaux de ruissellement !
- **la place de l'église elle-même** :
 - le monument aux morts pourrait être mis en valeur par le prolongement d'un mail ou jardin sur toute la profondeur
 - redonner une géométrie plus nette à la «grande pelouse», notamment en ré-engazonnant l'angle Sud Ouest, éventuellement avec un système dalles d'Evergreen (structure alvéolaire plastifiée ou grillagée plus engazonnée) qui permettraient les manœuvres une fois l'an des canions de la fête foraine tout en redonnant à l'assise de l'église plus de générosité.
 - remettre en relations visuelles et piétonnes la place et le fond de vallée (mise en valeur de la zone des marais, qui sera reliée aux parcours pédestres et cyclistes de l'ensemble de la vallée dans le secteur Grand Amiens) par l'éclaircissement du talus, la suppression ou le rabattage très sévère de la haie de

cyprès (attention alors aux risques de dépérissement), la plantation de la ligne de crête par un alignement qui ne bouche pas l'horizon.



Extrait de la fiche conseil, pistes pour le programme d'aménagement des abords de l'église CAUE de la Somme

- prolonger le vocabulaire végétal du monuments aux morts (if et berberis taillés) autour de l'axe qui mène à l'église.
- décaler l'accès à l'église : chemin «central» sur l'axe du dégagement visuel, puis accès latéraux à l'église et au monuments aux morts : on se retrouve ainsi dans l'axe de la porte d'entrée de l'église et non plus contre la façade.
- trouver un autre lieu pour l'abribus (accolé à la façade de l'église) ou à défaut, choisir un poteau indicateur et une poubelle plus discrète...

En conclusion :

Le C.A.U.E. conseille à la commune de confier à un paysagiste une simple mission de conception, étant donné la nature des travaux à réaliser (élagage, allée gravillonnée, arrachage de végétaux, plantations...), la commune peut très bien mener par elle-même les travaux. En revanche, il est important, au moment de la conception, de prévoir le juste emplacement des chemins, des allées, des nouvelles plantations, des stationnements... C'est pourquoi l'intervention sous cette forme légère (esquisse poussée) d'un concepteur après nettoyage du talus est souhaitable.*

- fiche conseil pour l'aménagement des espaces publics de la Commune de Glisy, réalisée par Fanny Fries, paysagiste consultant, le 6 septembre 2002 - conseil concernant le lancement d'une consultation restreinte de concepteurs sur la base du dossier de la première fiche conseil et l'aménagement de terrains de jeux à l'entrée du village

*1 - Mise en concurrence simplifiée pour l'aménagement des abords de l'église

Comme suite à l'intervention du C.A.U.E. de la Somme sur les abords de l'église et les descentes vers les étangs, la commune souhaite engager une consultation restreinte de paysagistes concepteurs. La commune est déjà «rodée» en ce qui concerne de telles démarches de maîtrise d'ouvrage (aménagement de la place de la mairie). Le C.A.U.E. de la Somme rappelle que le choix doit se faire en fonction de l'adéquation de l'intervention avec la problématique du site (projet «modeste» dans son enveloppe budgétaire) de l'aptitude de l'équipe de concepteurs à l'écoute et au dialogue, de la disponibilité et de la souplesse d'intervention.

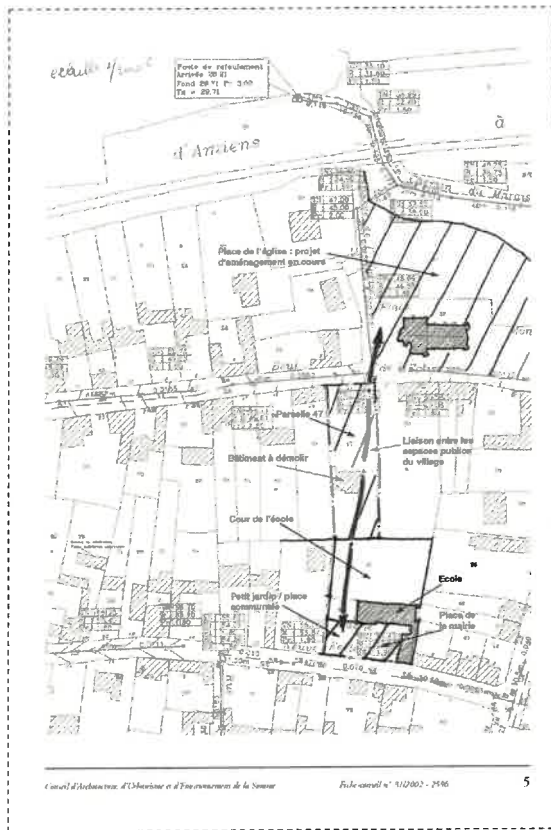
Le texte de l'appel d'offre devra mentionner que les concepteurs disposeront de la fiche-conseil du C.A.U.E. de la Somme pour faire une proposition à la commune. Il comportera également :

- Une notice explicative (démarche PLU déjà très engagée, volonté de développer les pratiques sportives et touristiques le long de la vallée de la Somme en amont d'Amiens, sensibilité de la commune à l'environnement, notamment à l'assainissement alternatif...).
- Le budget prévu par la commune pour la réalisation du projet.
- Un calendrier prévisionnel.
- Le type de mission confié au bureau d'études (a priori, la commune s'engage pour une mission de maîtrise d'oeuvre complète à partir de la phase esquisse, la phase «études diagnostic» étant déjà réalisée par le C.A.U.E. de la Somme).

Seront demandés aux candidats :

- CV et références complètes, dont quelques références similaires illustrées.
- Toutes les pièces administratives adéquates.
- Une notice explicative et/ou note méthodologique (par exemple : fréquence des réunions avec la maîtrise d'ouvrage, documents proposés pour la visualisation du projet, prise en compte des souhaits et critiques...).

La commune pourra fixer son choix définitif après une audition des bureaux d'études retenus sur dossier de candidatures



Extrait de la fiche conseil pour l'aménagement des espaces publics de Glisy
CAUE de la Somme

2 – Affectation de la parcelle 47

La commune a récemment eu l'occasion d'acheter la parcelle 47, petite parcelle toute en longueur dont la position est intéressante : elle est contiguë d'un côté à la cour de l'école primaire et de l'autre à la rue et la place de l'église. Il y a l'opportunité de créer une liaison piétonne pour desservir tous les espaces et équipements publics centraux. Pour ce faire, il faut requalifier la parcelle, démolir la maison (sans intérêt particulier) afin de réorienter le jardin, sans qu'il y ait un « devant » et un « derrière ». Cet espace devra avoir un caractère de jardin, très planté et ombragé (arbres fruitiers, par exemple), qui le distinguera du grand espace ouvert autour de l'église et du petit square communal attenant à la place de la mairie, plus « urbain ».

Ce pourrait être également l'occasion de repenser la cour de l'école, trop exigüe à l'heure actuelle, puisqu'il faudra, dans l'aménagement de la parcelle 47, prendre en compte les deux données suivantes :

- L'école manque de terrains de sport et d'évolution. Un terrain pourrait être logé parcelle 47, mais pas davantage, au risque de « privatiser » l'usage du jardin.

D'autre part, les terrains de jeux équipés seront regroupés à l'entrée de la commune (voir plus loin),

- Entre la parcelle 47 et la place de la mairie, il y a la cour de l'école, fermée ; il faut donc la réorganiser pour permettre le passage à toute heure du public. On peut aussi imaginer une cour qui serait traversée par le public, comme un jardin public : cela existe dans de nombreux pays sans que cela pose de problèmes particuliers.

Il paraît de toute façon opportun de confier à un bureau d'études une mission pour l'aménagement de la parcelle 47. Le C.A.U.E. de la Somme propose donc à la commune de lancer un programme d'études globales sur le « secteur » incluant les abords de l'église et la parcelle 47, puis de phaser les travaux en fonction des priorités et des moyens disponibles. [...]»

↳ Inventaire général des Hauts-de-France - Notices de Mme Barbedor Isabelle réalisée en 2002 - <https://inventaire.hautsdefrance.fr>

✓ Ancienne église paroissiale Saint-Léger de Glisy (détruite)

*Localisation - Grand Amiénois - Boves - Commune : Glisy - Cadastre : 1809 A 340

Historique

L'édifice figure sur le cadastre de 1809 (Archives départementales de la Somme **cote 3 P 1203**) sans être signalé par une couleur ou une croix. Il est cependant mentionné dans les matrices cadastrales (A 340) comme appartenant à la commune.

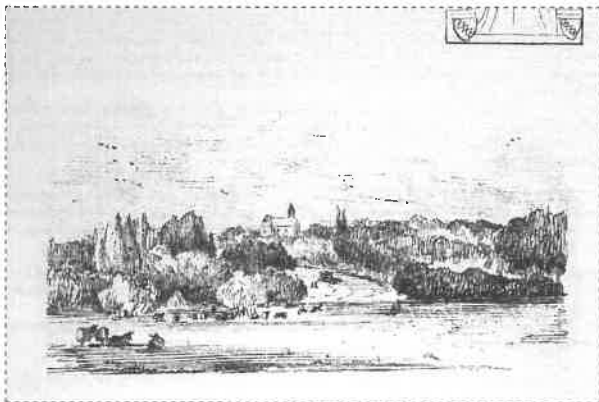
On peut également observer l'absence de cimetière à cette date. Plusieurs dessins de Louis Duthoit [voir ci dessous] donnent une représentation de l'édifice orienté de plan en L, à vaisseau unique, doté d'un clocher-mur occidental. Deux contreforts montant de fond sur la façade occidentale encadrent l'entrée principale.

Les documents conservés aux archives départementales (série O) signalent une demande d'érection de l'église en chapelle vicariale, réitérée sans succès de 1819 à 1824, malgré les réparations effectuées en 1821 et 1825 et l'engagement d'y construire une sacristie.

Un contrat est alors établi avec la commune voisine de Blangy-Tronville pour les frais d'entretien de leur église qui devient le lieu de culte des habitants de Glisy, jusqu'au milieu du 19^e siècle.

En 1827, un devis est effectué par Édouard Letoit, menuisier à Glisy, pour la réfection de la croisée du chœur et la construction de la sacristie. Celle-ci ne sera réalisée qu'en 1841, lors des nouveaux travaux de consolidation de l'édifice qui menace ruine. Édouard Letoit établit un nouveau devis pour la construction d'un bâtiment de plan carré, de 3,33 m de côté, couvert d'un toit à deux pans et adossé au chevet de l'église. Le mur nord de la nef, la toiture et le clocher sont réparés en 1853 par le maçon Alexis Poiré et le couvreur Paul Guérin, tous deux établis à Glisy. De nouveaux travaux d'entretien sont réalisés

l'année suivante par Auguste Carette, maître-maçon à Boves. En 1868, la commune est autorisée à construire une nouvelle église ; celle-ci sera démolie en 1880.



Canton de Boves. Glisy, dessin, par Louis Duthoit. In *En voyage avec Aimé et Louis Duthoit. Amiens CDRP, 1978*
Inventaire général des Hauts-de-France

Le mobilier de l'ancienne église

Les sources conservées aux archives départementales (série O) mentionnent l'acquisition de mobilier en 1827 (alboire), en 1830 (cloche acquise au fondeur amiénois Valet Cavillier), vers 1848 (une chaire à prêcher, des dossiers d'armoires, une table, un porte chopas, des bancs et deux ornements (noir et blanc) ainsi qu'une nappe d'autel et du linge divers), en 1849 (statue de saint Roch et en 1857 (vêtements liturgiques).

Le menuisier Edouard Leroit établit un devis pour la construction de confessionnaux en bois blanc, en 1827, puis d'une armoire de sacristie en 1841. Il est également fait mention d'une pierre tombale de 2 m sur 1m, découverte en 1843, servant de table d'autel avant 1789. Elle est reproduite par Louis Duthoit. Les sources conservées aux archives départementales (série V) mentionnent la vente de divers objets mobiliers provenant de l'ancienne église, en 1898.

Les statues en bois, représentant saint Roch, sainte Catherine, sainte Barbe, un saint évêque et un Christ en croix, sont expertisées par M. de Guencourt, membre de la société des Antiquaires de Picardie ; elles n'ont selon lui « aucun mérite artistique, historique ou archéologique », la peinture n'est qu'un « barbouillage sans nom ».

L'ancienne église paroissiale était vraisemblablement l'ancienne chapelle du château. Elle se situait à l'extérieur de l'enceinte.*

✓ Église paroissiale Saint-Léger de Glisy

**Présentation - L'église de Glisy remplace un édifice plus ancien, dont l'état de délabrement ne permettait plus de maintenir l'usage.*

Elle est construite, de 1876 à 1879, sur les plans de l'architecte Victor Delefortrie.

Un premier projet a pu être dessiné par l'architecte départemental Natalis Daullé, qui dresse un plan de situation en 1869. Sur ce document, l'église devait être construite dans les jardins du presbytère, au sud de l'actuelle rue Vert-Debout. Les archives ne renseignent pas sur la raison ni sur la date du changement intervenu après la guerre de 1870 qui avait momentanément stoppé le projet.

L'édifice présente des parentés stylistiques avec les réalisations des architectes Delefortrie, en particulier les églises de Coisy (1853) et de Moliens-au-Bois (1869), bien que celle de Dommartin lui servit théoriquement de modèle.

On signalera l'aménagement des abords avec un réseau d'allées créant une relation avec le monument aux morts de la commune (étudié) et un monument aux morts semblable à ceux qui sont placés contre l'église de Cagny et la mairie-école de Blangy-Tronville.

Localisation - Grand Amiénois - Boves - Commune : Glisy - Adresse : rue Vert-Debout

Historique - Documents figurés : Un plan de l'architecte Natalis Daullé, réalisé en 1869, figure l'église projetée, dans le jardin du presbytère, au sud de l'actuelle rue Vert-Debout.

Les documents conservés aux archives départementales (série O) indiquent que la construction d'une nouvelle église est autorisée en 1868. L'emplacement choisi est d'abord situé dans les jardins du presbytère.

En 1874, il est nécessaire d'acquérir une nouvelle argillière communale (détruite par la construction de la voie ferrée) qui sera particulièrement utile à la reconstruction de l'église. L'architecte Cuvillier dirige les travaux de restauration de l'église entre 1921 et 1926. [...]

Selon le site Internet de la commune (2006), qui semble exploiter des archives communales, la construction d'une nouvelle église, qui doit s'inspirer de celle de Dommartin (80), est votée par le conseil municipal en 1868. L'emplacement choisi se situe alors dans le jardin du presbytère.

Le projet, stoppé par la guerre de 1870, est repris en 1873, date des plans de l'architecte Delefortrie. Le déassement du devis oblige la commune à contracter un emprunt en 1875. La construction commencée en 1876 s'achève en 1879, date de sa bénédiction.

Description - L'édifice non orienté, en implantation isolée, est construit en briques et couvert d'ardoises. Il présente un plan en croix latine avec chevet polygonal et tour de clocher-porche dans oeuvre, flanquée de deux tourelles d'escalier octogonales. Il dispose d'un accès unique en façade principale.

Un petit monument aux morts en fonte est fixé au contrefort sud-est [voir ci-dessous]. Remaniements : traces de restauration dans le mur nord et une travée du mur sud ; baie axiale du chevet bouchée ; baie non ouverte ou bouchée dans la sacristie [voir ci-dessous].

L'espace intérieur est couvert de voûtes d'arête en briques. Le vaisseau unique est éclairé au nord et au sud par trois travées de baies jumelées en arc brisé surmontées d'un oculus ; celles du transept sont surmontées d'une rose ; le chœur est éclairé par quatre baies latérales. La nef est rythmée par des piliers à chapiteaux non taillés ; à la croisée du transept, ils sont flanqués de colonnes.

Le chœur et le transept sont rythmés par des colonnes à chapiteaux non taillés. Seules les clefs des voûtes présentent un décor sculpté (pampres de vigne). Le chœur, matérialisé par un emmarchement est délimité par une clôture à chaires latérales. Une porte donne accès à une petite sacristie, au nord. Les bras du transept, peu saillants, forment deux chapelles secondaires, l'une dédiée à la Vierge (au nord), l'autre à sainte Thérèse (au sud).

La chapelle des fonts est située au sud du vestibule.

Présence d'une tribune dans la tour de clocher et d'escaliers en vis dans les tourelles.*



Monument aux morts - Isabelle Barbedor
Inventaire général des Hauts-de-France
cote : IVR22_20038010693NUCA



La sacristie - Isabelle Barbedor
Inventaire général des Hauts-de-France
cote : IVR22_20068010155NUCA

✓ Le mobilier de l'église Saint-Léger de Glisy

"Le mobilier de l'église de Glisy a fait l'objet d'une rénovation autour de 1930 ; on signale notamment la présence de six statues réalisées par le sculpteur Georges Serraz (1883-1964). Il ne subsiste du mobilier d'origine que le Christ en croix surmontant le tabernacle, le confessionnal situé dans la nef, enfin un daïs de procession en bois peint et des fonts baptismaux en calcaire, actuellement conservés dans la petite pièce située à droite du vestibule.

La rénovation du mobilier en briques et granito comprend : maître-autel, tabernacle mural et crédences du chœur ; clôture de chœur à chaires et candélabres ; autels secondaires et crédences des chapelles latérales ; supports des statues ornant les chapelles latérales ; bénitiers du vestibule ; fonts baptismaux, portant l'inscription : IORDANUS.

Les statues ornant les chapelles latérales représentent :

- Vierge à l'Enfant, saint Antoine et saint Eloi, dans la chapelle nord ;
- Sainte Thérèse, sainte Jeanne d'Arc et le Sacré-Coeur, dans la chapelle sud.
- La statue de Jeanne d'Arc est signée G. SERRAZ, sur la base.

Dans le chœur :

- Bas-relief, portant la date 2.09.1999.
- Panneaux encadrant le tabernacle en ciment, représentant, à gauche, de bas en haut : l'Annonciation, la Nativité et la Résurrection ; à droite, de bas en haut : la Visitation, l'Adoration des Mages, la Déploration.

Dans la chapelle sud :

- Statuette en plâtre représentant la Vierge de Lourdes, signée E. LAPAYRE. / E LAPAYRE SCULPTEUR / DEPOSE. Inscription concernant l'iconographie (peinte) : N D DE LOURDES.

- Peinture sur isorel représentant la Vierge à l'Enfant et des anges, signée L. M. ROTH.
- Confessionnal d'applique en bois clair.

Dans la chapelle nord :

- Gravure représentant Le Christ marchant sur les eaux. Pinxit Charles JALABERT / gravé par Amédée et Eugène VARIN / imprimé et publié par GOUPIL et Cie éditeurs le 1er 8bre 1866 / Paris - Londres - Bruxelles - La Haye.

Dans la nef :

- Confessionnal en chêne de style néogothique.
- Appareils de chauffage en fer forgé.
- A la croisée du transept, deux suspensions en fer forgé.
- Les deux pièces attenantes au vestibules sont fermées par des grilles en fer forgé, dont une portant la marque GAUCHEMONT / GRILLE BREVETEE / AMIENS.
- Les verrières en verre coloré présentent un décor croix et couronnes d'épine en médaillon dans l'oculus, dans la nef ; celles du chœur des symboles eucharistiques.

Localisation - Grand Amiénois - Commune : Glisy - Adresse : Eglise paroissiale Saint-Léger, rue Vert-Debout

Historique - Les sources conservées aux archives départementales (série V) mentionnent une subvention accordée en 1876 pour l'acquisition de bancs, d'une chaire à prêcher et d'un confessionnal. Les sources de la série R indiquent que les verrières de l'église sont restaurées en 1921 ; celles de la série O mentionnent une nouvelle restauration des vitraux en 1938."

✓ Iconographie :

- IVR22_20038001107VA : Vue générale, depuis le sud-est - Lefebure Thierry
- IVR22_20038000824VA : Vue générale depuis le sud-ouest - Lefebure Thierry
- IVR22_20068010155NUCA : La sacristie - Barbedor Isabelle
- IVR22_20038010693NUCA : Monument aux morts - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068000330VA : Vue intérieure vers le chœur - Lefebure Thierry
- IVR22_20068000257NUCA : Vue intérieure vers l'entrée - Lefebure Thierry
- IVR22_20068000331VA : Vue de la chapelle Sainte-Thérèse - Lefebure Thierry
- IVR22_20068000254NUCA : Maître-autel - Lefebure Thierry
- IVR22_20068000253NUCA : Autel Sainte-Thérèse - Lefebure Thierry
- IVR22_20068000256NUCA : Sièges de célébrant - Lefebure Thierry
- IVR22_20068010159NUCA : Bénitier - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010160NUCA : Fonts baptismaux - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010161NUCA : Vue de détail : couvercle des fonts baptismaux - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010162NUCA : Grille fermant les pièces attenantes au vestibule - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068000255NUCA : Christ en croix - Lefebure Thierry
- IVR22_20068010164NUCA : Statue de saint Antoine de Padoue, Georges Serraz - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010165NUCA : Statue de saint Eloi, Georges Serraz - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010166NUCA : Statue de sainte Thérèse, Georges Serraz - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010167NUCA : Statue de sainte Jeanne-d'Arc, Georges Serraz - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010168NUCA : Statue de sainte Jeanne-d'Arc, sculpteur Georges Serraz - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010169NUCA : Statue du Sacré-Coeur, Georges Serraz - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010163NUCA : Statue de la Vierge, Georges Serraz - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010171NUCA : Bas-relief : scènes de la vie du Christ - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010172NUCA : Statuette de la Vierge de Lourdes, E. Lapayre - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010173NUCA : Statuette de la Vierge de Lourdes, E. Lapayre - Barbedor Isabelle - n.d

- IVR22_20068010170NUCA : Bas-relief représentant saint Domic - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010175NUCA : Gravure représentant Jésus marchant sur les eaux - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010174NUCA : Peinture sur isorel représentant la Vierge et les Anges - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068000258NUCA : Confessionnal - Lefébure Thierry
- IVR22_20068010157NUCA : Vue de détail : porte du confessionnal - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010176NUCA : Chaire de la cître du choeur - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010177NUCA : Tabernacle mural - Barbedor Isabelle
- IVR22_20068010178NUCA : Suspensions - Barbedor Isabelle



Vue générale depuis le sud-ouest - Lefébure Thierry
Inventaire général des Hauts-de-France - cote :
IVR22_20038000824VA



Peinture sur isorel représentant la Vierge et les Anges -
Barbedor Isabelle - Inventaire général des
Hauts-de-France - cote : IVR22_20068010174NUCA

Photographies de Markus3 Marc Roussel - photographes
personnelles - article mis en ligne en septembre 2008



9/7 - FONDS DOCUMENTAIRES DIVERS, DONT INTERNET

🔗 **Wikipedia** - <https://fr.wikipedia.org>

note concernant WIKIPEDIA : dans "La Transition Fulgurante" [Bayard, 2014], Pierre Giorgini traite en page 17 de la valeur de Wikipedia en tant que source : "... Dans cet ouvrage, nous allons souvent citer Wikipedia. En effet, une équipe de la revue Nature a analysé les résultats de 42 commentaires d'articles tirés de Wikipedia d'une part et de l'Encyclopaedia Britannica d'autre part, soumis à évaluation par experts : seules 8 erreurs sérieuses - 4 dans chaque source - ont été constatées, relevant d'incompréhension générale de concepts clés. Ensuite, des erreurs moins importantes, des omissions ou des indications, sources de confusion, ont été pointées : 162 du côté de Wikipedia, contre 123 chez Britannica. Soit en moyenne 3,86 erreurs par article pour le site, et 2,97 pour Britannica." Reste pour nous, à identifier les références desdits experts et la qualité des traductions de l'anglais effectuées...

"Église Saint-Léger de Glisy

L'église Saint-Léger de Glisy est située à Glisy dans le département de la Somme, dans la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Le conseil municipal de Glisy décida la construction d'une nouvelle église en 1868. L'architecte Natalis Daullé en dressa les plans en 1869. Le projet est interrompu par la guerre de 1870. Les travaux reprennent de 1876 à 1879 sous la direction de Victor Delefortrie, architecte amiénois.

L'architecte Cuvillier dirigea les travaux de restauration de l'église entre 1921 et 1925.

Caractéristiques - L'église Saint-Léger de Glisy a été construite en brique, en style néogothique. Son plan est un plan basilical traditionnel, avec une nef à bas-côtés, un transept et un chœur terminé par une abside à trois pans. La façade est encadrée de chaque côté par une tourelle surmontée d'un toit en poivrière. Au centre, le portail unique est surmonté d'un tympan ouvragé et d'une haute baie ogivale. La partie supérieure se termine par un clocher avec un toit en flèche recouvert d'ardoise."

🔗 **Bibliothèque municipale d'Abbeville - base arkhenum - fonds Macqueron**

- Bov. 56 : "Église de Glisy, canton de Sains, d'après nature, 1871"

- Bov. 57 : "A) Glisy. Amiens. Imp. Yvert et Tellier. Cliché C.B. B) Pierre tombale dans l'église de Glisy, d'après nature, 1874"

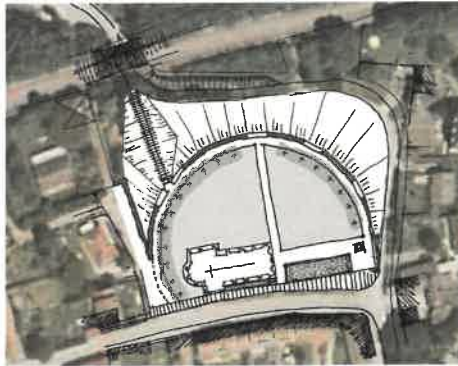
🔗 **Site Internet Agence Laure Planchais Paysage et urbanisme** - <https://laureplanchais.fr>

Place de l'église - GLISY (80) - Livraison 2005 - Maîtrise d'ouvrage commune de Glisy - Programme requalification de la place de l'église - Maîtrise d'œuvre Laure Planchais paysagiste concepteur (mandataire), Mehdi Dellagi architecte (bancs en pisé) - Superficie 7200m² - Montant 132 000 € HT

L'église de Glisy se situe en rebord du plateau de la vallée de la Somme qu'elle domine. Il y a une trentaine d'années, une haie de thuyas a été plantée en périphérie de cette place, obstruant progressivement la vue panoramique sur le grand paysage depuis cet espace public majeur du bourg. Le projet remet donc en situation le belvédère naturel qu'offre la place de l'église par la suppression de la haie et l'éclaircissage du boisement qui s'est développé sur le talus en contrebas. Un chemin de ronde accompagné d'un alignement de tilleuls (qui seront taillés en rideau) est créé afin d'accentuer l'effet de cadrage sur le paysage de la vallée. Les abords de l'église sont restructurés de manière à mettre en relation l'église et le monument aux morts. Des massifs de vivaces viennent offrir un aspect jardiné plus sophistiqué en complément du vaste espace enherbé. Ces massifs sont délimités et contenus dans des structures en bois à hauteur constante qui soulignent la déclivité du terrain naturel.

L'accès aux marais en fond de vallée est facilité et rendu agréable par la mise en place d'un escalier monumental depuis la place en relation directe avec un passage en sous-œuvre existant de la voie SNCF.

Retour d'expérience (2009) - Les bancs en plisé, bien que réalisés n'ont pas été mis sur le site. Une main courante (en bois traité et métal vert pomme !) a été installée après la réalisation sur l'escalier afin de répondre aux nouvelles normes d'accessibilité qui n'étaient pas encore en vigueur lors de la conception de l'aménagement.



Plan masse du projet de requalification de la place de l'église
<https://laureplanchais.fr>

[Clochers de France](https://clochers.org) - <https://clochers.org>

- 2 clichés photographiques de l'église par Claude Deroletz, en septembre 2004



[Géoportail](https://www.geoportail.gouv.fr/) - <https://www.geoportail.gouv.fr/>

- carte de Cassini vers 1757
- carte d'Etat Major (1820-1866)

[Cadastre](https://www.cadastre.gouv.fr) - <https://www.cadastre.gouv.fr>

- référence cadastrale des parcelles : 000 AA 31 et 000 AA 32 (emprise de l'église)
- contenance cadastrale de la parcelle : 2 618 m² et 307 m²

[Cartes postales](http://www.delcampe.net) - www.delcampe.net - 3 anciennes cartes postales et une photographie :

- "11. Glisy." - Amiens - Imp. Yvert et Tellier, cliché CB
- "Glisy par Boves (Somme) - Rue du Vert Bout" - Edit Yve Liorré-Jumeaux
- "Glisy (Somme) - Rue du Vert Bout" - Edition Forré - Glisy, Photo Chivot P. Amiens
- une ancienne photographie de l'église depuis l'Est après la première Guerre Mondiale

Autres consultations non probantes :

[Bibliothèque Nationale de France - base Gallica](https://gallica.bnf.fr) - <https://gallica.bnf.fr>

[Observatoire du patrimoine religieux](https://www.patrimoine-religieux.fr) - <https://www.patrimoine-religieux.fr>

[Geneanet](https://www.geneanet.org) - <https://www.geneanet.org>

[Courrier picard](https://www.courrier-picard.fr) - <https://www.courrier-picard.fr>

9/8 - BIBLIOGRAPHIE RÉFÉRANT À L'ÉDIFICE

- DELATTRE Daniel, "La Somme, les 783 communes", Grandvilliers, éditions DELATTRE, 2004, p. 155

- DUTHOIT Aïme et Louis, "En voyage avec ..., quelques cantons de Picardie", Edition et réédition de dessins par le Centre Régional de Documentation Pédagogique, Amiens, 1979, pp 45 à 47 - voyage de 1823 à 1837

9/9 - BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE, ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE

- "ARCHITECTURE - Méthode et vocabulaire" - Jean-Marie Pérouse de Montclos - Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France - Centre des Monuments nationaux / Monum - Editions du patrimoine, Paris 2000 / 4ème édition - 2002

- "VOCABULAIRE ILLUSTRÉ DE L'ORNEMENT par le décor de l'architecture et des autres arts" - Editions EYROLLES, deuxième édition, 2016 - par Evelyne Thomas

- "GLOSSAIRE ILLUSTRÉ SUR LES FORMES D'ALTÉRATION DE LA PIERRE" - ICOMOS - ISCS / Septembre 2008 / Ateliers 30 Impression, Champigny-sur-Marne, France

- "LA CONSOLIDATION DES MORTIERS DANS LES MAÇONNERIES ANCIENNES : LES COULIS D'INJECTION"

Section française de l'ICOMOS, Journée technique internationale - Paris, 14 décembre 1999,

- "MANUEL DE SENSIBILISATION À LA RESTAURATION DE LA MAÇONNERIE" - Ministère de la Culture et de la Communication - juin 2006

- "GUIDE SUR LES TECHNIQUES DE CONSERVATION DE LA PIERRE" - par Pierre Bromblet - PierreSud (base de données sur les pierres du patrimoine historique et archéologique du Sud de la France) - CICRP 2010

- "MÉTHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC DE STRUCTURES MAÇONNÉES ANCIENNES" - par Thomas Parent - thèse de doctorat de Génie Civil présentée et soutenue le 10 Novembre 2015 à l'Université Toulouse III Paul Sabatier

- fiche "Sélection de biocides à appliquer sur la pierre (algicides, lichénicides)" élaborée par le Pôle microbiologie du LRMH, datée du 20 janvier 2016

- "LES CHARPENTES DU XIÈME AU XIXÈME SIÈCLE - Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique" - Centre des Monuments nationaux / Monum - Editions du patrimoine, Paris Juin 2002

- "TRAITE DE COUVERTURE" par Paul Demandrille et Georges Cambou - Ch. Massin et Cie - Paris / Nouvelle édition - 2005

- "VITRAL - vocabulaire typologique et technique" par Nicole Blondel - Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France - Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, sous-direction des études, de la Documentation et de l'Inventaire - 4ème édition - septembre 2012 - Paris (ISBN 978-2-85822-313-8 / ISSN : 0768-0031)

- "MANUEL DE CONSERVATION, RESTAURATION ET DE CRÉATION DE VITRAUX" - Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Mission Ingénierie et Références Techniques - Rédigé par Isabelle Pallot-Frossard, Directeur du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques - Paris, septembre 2006

- CHARTE DE VENISE - 1964 Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites approuvée par le 11ème Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964.

- "DICTIONNAIRE RAISONNÉ DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE DU XI^e AU XVI^e SIÈCLE" - Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879)

9/10 - à garder en mémoire ...

- *"Le plus redoutable pour le patrimoine, c'est l'ignorance, ou même pire, la prétention de savoir"*
Benjamin Mouton, ACMH, IGMH ; "Les problèmes de dégradation des édifices"
Cours de l'Ecole de Chaillot, le 3 novembre 2009

- *"... et il y a peu être encore plus de difficultés à réparer qu'à construire. Il faut respecter l'oeuvre des siècles précédents et greffer l'idée nouvelle sur l'idée ancienne"*.

"ÉGLISE SAINT-GILLES D'ABBEVILLE - SA RESTAURATION"

Par le R-P Eugène Monvoisin de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, Abbeville - 1878

- *"Savoir regarder est, en ces matières, la qualité essentielle. L'oeil s'habitue à percevoir et l'esprit à interpréter les détails qu'il convient d'observer et de retenir - Eugène Viollet-le-Duc"*.

Benjamin Mouton, AC-IGMH (h), citant Eugène Viollet-le-Duc en introduction de la septième journée d'études de l'École de Chaillot, le vendredi 12 mai 2017, ayant pour thème "Devenir architecte en chef des Monuments historiques au XXIe siècle : un concours, des recherches, une méthodologie ...".

- *"Il ne faut pas se lasser de le répéter, les réparations, si elles ne sont pas conduites avec intelligence, laissent sur nos édifices des traces plus ineffaçables que celles que le temps ou la vandalisme peuvent leur imprimer."*

Prosper Mérimée (1803-1870), IGMH, écrivain, historien et archéologue, dans "Rapport de 1848"

- *"La conservation des monuments du passé n'est pas une simple question de convenance ou de sentiment. Nous n'avons pas le droit d'y toucher. Ils ne nous appartiennent pas,"*

John Ruskin (1819-1900), écrivain et critique d'art, dans "Les Sept Lampes de l'Architecture" - 1850